
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(34^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 26 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4813).

Industrie (suite) (p. 4813)

MM. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme ; Jean Le Garrec.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. André Durr, Jean-Pierre Delalande, Serge Charles, Mme Colette Gœuriot, MM. Ernest Moutoussamy, Rémy Auchédé, Claude Hoarau, Charles Fiterman, Francis Geng, Francis Saint-Ellier, Mme Odile Sicard, MM. Michel Lambert, Alain Richard, Jean Ueberschlag, Jean-Marie Demange, Jean-Pierre Delalande.

Les crédits inscrits à la ligne « Industrie et tourisme » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé du tourisme.

Amendement n° 13 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Rejet.

Amendement n° 14 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 15 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre, Léonce Deprez. - Rejet.

Amendement n° 16 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 143 de M. Alain Richard : MM. Alain Richard, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 152 de M. Chomat : Mme Colette Gœuriot, MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 17 de M. Descaves. - Rejet.

Article 69. - Adoption par scrutin (p. 4831)

Suspension et reprise de la séance (p. 4832)

Budget annexe des postes et télécommunications

MM. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances.

Rappel au règlement (p. 4834)

MM. Louis Mexandeu, le président.

Reprise de la discussion (p. 4834)

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Louis Mexandeu,
François Porteu de la Morandière,
Serge Charles,
Marcel Rigout,
Léonce Deprez,
Paul Chomat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4841).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

INDUSTRIE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, concernant l'industrie.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier MM. les rapporteurs, ainsi que tous les parlementaires qui sont intervenus dans le débat de ce matin.

Une question clé a été posée par de nombreux orateurs - je pense à MM. Vasseur, Borotra, Descaves, Gantier, Chupin et à Mme Cresson - celle de notre compétitivité qui est incontestablement au cœur du débat économique français. En effet l'échéance de 1992, c'est-à-dire l'achèvement d'un marché unique de 320 millions de consommateurs, des frontières ouvertes, sera marquée par un renforcement de la concurrence ; or qui dit concurrence, dit compétitivité.

Je commencerai donc mon intervention en répondant à trois questions sur la compétitivité dont la première a été posée par M. Borotra.

Au cours des dernières années avons-nous perdu de notre compétitivité ? La réponse est oui.

Retrouvons-nous aujourd'hui notre compétitivité ? La réponse est oui.

L'action menée va-t-elle dans la bonne direction ? La réponse est oui.

Il est donc indéniable qu'entre 1981 et 1986 nous avons perdu de notre compétitivité. Les chiffres, mieux que les discours, répondront sur ce point à M. Borotra.

Nos parts du marché mondial qui atteignaient 7,9 p. 100 en matière d'exportations en 1980 n'étaient plus que de 6,5 p. 100 en 1985 ; cela signifie que nous avons perdu 20 p. 100 de nos parts de marché entre 1980 et 1985. A une apostrophe qui a été lancée ce matin, je réponds que si l'on nous rendait, par quelque coup de baguette magique, nos

parts de marché de 1980, nous aurions aujourd'hui, mesdames et messieurs les députés, un excédent commercial de 100 milliards. Dans le même temps, la part des importations sur le marché intérieur de produits manufacturés a augmenté, passant de 27,5 p. 100 en 1980 à 33 p. 100 en 1985, soit une perte de 20 p. 100.

Quant aux investissements productifs, j'y reviendrai, ils ont globalement stagné de 1981 à 1985, alors que chez nos voisins ils ont progressé, par exemple de 40 p. 100 au Japon et de 25 p. 100 aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. La rentabilité des entreprises est une notion-clé. Or leur taux de marge brute qui était de 26 p. 100 jusqu'en 1980 a baissé jusqu'à 23 p. 100 en 1981-1983, même s'il a remonté ensuite. Comme dans le même temps, les taux d'intérêt réels ont augmenté, ainsi que l'a très justement souligné M. Vasseur, passant de moins de 1 p. 100 à plus de 6 p. 100, les entreprises ont été étranglées, entre, d'une part, une baisse de la rentabilité du capital investi et une baisse des marges et, d'autre part, cette montée des taux d'intérêts réels.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Nous connaissons les recettes du déclin ; elles sont, hélas ! très simples !

On a sans doute démobilisé les Français ; on leur a fait croire qu'on pouvait gagner plus en travaillant moins (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*). C'est ainsi que, à contre-courant, a été réduite la durée du travail dans notre pays et que - ce qui est peut-être plus grave encore - les rigidités sur le marché du travail ont été accrues. Chacun comprend fort bien que si la durée annuelle de fonctionnement d'une machine est 20 ou 30 p. 100 plus longue outre-Rhin que chez nous, nous perdons de la compétitivité.

Alourdissement des réglementations, accroissement des charges, développement de rigidités de toutes sortes sur le marché du travail, contrôle des prix, contrôle des changes, voilà assurément les recettes de la non-compétitivité.

Puisque l'on a évoqué le problème de notre commerce extérieur, je veux y revenir.

Son déficit actuel tient essentiellement à trois causes.

La première est la perte générale de compétitivité et de parts de marchés dont je viens de parler.

La deuxième tient à nos importations de biens d'équipements. En effet, aujourd'hui, nous investissons plus ; nous sommes d'ailleurs redevenus les premiers de la classe en ce qui concerne les investissements. Nous investissons davantage pour préparer l'avenir et cette reprise des investissements productifs explique près de 27 p. 100 de la dégradation de notre solde industriel.

Enfin, la troisième cause de la dégradation de cette balance commerciale est le fait que nous sortons moins d'argent pour payer notre pétrole. En conséquence, les pays producteurs de pétrole nous achètent moins. Le résultat est que si le solde global des échanges énergétiques et industriels s'est malgré tout amélioré, nous perdons, en cette occasion, des débouchés.

Tel est, mesdames et messieurs les députés, le constat.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Plusieurs signes doivent nous inciter non à sombrer dans une sorte de fatalisme face à ce que l'on appelait, il y a encore quelques mois, le déclin de la France, mais à croire en un certain nombre de facteurs d'optimisme, lesquels montrent qu'il existe un véritable regain dans notre pays.

A ce sujet, j'évoquerai, comme indicateur, la marge des entreprises. Elle est actuellement d'environ 30 p. 100, ce qui signifie que nous retrouvons le meilleur niveau depuis le premier choc pétrolier de 1973.

Un autre indicateur est donné par le volume des créations et reprises d'entreprises. Nous avons atteint, à la fin de 1986, le chiffre record de notre histoire en la matière avec plus de 266 000. Et tout semble indiquer, depuis le début de cette année, que nous allons encore battre notre record de 1986.

En ce qui concerne les investissements productifs, nous avons été les derniers parmi les pays industrialisés de 1981 à 1985. En revanche, toutes les analyses convergent pour souligner que, même si nous avons encore du retard à rattraper, nous sommes devenus les premiers de la classe depuis 1986.

Les investissements à l'étranger restent sans doute insuffisants, mais ils sont tout de même passés de 25 milliards de francs en moyenne, au cours des années précédentes, à 44 milliards de francs en 1986. C'est avec beaucoup de fierté que nous pouvons voir aujourd'hui certaines entreprises françaises participer aux grandes restructurations mondiales.

Voilà quelques-uns des facteurs qui doivent nous inciter à penser, et ce sera mon troisième « oui », que notre action va dans la bonne direction.

Nous avons, en quelque sorte, « renversé la vapeur ». Au fil des années, disons même au fil des décennies, avait été construit un système dirigiste qui fonctionnait à contre-courant des économies performantes. Il revenait tout simplement à taxer la performance au travers de mécanismes à la fois bureaucratiques, lourds et coûteux. L'argent était en effet orienté vers les entreprises les moins performantes au premier rang desquelles figuraient notamment les grandes entreprises publiques.

Il est vrai que le budget du ministère de l'industrie fait apparaître aujourd'hui une diminution des dépenses budgétaires. Je crois cependant que l'on dépense mieux.

L'un des orateurs s'est étonné ce matin du fait que l'on dépensait davantage qu'auparavant pour les tâches régaliennes et moins pour les interventions. C'est exact et cela traduit bien le sens de notre politique : rendre à l'Etat ce qui appartient à l'Etat et le désengager là où d'autres peuvent agir plus vite ou mieux que lui.

Je pourrais multiplier les exemples de cette volonté de renforcer l'action de l'Etat dans le domaine régalien, en évoquant la normalisation, la qualité ou d'autres secteurs tout à fait essentiels dans la perspective de 1992. Mais je m'en tiendrai à l'action que nous menons pour assurer notre indépendance en matières premières.

Il existe une caisse française des matières premières, établissement public qui détient le stock français de matières premières stratégiques. Dès mon arrivée au ministère en 1986, j'ai trouvé sur mon bureau un dossier préoccupant à son sujet car, depuis trois ans, cette caisse n'avait bénéficié d'aucune dotation budgétaire. En revanche elle avait fait l'objet de prélèvements tout à fait anormaux de près de 1,6 milliard de francs. On avait en quelque sorte prélevé la substance même de cette caisse pour financer bien d'autres dépenses dans des domaines où l'Etat n'avait sans doute rien à faire. Là encore nous avons renversé la vapeur en lui accordant les 700 millions de francs de dotations en capital nécessaires pour reconstituer l'actif net.

Par ailleurs, dans bien d'autres secteurs, il y a moins d'interventions de l'Etat, ce qui est une bonne chose. Dans le passé, le budget du ministère de l'industrie avait trop souvent été jugé à sa valeur absolue. C'était une mauvaise idée. En effet, chaque fois que le ministère de l'industrie dépense 100 francs, il n'a pu les fabriquer ; il les prélève forcément ailleurs ; sur qui ? Au bout du compte ce peut être sur le consommateur. En conséquence ce sont 100 francs de moins pour alimenter la machine productive alors qu'ils auraient pu, au travers du libre choix du consommateur, servir à acheter un produit dont la fabrication aurait fait vivre des entreprises, créé des emplois et permis le développement des investissements.

Mais, plus souvent encore, ces 100 francs sont prélevés sur les entreprises, et tout particulièrement sur les plus performantes.

Chaque fois que l'on augmente le budget du ministère de l'industrie, on taxe donc soit le consommateur soit, pire encore, les entreprises performantes. Auparavant tout se passait comme si nous avions une machine à redistribuer qui taxait les entreprises performantes, notamment les petites et moyennes, pour soutenir la contre-performance des grandes entreprises, tout particulièrement des grandes entreprises publiques. Nous avons commencé à rompre ce cycle infernal pour avoir une économie qui ne taxe pas la performance, mais qui, au contraire, l'encourage.

Le budget pour 1988 s'inscrit tout à fait dans cette perspective.

Si je reprenais, pour illustrer ce propos, les quelques grands gouffres publics de ces dernières années, je pourrais citer la sidérurgie, Renault et C.D.F.-Chimie. A elles seules, ces trois entreprises - ou plutôt quatre avec les deux de la sidérurgie - auront perdu 84 milliards de francs durant cette période et un peu plus de 100 milliards de francs, si j'ajoute l'année 1986. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Renault a accumulé, au cours de cette période, 27 milliards de francs de dettes, ce qui ne s'était jamais vu. Renault dont nous étions tous fiers a ainsi été affiché par la presse internationale comme le numéro un mondial des pertes. Voilà une situation qui n'avait jamais été connue.

Mme Odile Sicard. Qui a remonté Renault ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Ce total de 100 milliards de francs représente presque une année d'impôt sur les sociétés, près de six mois d'impôt sur le revenu.

Or, à la fin de cette année, ces quatre entreprises - sidérurgie, Renault, C.D.F.-Chimie - seront globalement bénéficiaires.

Mme Odile Sicard. Grâce à qui ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Sûrement pas grâce à vous et je vais vous expliquer pourquoi.

Il faudrait encore ajouter le cas de la construction navale - qui était en situation de dépôt de bilan - et même l'ensemble des entreprises publiques industrielles. Ainsi les douze groupes publics industriels qui relevaient de ma compétence - les sept nationalisés de 1982 et les cinq anciennement publics - ont globalement perdu 104 milliards de francs entre 1981 et 1986.

L'Etat a-t-il été un bon patron ? Je ne le crois pas.

L'Etat a-t-il été un bon actionnaire ? Sûrement pas, puisque, durant la même période, il a apporté seulement 58 milliards de dotation en capital, face à ces 104 milliards de pertes. Cela signifie que vous avez laissé un trou de près de 60 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est incroyable !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Alors ne venez pas aujourd'hui prétendre, comme je l'ai entendu ce matin, que l'Etat a été un bon patron ou un bon actionnaire.

Aujourd'hui, leur situation s'améliore grâce à une liberté retrouvée, grâce à un contexte économique étonnamment plus favorable à leur liberté. Ainsi l'instauration de la liberté de manœuvre, de la liberté des changes, de la liberté des prix a assurément créé un environnement plus favorable à la compétitivité de nos industries automobiles. Pour les mêmes raisons, ces entreprises, je le répète, Renault, C.D.F.-Chimie et la sidérurgie, qui revient vers l'équilibre, seront globalement bénéficiaires en 1987.

A la suite des dernières opérations de restructuration financière, qui peuvent prendre l'allure d'une dotation pour solde de tout compte - comme à C.D.F.-Chimie - d'une restructuration financière des dettes - comme pour Renault - ou d'un accompagnement du côté social des restructurations en ce qui concerne la sidérurgie, notre objectif est de faire en sorte que ces dossiers qui étaient, en fait, des dossiers de dépôt de bilan de ces entreprises lorsque je suis arrivé en mars 1986, ne soient plus sur le bureau de mes successeurs. Nous voulons surtout, que ces grandes entreprises ne soient plus jamais à la charge des contribuables. Il faut qu'après ces dernières restructurations financières, elles ne coûtent plus jamais de subventions aux contribuables.

Voilà ce qui a été engagé, mesdames et messieurs les députés.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

Vous avez mélangé plusieurs choses tout à fait dissémbables et manipulé les chiffres pour donner de la réalité une lecture qui, je crois, est en grande partie faussée.

Je voudrais corriger un peu ce que vous venez de dire.

S'agissant de la sidérurgie, vous savez très bien, monsieur le ministre, que le soutien que les pouvoirs publics lui ont apporté s'explique par une situation qui date d'au moins trente ans. Nous n'avons fait que continuer des politiques qui avaient pour objectif de conserver à la France une sidérurgie efficace et compétente et nous nous sommes efforcés d'éclairer les données du jeu.

M. Jean-Marie Demenge. C'est raté !

M. Jean Le Garrec. Donc, ne nous reprochez pas d'avoir poursuivi des politiques déjà engagées, que vous serez d'ailleurs peut-être amené à poursuivre.

Quant aux entreprises que nous avons nationalisées en 1981, aujourd'hui vous êtes obligé de reconnaître qu'elles fonctionnent, produisent des bénéfices, contribuent à l'effort national, vont demain créer des emplois. C'est d'ailleurs le moment que vous choisissez pour les privatiser dans les conditions que l'on connaît. Pouvez-vous, monsieur le ministre, ne pas prendre en compte cette donnée fondamentale : sur cinq ans à partir de 1981, l'Etat actionnaire a apporté aux entreprises environ 50 milliards de francs, alors que, entre 1976 à 1981, les actionnaires privés ne leur avaient apporté que 5,6 milliards de francs ? C'est-à-dire que l'Etat actionnaire a dû faire l'effort, que l'actionnaire privé n'avait pas fait, afin de permettre à ces entreprises, P.U.K. et bien d'autres, de se restructurer, de se réorganiser et d'apporter à la collectivité nationale une efficacité et une réalisation industrielles.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Quant à Renault, heureusement que nous avons pu aider cette entreprise à retrouver une efficacité !

Ne confondez pas rôle de l'actionnaire et erreur stratégique industrielle.

Il était nécessaire de corriger vos propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberaching. Et la Chapelle-Darblay, monsieur Le Garrec !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ajouterai quelques compléments de façon que les choses soient bien claires.

J'ai dit, mesdames, messieurs les députés, que, au cours de cette période, les pertes avaient été considérablement supérieures aux apports de l'actionnaire.

Si je prends le cas des sept nationalisées de 1982 qui ont été rachetées 20 milliards de francs, soit l'équivalent en 1987 de 26 milliards de francs environ, ...

M. Jean Le Garrec. Et qui valent combien ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et dont la valeur actuelle est comprise entre 45 et 62 milliards de francs, monsieur Le Garrec, ...

M. Jean Le Garrec. Très bonne affaire !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... la plus-value apparente est donc de 25 à 42 milliards de francs. Mais, sachant que l'Etat a apporté 24 milliards de francs de dotations en capital à ces entreprises, la plus-value réelle n'est plus que de 1 à 18 milliards de francs, soit de 5 à 90 p. 100 de la valeur d'origine. Pendant ce temps l'indice moyen de la Bourse s'accroissait de 300 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Comparaison dangereuse, monsieur Madelin !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Quant à la régie Renault, dont vous parliez à l'instant, était-il raisonnable, par exemple, de subir les ingérences morales ou directives de l'Etat patron et d'annoncer en 1982, à contre-courant de ce qui se faisait dans l'industrie automobile et sous prétexte que les industries nationales étaient le fer de lance de l'emploi, l'embauche de 3 500 personnes ?

S'agissant de la sidérurgie, était-il raisonnable de faire croire que ce qui avait été mis en œuvre par le gouvernement Barre était un mauvais plan et qu'on pouvait éviter les restructurations que vous avez combattues, messieurs les socialistes ? Vous avez même signé une proposition de loi complètement irréaliste qui laissait penser qu'on pouvait produire dans la sidérurgie 24 millions de tonnes d'acier.

M. Louis Mexandeu. M. Barre prédisait 30 millions de tonnes d'acier !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Dans le même temps, on cultivait l'illusion à propos des 30 millions de tonnes de charbon et on embauchait des mineurs en conséquence !

Je dis que la politique conduite en 1981 était irresponsable. Heureusement, quelque temps plus tard, vous avez ouvert les yeux ! Mais ne venez pas dire aujourd'hui que nous ne payons pas la facture des erreurs de 1981. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

En ce qui concerne la comparaison de l'aide de l'Etat à l'industrie en France et dans les autres pays, dont ont parlé M. Bassinet et M. Weisenhorn...

M. Jean Le Garrec. Quel talent, Bassinet !

M. Jean-Pierre Delolande. Quel talent, Weisenhorn !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... j'ai fait dresser un bilan très précis pour le ministère de l'industrie par M. Martin. C'est un travail difficile, très compliqué. Nous avons mobilisé des cabinets de consultants dans le monde entier pour essayer, secteur par secteur, d'examiner les aides qui marchent ou celles qui ne marchent pas. Notre seule volonté est de faire en sorte que les entreprises françaises ne soient pas aujourd'hui, du fait d'une aide moindre en France, dans une situation de compétitivité défavorable.

Le constat global - je n'entrerai pas dans les détails - est que la part des aides à l'industrie est à peu près équivalente en France à ce qu'elle est dans nombre de pays industrialisés. En revanche la part des aides délivrées sous forme de dépenses budgétaires - forme du dirigisme et de la bureaucratie - est beaucoup plus importante en France qu'ailleurs : 80 p. 100 en France, contre 66 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et près de 50 p. 100 aux Etats-Unis. Mais - et c'est plus grave - en France cette aide est beaucoup trop concentrée sur de grandes entreprises, en particulier sur de grandes entreprises publiques.

Par conséquent, nous avons diminué les aides aux entreprises, essentiellement celles des abonnés des guichets de subventions qui ne sont pas toujours les entreprises les plus performantes. Quel est le résultat ? Dans le projet de budget pour 1988 que vous allez voter, à chaque franc en moins correspond plus de 3 francs d'allègement fiscal pour les entreprises industrielles. Ainsi - et j'y veuille scrupuleusement - ce que nous ne donnons plus ne doit pas être un moins pour les entreprises, mais doit être compensé très largement par des allègements fiscaux. C'est particulièrement vrai pour les petites et moyennes industries : elles bénéficient des deux tiers des efforts budgétaires du ministère de l'industrie et de 40 p. 100 des allègements fiscaux.

Il est vrai que les entreprises françaises investissent moins que les entreprises concurrentes dans le domaine de la recherche-développement et de l'innovation. Dans le projet de budget pour 1988, l'effort civil de recherche augmente. Les dotations du ministère de l'industrie - soit environ le tiers - augmentent : croissance du crédit d'impôt recherche, des crédits de l'Anvar et des crédits du C.N.E.S. dans le domaine de l'espace. Mais le fond du problème est peut-être ailleurs : nous avons en France un grand pôle de recherche publique, et pas assez de recherche privée. Que faut-il faire ? Il faut décloisonner recherche privée et recherche publique ; tout faire pour valoriser la recherche privée et pour faciliter des passerelles entre les deux. Telle est la destination de certains moyens budgétaires que vous allez voter.

Il y a des grands programmes. Il en faut et je n'ai jamais nié leur importance, mais il n'en faut pas trop de façon à ne pas épuiser les contribuables et la richesse de la nation. Ils sont nécessaires en particulier dans des domaines où, manifestement, l'économie de marché est incapable de répondre. Tel est le cas, par exemple, pour l'espace. M. Borotra demandait ce matin qu'il y ait une grande ambition. Une des grandes ambitions nationales et même européennes, est assurément l'espace. Dans quelques jours, à la conférence de La Haye, devant l'agence spatiale européenne, je réaffirmerai cette volonté au nom de la France : assurer à l'Europe une autonomie spatiale en matière de vols habités.

Mme Christiane Papon et M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Pareil financement ne peut bien évidemment relever que de l'Etat car un entrepreneur ne peut pas prendre une telle décision. Mais il faut la prendre et veiller très soigneusement à organiser les retombées de cet effort de recherche. La maîtrise du vol habité se traduira par un plus en qualité et en fiabilité pour l'ensemble des technologies qui sont mises en œuvre et dont les retombées doivent bénéficier à l'ensemble du tissu industriel.

Le problème de fond est donc de décloisonner et de faciliter la retombée des grands programmes et des efforts de recherche publique sur le tissu des entreprises. Il est aussi, tout simplement, d'augmenter les marges des entreprises. Si nos entreprises n'investissent pas assez dans la recherche et l'innovation, ce n'est pas parce qu'elles n'en ont pas besoin, mais parce qu'elles n'en ont pas les moyens. Trop souvent asphyxiées financièrement, elles ont sacrifié la recherche et l'innovation par rapport à celles de nos partenaires industriels.

C'est la raison pour laquelle la meilleure des politiques en faveur de la recherche est celle qui permet aux entreprises de retrouver la voie du profit, la voie de meilleurs taux de marge depuis le premier choc pétrolier de 1973. Il faut donc poursuivre dans la voie qui est actuellement suivie.

Après ces considérations générales, je répondrai maintenant à quelques questions particulières.

MM. Briane, Malvy, Weisenhorn m'ont interrogé sur les économies d'énergie et l'A.F.M.E.

Faut-il faire des économies d'énergie ? La réponse est : oui, bien sûr ! Il faut les développer car nous ne savons pas ce qui peut se passer demain. En outre elles sont rentables. Si je prends le seul secteur de l'industrie, qui relève de ma compétence, il existe, selon nos estimations, un gisement disponible d'économies d'énergie de 3 millions de T.E.P. par an avec un temps de retour de trois ans pour les investissements qui sont faits. Par exemple, un investissement de 3 000 francs qui permet d'économiser annuellement une T.E.P. dont le coût est de 1 000 francs, est rentabilisé en trois ans. Si le prix du pétrole monte et si la T.E.P. passe à 1 500 francs, l'investissement est rentabilisé en deux ans. Si le prix du pétrole baisse et si la T.E.P. tombe à 600 francs, l'investissement sera alors rentabilisé en cinq ans. C'est dire que l'investissement, dans l'économie d'énergie, est rentable !

Le souci du Gouvernement est d'essayer de développer l'investissement dans l'économie d'énergie. C'est la bonne politique en faveur de l'économie d'énergie.

L'aide publique, sous forme de subventions aux économies d'énergie, est entrée dans une phase de rendement décroissant. De 1974 à 1981, selon les différentes agences qui s'occupaient d'économies d'énergie, il fallait 320 francs par tonne d'équivalent pétrole économisé. De 1982 à 1986, il fallait 1 180 francs par tonne d'équivalent pétrole. C'est donc de moins en moins rentable. Par contre, il existe un marché des économies d'énergie qui doit être libéré. Il s'agit non pas de créer une demande artificielle à coup de subventions, puisqu'elle existe, mais de réunir les conditions qui permettent aux investissements rentables de se réaliser. Par exemple, il est nécessaire de favoriser le développement d'une profession de conseil et d'expertise pour les économies d'énergie en encourageant des financements adaptés, notamment - ce qui est d'ailleurs recommandé par la Communauté européenne - par sociétés tierces, c'est-à-dire par des sociétés qui financent l'investissement et qui se rémunèrent sur l'économie ainsi réalisée. Depuis mars 1986, cinq sociétés se sont créées en France pour offrir ce type de financement ou des financements approchants.

De la même façon, nous avons une action dans le domaine de l'administration ; j'insiste sur ce point car je crois important de montrer comment l'Etat peut donner l'exemple.

Jusqu'à présent, les économies d'énergie dans les bâtiments d'Etat ne pouvaient être financées en crédit-bail. L'Etat, en quelque sorte, s'interdisait à lui-même de faire de bonnes affaires. Cela va changer. Je peux vous annoncer la décision permettant de recourir à ce mode de financement et donc de libérer un marché des économies d'énergie.

Que faut-il faire encore ? Favoriser l'information du consommateur. La meilleure des informations pour le consommateur est celle véhiculée par les prix. Les prix doivent donc refléter des coûts réels. C'est en ce sens que nous avons engagé une action pour une meilleure concurrence des types d'énergie et un meilleur rest des coûts de l'énergie à travers les prix. Ainsi, pour la première fois en France, vous avez pu constater une baisse différenciée des tarifs de l'électricité plus favorable à l'industrie qu'aux particuliers, action qui allait dans le sens d'une meilleure adaptation des tarifs.

De la même façon, dans le domaine du logement, nous travaillons sur des normes permettant une meilleure performance et j'ai souhaité que l'impératif d'économies d'énergie soit pris en compte par les producteurs d'énergie eux-mêmes. A cet effet, j'ai suggéré à Electricité de France de mettre en place une aide aux économies d'énergie. C'est ainsi que tout utilisateur de chauffage électrique qui fait des travaux d'isolation reçoit un « chèque économies d'énergie » de la part de Electricité de France. Gaz de France a suivi et a proposé un dispositif du même type. Depuis, une société pétrolière offre, à son tour, un service analogue.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, une action est menée avec une volonté très claire de développer l'utilisation plus efficace de l'énergie.

J'en viens à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie qui a suscité ici et là quelques commentaires. J'ai même vu, il y a quelques jours, un placard de publicité dans un journal du soir vanter les mérites de l'A.F.M.E. Le même journal publiait un extrait d'un rapport de la Cour des comptes selon lequel : « Une campagne qui a coûté près de treize millions de francs pour vingt-quatre numéros et qui a été conduite sur la base d'un marché passé dans des conditions de concurrence imparfaites qui appellent en outre de sérieuses réserves quant au choix du support et du jour de parution, au contenu des messages et à leur rédaction dans un langage plus accessible au grand public. »

Je pourrais aussi égréner ce qui a été relevé par l'inspection des finances ou par la Cour des comptes sur le fonctionnement de cette agence : « L'A.F.M.E. qui n'a qu'imparfaitement rempli les missions qui lui étaient assignées, en raison en particulier d'un coût de fonctionnement excessif » - je passe sur ces détails. « Sa situation financière occultée par des pratiques comptables, irrégulières, est aujourd'hui préoccupante. »

Je pourrais encore citer l'allusion faite aux sureffectifs, aux « nombreuses actions paraissant avoir été inspirées plus par des considérations de sympathie à l'égard de leurs bénéficiaires que par leur cohérence avec l'effet recherché » relevées dans le rapport de la Cour des comptes, ou « des anomalies qui ont été particulièrement patentes en matière de frais de mission ou de réception. »

Je ne voudrais pas que l'on conclue que les restrictions budgétaires imposées à l'A.F.M.E. consistent à sacrifier des économies d'énergie ; en fait, il s'agit plutôt du souci d'une gestion rigoureuse de l'A.F.M.E. Je souhaite que l'on poursuive cette gestion rigoureuse. D'ailleurs, le gouvernement socialiste avait commencé puisqu'en 1984 et 1986 il avait réduit de 1,5 milliard de francs les crédits mis à la disposition de l'A.F.M.E. Nous les avons réduits de seulement 500 millions de francs.

Je souhaite, mesdames, messieurs les députés, que vous nous donniez les moyens de poursuivre notre politique d'utilisation efficace des économies d'énergie et pour cela de recentrer quelque peu la mission de l'A.F.M.E.

Quelques questions plus pointues ont été posées par certains parlementaires.

M. Gilbert Gantier a parlé de l'industrie automobile en France. C'est le premier secteur industriel français. La France est le quatrième producteur mondial et le troisième exportateur. Aujourd'hui, nos entreprises ont consenti un effort considérable de compétitivité et retrouvent la voie des béné-

fices. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons accompagner ce retour à la compétitivité par un certain nombre de mesures.

La première, vous la connaissez, est la baisse du taux de la T.V.A. à 28 p. 100, qui permet de développer le marché national. J'espère que nos constructeurs sauront en tirer toute leur part.

La deuxième mesure est le retour de Renault dans le droit commun des sociétés, qui apparaît comme une nécessité dans la perspective européenne et qui permettra une véritable et une saine concurrence. Ce projet sera prochainement déposé devant le Parlement.

Troisième mesure : j'ai annoncé, il y a quelques jours, la mise au point d'une sorte de contrat de compétitivité pour 1992 avec l'ensemble des professionnels de l'automobile - les constructeurs, les équipementiers, les carrossiers - en vue d'une action concertée, par exemple, pour l'amélioration de la qualité et de la productivité - dont s'est inquiété M. Gantier -, la préparation de différentes modalités du contrôle technique des véhicules, la formation professionnelle, etc. Nous avons donc vraiment la volonté d'accompagner le retour à la compétitivité de notre industrie automobile qui, toutefois, n'est pas au bout de ses peines. Mais les efforts qui ont été faits par les deux constructeurs sont considérables. On peut aujourd'hui envisager la restructuration juridique et financière de Renault, parce que l'entreprise a fait la preuve de sa capacité autonome de redressement. Dans le même temps, le groupe Peugeot-Citroën peut afficher de façon crédible sa volonté d'être, en 1992, le premier constructeur automobile européen.

Au sujet de l'Institut national de recherche chimique appliquée, j'ai déjà répondu à plusieurs questions en commission. Il est nécessaire de trouver aujourd'hui à l'I.R.C.H.A. des partenaires industriels, et nous nous y employons.

L'accord entre la C.G.E. et Thomson-General Electric est un bon accord puisqu'il permet à Thomson d'être le numéro deux mondial *ex aequo* dans le domaine de l'électronique grand public. C'est très important. Cela donne des chances nouvelles à la définition d'une norme européenne de télévision haute définition à laquelle nous travaillons. Cet accord permet en outre à la C.G.E. de s'intégrer à l'ensemble General Electric médical, de renforcer son accès au marché mondial et ses moyens de recherche dans le domaine de la radiologie, où elle est la meilleure au niveau international.

M. Micautx a évoqué le problème du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les efforts entrepris dans le cadre de ce fonds par les collectivités locales ont permis une très nette amélioration de la qualité du service. Les travaux, chaque année subventionnés par le F.A.C.E., ont été revalorisés et dépasseront pour l'année 1987 quelque deux milliards de francs. Nous avons la volonté de maintenir cet effort, sans toutefois l'amplifier, comme le souhaite M. Micautx, car il faut tenir compte des contraintes qui pèsent sur l'ensemble des investissements publics, en particulier ceux entrepris par E.D.F. Je confirme le rôle très important du F.A.C.E. et la volonté de poursuivre l'effort.

Plusieurs questions liées à l'aménagement du territoire ont été soulevées, notamment par M. Mexandeau. Il n'est pas dans les intentions du ministre de l'industrie de s'immiscer dans les décisions des entreprises publiques, comme la S.M.N. ou R.V.I., ou des entreprises privées, comme Radiotechnique, et encore moins dans les décisions de justice. Au contraire, toute ma volonté est de faire en sorte, monsieur Mexandeau, d'éviter toute ingérence politique dans ces décisions. Le temps est terminé où l'on faisait de l'aménagement du territoire politique. Ce qui doit prédominer, c'est la logique de l'entreprise. Par contre, il est vrai que se pose un problème d'aménagement du territoire. La question m'a été posée. Je ne suis pas le ministre en charge de l'aménagement du territoire. Il ne faut pas se tromper de budget. Mais je me trouve parfois en première ligne en ce qui concerne les problèmes de reconversion. Je m'efforce alors de vraiment tout faire pour laisser jouer la logique économique, pour ne pas tricher avec les faits, avec les lois de l'économie, qui ne se votent pas au Parlement, mais aussi pour accompagner au mieux les conséquences sociales, lorsqu'il y en a, par un effort public et par le soutien des initiatives.

M. Mexandeau a parlé du pôle de reconversion Caen-Dives. Dans le cadre de ce pôle, une action vigoureuse et positive a été menée en faveur de Tréfinmétaux à Dives-sur-Mer. J'ai le sentiment que les résultats obtenus l'ont été grâce aux

équipes qui se sont mobilisées, et notamment grâce au talent des hommes qui les composaient. Pour le pôle de l'agglomération de Caen, l'essentiel des crédits est allé au financement d'infrastructures, aux routes nationales, au programme d'assainissement en milieu rural, etc., le développement de l'emploi se faisant par ailleurs. Je vous confirme que nous avons la volonté de maintenir les équipes en place et je vous rappelle qu'en avril 1987 un fonds de conversion permettant le financement de projets nouveaux a même été institué.

D'une façon générale, en ce qui concerne la politique de reconversion dans les domaines de la sidérurgie, des charbonnages ou de la construction navale, je crois plutôt avoir été de ceux qui ont augmenté l'effort de l'Etat. Je crois vraiment à la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire. Les choses sont claires. Il existe des handicaps structurels dans un certain nombre de régions de France qu'il faut assurément compenser. Cette œuvre de restructuration entraîne incontestablement des conséquences sociales, et il faut trouver le moyen de les cicatrifier. C'est ce que je me suis efforcé de faire.

S'agissant plus particulièrement des charbonnages et de la sidérurgie, je voudrais dire à M. Jean-Paul Durieux et à M. Kuchelida, que nous avons accru nos efforts, notamment par le biais de la Sofirem et des fonds d'industrialisation.

M. Jean-Pierre Kuchelida. C'est faux, vous avez diminué l'effort de l'Etat !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous n'avons découragé aucune initiative locale. Nous avons complété ces efforts par des crédits de politique industrielle et quelque 180 millions de dotations en capital, provenant des recettes des privatisations, qui ont été affectées aux sociétés de reconversion de ces secteurs.

Mme Colette Goeuriot. Il y a encore des milliers de suppressions d'emplois !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Alors, vraiment, ne dites pas que je ne fais pas un maximum d'efforts, et si vraiment il se trouvait ici ou là que des projets manquent de financement, je serais volontiers prêt à regarder ce qui peut être fait. La clé, elle est là, c'est vrai. Il faut vraiment accompagner ces restructurations avec tout ce qu'elles comportent de démaillages du tissu économique et de démaillages des relations humaines. Il faut donc faire un très gros effort de reconversion. Vous me trouverez, mesdames, messieurs les députés, quel que soit votre bord, à vos côtés pour ces efforts de reconversion.

Pour ce qui est de la construction navale, nous avons fait aussi un très gros effort et j'ai veillé à atténuer autant que faire se peut les conséquences du dépôt de bilan de Normed. J'ai même ajouté à la panoplie d'aménagement du territoire l'expérimentation d'une nouvelle formule qui est celle de la zone d'entreprises. Je constate d'ailleurs que ceux qui ne croyaient guère à cette formule en demandant aujourd'hui l'extension. Aujourd'hui cela marche. Nous allons en tirer un bilan et peut-être que, le jour venu, ce problème sera évoqué devant le Parlement.

Vraiment, mesdames, messieurs les députés, soyez persuadés que, dans ces affaires d'aménagement du territoire et de reconversion, le Gouvernement et en particulier le ministre de l'industrie n'entendent pas relâcher leur effort, mais veulent au contraire mobiliser tous les moyens à leur disposition pour reconstituer le tissu industriel. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. Couepel notamment a évoqué le problème du Trégor. Nous essayons de mener une action visant à élever le niveau technologique de la région. Cela a été la création d'un C.R.I.T.T. et de l'école d'ingénieurs de Lannion ainsi que le projet de pépinières d'entreprises. Ce sont des efforts de création d'entreprises et d'essaiage qui sont menés sur le terrain. L'expérimentation du premier réseau de R.N.I.S. permettra bientôt de montrer que cette région doit rester un pôle d'excellence dans le domaine des télécommunications. L'implantation d'un musée des télécommunications à Lannion répond au même souci. Je reviendrai tout à l'heure sur un autre élément qui vous montrera comment nous suivons ensemble prolonger un peu cet effort.

Mme Odile Sicard a évoqué le problème des composants électroniques et de l'accord Thomson-S.G.S. Bien évidemment, cet accord s'est fait sous forme de parité entre Thomson et S.G.S. et sous forme de parité entre l'Italie et la

France. Puisqu'elle a évoqué l'effort très important qui est fait en Italie en matière de composants, je lui indique que l'accord n'a été conclu qu'avec la certitude de l'engagement correspondant de la France. Donc les choses sont très claires. Il n'y a pas du tout désengagement dans ce domaine, au contraire, et les décroissances d'effectifs qui peuvent naître ici ou là d'une nécessaire restructuration n'ont rigoureusement rien à voir avec la décroissance de la volonté d'accompagner le développement de ce pôle européen dans le domaine des composants électroniques.

J'en termine, si vous le voulez bien, avec ces problèmes d'aménagement du territoire et avec la nécessité pour les uns et pour les autres de reconstituer dans de nombreuses régions françaises le tissu industriel.

Je souhaite développer - ce sera l'objet d'une prochaine réunion de la direction générale de l'industrie - ce que j'appelle une politique de pôles de compétitivité, de pôles d'excellence.

Une économie moderne, comme celle du Japon ou de l'Allemagne, est une économie où l'information circule. La France, de ce point de vue, est en retard. Pourquoi ? Parce que, trop souvent, nous avons des structures hiérarchiques verticales, parce qu'on attend trop de choses de l'Etat, parce que le pouvoir résulte de la rétention de l'information, parce que chacun est barricadé, parce que les petites et moyennes entreprises n'ont pas encore compris que l'information est une donnée stratégique qui a un prix, comme les matières premières ou l'électricité. Bref, nous n'avons pas la même circulation de l'information et de l'excellence que dans les économies modernes. Notre économie est encore trop verticale et pas assez horizontale.

J'ai la volonté d'utiliser toutes les lignes qui sont disponibles dans ce budget pour 1988, celle de l'A.N.V.A.R., celle de la politique industrielle, etc., au service d'une politique de pôles de compétitivité et de pôles d'excellence. Il s'agit de créer des réseaux vivants de transferts de connaissances, de transferts d'expériences vers les responsables des entreprises à des niveaux divers.

Ce ne sera pas du tout une politique de « prêt-à-porter » national, ce sera bien sûr du « sur mesure » local dans les régions, en prenant comme base les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité. Cela peut être, ici, un centre d'enseignement et de recherche, ce peut être là un centre technique et professionnel, un centre de production, une grande usine avec son pôle d'excellence, un centre de compétences, une chambre de commerce et d'industrie, une école de commerce, une association patronale, une A.R.I.S.T., un centre public.

Bref, nous voulons essayer de relier entre eux tous ces pôles d'excellence de façon à reconstituer un tissu maillé de petites et moyennes entreprises, de centres techniques et d'organismes privés ou d'organismes publics et à faire en sorte que nous ayons, nous aussi, une économie qui s'adapte, qui ait une plus grande faculté d'adaptation.

S'adapter ou périr, c'était le titre d'un livre d'Alvin Toffler. Je crois que ce défi est plus que jamais le défi de notre économie. Il faut que nous ayons un tissu vivant, un tissu informé, un tissu qui réagit, un tissu qui s'adapte. Et c'est cette ambition que je souhaite mettre en œuvre dans les régions au travers de cette politique de pôles de compétitivité.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président, les caractéristiques générales de ce budget. Je répondrai, tout à l'heure, à quelques questions plus précises. C'est un bon budget - je le dis pour ceux qui le voteront - qui s'inscrit, pour l'industrie, dans le sens d'une reconquête de notre compétitivité. C'est un bon budget pour le contribuable, pour l'entreprise et pour la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. André Durr.

M. André Durr. Député-maire d'Illkirch-Graffenstaden, où se trouve un parc d'innovation technologique, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous m'apportiez l'assurance du soutien de l'Etat au niveau de cette implantation, en me précisant, notamment, sous quelle forme vous l'envisagez pour les prochaines années. Je me permettrai, d'une façon plus générale, de vous livrer quelques réflexions à propos de ces parcs d'innovation technologique, qui apparaissent trop sou-

vent comme des parcs d'activités tertiaires ou des parcs industriels « new look » et qui, en fait, n'ont souvent de technologique ou de scientifique que le nom.

Vous savez comme moi que les entreprises pratiquant le chantage à la qualité de leur enseignement et à la création d'emplois conduisent les collectivités locales à leur octroyer des aides souvent considérables.

Cette surenchère laisse les municipalités souvent seules devant des stratégies de groupe qui dépassent les intérêts locaux, d'autant plus que force est de constater qu'il arrive que l'entreprise, dont l'implantation a été largement facilitée, déménage quelques années plus tard.

J'observe également que l'université reste trop souvent en dehors de la vie de ces parcs d'innovation - je ne dis pas que ce soit le cas à Strasbourg - parce qu'elle reste enfermée pour l'application de ses travaux de recherche dans un cadre inadapté au développement des rapports avec l'entreprise.

Ce propos veut mettre en évidence le manque de rendement de l'aide publique à l'innovation.

Une politique d'aménagement du territoire aujourd'hui doit intégrer la création de parcs d'innovation et s'articuler autour de ces derniers. La politique d'aménagement du territoire scientifique est un outil.

Je souhaiterais savoir quelle est la politique envisagée dans ce domaine par le Gouvernement.

L'innovation, porteuse de développement économique, passe par les entreprises et leur dotation en moyens. Les fonds propres en font partie. Il conviendrait que l'Etat engage plus significativement dans les aides directes les organismes qui lui sont rattachés par le partage financier des projets sous forme de participation au capital avec clause de sortie à trois ou cinq ans.

En effet, accompagner le risque de la création et céder ensuite la place aux développeurs institutionnels que sont traditionnellement les banques, c'est donner aux traditionnelles subventions une nouvelle dimension de levier.

M. le président. Concluez !

M. André Durr. Pour la collectivité publique et la région, le bénéfice est double : d'abord financier par la récupération des fonds publics ; ensuite social par la création d'emplois.

Monsieur le ministre, gérer la crise, panser les plaies économiques et sociales dans notre pays a souvent consisté à créer des zones franches de développement. Investir dans l'avenir ne justifierait-il pas un encouragement fiscal de cette nature pour les parcs technologiques répondant à la définition ?

En conclusion, je dirais que, agir, c'est évidemment prendre le risque de faire mal. Aujourd'hui, en ne prenant pas en compte le phénomène des parcs technologiques, la France prend le risque de voir le Sud-Est asiatique, les Etats-Unis et même l'Irlande venir un jour lui apprendre les métiers et les produits de demain.

La France a les moyens d'un futur digne de son rang. Encore convient-il de les organiser. Les parcs technologiques doivent être la logistique du rapprochement du savoir des entreprises et des universités, ainsi que du développement de l'innovation traduite en parts de marché et en emplois.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, savoir ce que l'Etat entend faire pour relever le défi technologique qui nous est imposé par les économies voisines. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Mes chers collègues, cela ne peut continuer ainsi et, si besoin, j'interromprai d'une manière brutale les questionneurs qui dépassent leur temps de parole. Vous comprendrez que je suis dans l'obligation de faire respecter l'horaire.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, au-delà du problème de l'horaire, M. Durr vient de poser la question clé du soutien à l'innovation.

Nous avons besoin, pour relever le défi de la compétitivité, de produits nouveaux, de produits plus beaux, de produits de meilleure qualité. Le grand défi, c'est celui de la circulation de l'information technologique, de la diffusion et du soutien de l'innovation.

Je viens d'indiquer que dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité, nous ferions un effort très significatif en faveur de l'innovation sous toutes ses formes, que ce soit l'innovation technologique, ou le *design* qui est trop souvent sacrifié en France.

Nous devons d'abord effectuer un gros travail pour améliorer la circulation de l'information technologique. Je viens d'en parler.

Nous devons aussi poursuivre la politique de soutien au progrès innovant. Cette politique a commencé par des subventions qui ont été ensuite remplacées par des avances remboursables, le plus souvent dans le cadre des procédures de l'A.N.V.A.R. Cet organisme a évolué, évoluera et évoluera encore. La réforme que j'envisage ira tout à fait dans le sens que vous indiquez, monsieur le député, c'est-à-dire la diminution du risque des investissements dans le domaine de l'innovation technologique. Et, pour ce faire, il y a la méthode des subventions, et celle de l'avance remboursable. Mais sans doute pourrions-nous faire aussi davantage appel à des mécanismes d'assurance ou de réassurance. La prise en charge d'une partie de la prime d'assurance d'un projet comportant certains risques est une voie que nous sommes en train d'explorer tant pour soutenir l'innovation technologique que pour faire face aux besoins plus généraux de financement des projets dans le cadre d'Euréka.

En résumé, monsieur Durr, l'action du Gouvernement ira tout à fait dans le sens des souhaits que vous avez exprimés.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. L'article 23 du projet de loi de finances pour 1988 reconduit le prélèvement dit « exceptionnel » sur les bénéfices nets réalisés en 1986 à partir des ventes d'hydrocarbures produits en France.

Ainsi se trouvent reconduites d'année en année des mesures budgétaires qui n'étaient justifiées à l'origine, en 1980 et 1981, que par l'accroissement des ressources que procurait aux sociétés productrices l'augmentation des prix des hydrocarbures et par la nécessaire solidarité de tous dans l'effort, en 1985 et en 1986.

La situation actuelle justifie-t-elle encore une telle mesure ? Plusieurs remarques me viennent à l'esprit :

D'une part, ce prélèvement affecte exclusivement les compagnies qui produisent sur le territoire national, c'est-à-dire qu'il affecte paradoxalement celles qui contribuent à la mise en valeur de notre sol et aussi, en particulier, à l'amélioration de notre balance commerciale.

Il réduit ainsi l'attrait de la France pour des investisseurs étrangers, découragés par une taxation arbitraire qui apparaît pérenne, alors même que les autres pays font tout ce qui est en leur pouvoir pour développer une fiscalité favorisant l'exploration-production.

D'autre part, pour 1988, la mesure ne devrait être supportée que par la société Elf Aquitaine pour un montant de l'ordre de 370 millions de francs. Les petits actionnaires pourront-ils longtemps admettre que l'Etat, par le biais du prélèvement exceptionnel, s'attribue un « dividende prioritaire », nuisant par là même aux règles d'équité les plus élémentaires ?

D'une façon générale, le prélèvement d'une année, acquitté sur les bénéfices réalisés deux ans plus tôt, amplifie la dégradation des résultats des années les moins bonnes.

La baisse de rentabilité attendue de la production induit à terme une baisse de l'activité d'exploration-production et se répercute, hélas ! sur le secteur parapétrolier, avec son cortège de conséquences sur l'emploi et sur l'activité économique.

Enfin, la préparation de l'avenir n'implique-t-elle pas de soutenir la recherche de nouveaux gisements, de nouvelles techniques d'exploration et donc l'investissement dans ces domaines ?

C'est dans ce contexte qu'il me semble qu'une suppression définitive du prélèvement exceptionnel contribuerait à soutenir les efforts menés par ailleurs par votre ministère.

Il faut noter que dans la situation actuelle la suppression de ce prélèvement - ou à tout le moins la réduction du pourcentage actuellement de 12 p. 100 - ne représenterait pas

pour l'Etat une perte de recettes d'égale valeur, dans la mesure où l'Etat étant actionnaire de la S.N.E.A., il bénéficierait, en compensation, de l'accroissement des dividendes versés qui se situent autour de 117 millions de francs.

Ainsi, outre une manifestation de soutien à l'économie pétrolière, cette mesure encouragerait l'actionariat populaire, et pour le groupe Elf Aquitaine, les petits actionnaires actuels et les actionnaires potentiels en cas de désengagement de l'Etat.

Je n'ignore pas que cette question revient chaque année et que les nécessités budgétaires sont parfois bien lourdes, mais il me semble que le moment est venu pour le Gouvernement de faire preuve de cohérence, de marquer l'attention qu'il porte au devenir de ce secteur important de notre économie et de concrétiser le soutien et l'encouragement qu'il affirme apporter au devenir de l'actionariat populaire.

J'ajoute que la suppression de ce prélèvement exceptionnel irait dans le sens de l'harmonisation des législations européennes puisque, aussi bien, aucun autre pays européen n'a mis en place une telle imposition.

Dans l'hypothèse où les ressources compensatoires ne pourraient être dégagées, le minimum serait de décider, dès cette année, que le prélèvement exceptionnel fait partie des charges déductibles de l'exercice et, comme tel, n'entre pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les bénéfices.

Il me paraîtrait impératif, en tout état de cause, que pour 1989 ce prélèvement exceptionnel disparaisse totalement.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Delalande.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je serai bref, monsieur le président, dans la mesure où M. Delalande a dit certaines choses que j'estime tout à fait justes.

Le prélèvement exceptionnel était justifié dans une période où les prix très élevés du pétrole généraient des profits de nature exceptionnelle. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, c'est donc une survivance historique. Son maintien ne se justifie que par des considérations budgétaires qui n'ont rien à voir avec une nécessité économique, et résulte des arbitrages rendus par le Gouvernement qui a considéré que d'autres allègements fiscaux étaient plus prioritaires.

Dans la perspective du renforcement de la compétitivité de nos industries pétrolières, pour préparer l'échéance de 1992, cette mesure a donc vocation à disparaître.

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre, alors qu'approche l'échéance de 1992, les entrepreneurs seront sensibles aux efforts que le Gouvernement consent à travers le budget pour améliorer leur compétitivité. On ne peut que se réjouir de ce que la politique de rigueur budgétaire puisse ainsi bénéficier aux entreprises.

J'aimerais appeler aujourd'hui votre attention sur une réforme qui, sans aucun doute, améliorerait encore les relations des entreprises et des administrations et qui aurait, elle aussi, sa traduction comptable.

Les entreprises sont véritablement assaillies d'enquêtes de toutes sortes provenant des divers ministères, de l'I.N.S.E.E. ou encore des diverses administrations nationales ou décentralisées, quand ce n'est pas des organismes professionnels.

C'est du gaspillage : que d'énergie perdue au niveau des administrations et surtout des entreprises qui, bien souvent doivent y consacrer une ou plusieurs personnes qui seraient plus utiles à d'autres tâches.

Il serait donc incontestablement bénéfique que l'on puisse engager cette invasion de la statistique. Il faudrait dresser l'inventaire des organismes demandeurs, de façon à pouvoir centraliser les questions. Une fois les réponses obtenues, il conviendrait de les ventiler en ayant soin de respecter, dans certains cas, le secret statistique. Nul doute que l'outil informatique et l'expérience des banques de données nous permettent de mettre en place un tel dispositif.

Alors que le Gouvernement se préoccupe de la rationalisation du travail administratif, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'un tel effort d'organisation aurait le double

avantage de répondre au souci de la rigueur budgétaire et de participer, à sa mesure, à la volonté de dynamiser la compétitivité de nos entreprises ?

S'il m'était possible de compléter cette intervention par un souhait qui relève du même type de préoccupation, j'insisterais sur le fait que la compétitivité de nos entreprises exportatrices gagnerait beaucoup à une simplification des différentes formalités et procédures qu'elles doivent mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Charles, j'ai fait effectuer une étude par le C.E.S.I.A. - le Centre d'études des systèmes d'information des administrations - que j'ai rendue publique, il y a déjà quelques mois, et qui montrait que le coût des formalités administratives représentait près de 13 ou 14 milliards de francs pour les entreprises de ce pays. Et si ma mémoire est bonne, je crois que cela occupait quelque 140 000 personnes à plein temps dans les entreprises et sans doute au moins autant dans les administrations.

Dans cette perspective, à la suite de ces travaux, un certain nombre de groupes d'études fonctionnent dans des départements. Ils font des propositions qui donnent lieu à des améliorations. Certes, on peut me dire que des propositions ont déjà été faites, mais le problème est de savoir comment elles se concrétisent. Toute une série de dispositions se sont déjà concrétisées et M. le ministre chargé de la réforme administrative a annoncé, il y a une dizaine de jours, un premier ensemble de mesures allant en ce sens.

Mon ministère suit de très près des expériences que nous avons initiées dans la région de Marseille avec la participation de la chambre de commerce, qui consistent à essayer d'utiliser toutes les ressources de l'informatique pour simplifier ces formalités administratives. On double bien évidemment dans l'art de remplir ces formulaires administratifs et la télématique et l'informatique sont de nature à permettre des économies de temps et d'argent. L'expérience est, je crois, concluante et on engage une certaine extension à d'autres régions. La voie est donc tracée.

S'agissant d'un domaine qui m'intéresse particulièrement - celui de la création d'entreprises - je souhaite accompagner l'effort des créateurs, l'immense appétit de création d'entreprises qui existe aujourd'hui, par la simplification des formalités et le raccourcissement des délais, notamment au moment de la création de l'entreprise. Nous avons réussi, non sans mal, car c'est une longue bataille, à simplifier une liasse de questionnaires de grand format qui ne passait pas dans le photocopieur, en la transformant en une simple page aisément photocopiable et en supprimant 97 questions administratives, dont, évidemment, chaque administration pensait qu'elles étaient essentielles. Mais après examen, au bout de plusieurs mois, on s'est aperçu que cette liasse pouvait être simplifiée.

Vous avez donc tout à fait raison de poser ce problème, dont je viens de retracer l'ampleur économique en indiquant les pistes qui résultent à la fois de la volonté des pouvoirs publics d'aller vers le moins d'Etat et également des nouvelles possibilités ouvertes par l'informatique.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Colette Goerliot.

Mme Colette Goerliot. La chemiserie de Seilgmann à Pont-à-Mousson, les textiles de Longwy, les établissements Lingelor-Heymann à Nancy, trois exemples d'entreprises en Meurthe-et-Moselle sur lesquelles s'abattent des mesures de restructuration.

Le 11 septembre, je vous interrogeais, monsieur le ministre, sur la société Seilgmann qui envisageait, à la stupefaction de tous, la fermeture du site de Pont-à-Mousson malgré des gains de productivité, des techniques modernes, un personnel compétent, reconnus par la direction.

A Longwy, l'entreprise Textiles de Longwy dépend du groupe Devanlay, qui affichait 26 p. 100 de bénéfices en 1986. La direction se propose de fermer ce site et de licencier 80 personnes.

Pour Lingelor-Heymann à Nancy, c'est la flexibilité imposée par le patron qui conduit à faire travailler les salariés neuf heures par jour pour huit heures payées, le temps de travail ayant été réduit pour la même production, avec menaces de renvoi si les cadences ne sont pas tenues.

En réalité, les patrons du textile présentent une stratégie de délocalisation des productions en France, d'internationalisation des marchés et des activités industrielles, semant le chômage dans nos régions. Ils réclament des aides financières pour payer les investissements à l'étranger et les conséquences de la casse industrielle en France qu'ils baptisent « plan social » pour leur entreprise.

Pour nous, communistes, investir en France, reconquérir le marché intérieur, donner 6 000 francs de S.M.I.C. aux ouvrières sous-payées du textile, conquérir la liberté dans l'entreprise, coopérer mutuellement avec les autres pays, constituent les éléments d'une véritable politique économique et sociale et de plein-emploi.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour engager la France dans cette voie et sauvegarder l'emploi dans les entreprises du textile ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Madame le député, s'agissant du secteur du textile, tout le monde comprendra que, pour être compétitif, ce serait folie que de suivre une voie qui consisterait à multiplier les rigidités, à empêcher toute flexibilité, dans le domaine du temps de travail en particulier, et à essayer de faire en sorte que l'on puisse - ce qui est notre vœu à tous - gagner plus en travaillant moins.

Mme Colette Goerliot. C'est le contraire aujourd'hui !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Ce serait sûrement la façon la plus certaine de condamner notre industrie textile.

Ce qui doit être fait, c'est d'abord un gros effort dans le domaine de la flexibilité du travail. Cela est une évidence parce que le textile, notamment les réassorts, est lié aux modes, est lié aux commandes, au succès des marchés. Il faut donc nécessairement une flexibilité en ce qui concerne le temps de travail dans le domaine du textile.

Il faut également se battre pour la qualité, disposer d'un personnel mieux formé et aussi investir, beaucoup investir.

Mme Colette Goerliot. En France !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous ne pourrions conserver, en France, des emplois dans le textile qu'à condition d'être plus automatisés, d'avoir des productions à forte valeur ajoutée. Et nous ne pourrions pas faire concurrence sur des produits courants aux pays où la main-d'œuvre coûte vingt ou trente fois moins cher qu'en France.

Mme Colette Goerliot. Il faut tout fermer en France, alors !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est dans le cadre de cette spécialisation qu'il faut inscrire le problème que vous soulevez. Le refus de cette spécialisation reviendrait sûrement à condamner notre industrie au déclin. C'est d'autant moins mon souhait que j'observe un nouveau départ de l'industrie textile. En effet, dans de nombreux cas, elle est apte à affronter avec succès la compétition internationale, en se délocalisant parfois, certes, mais essayons de conserver le maximum de valeur ajoutée dans notre pays.

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, les départements et territoires d'outre-mer n'occupent aucune place dans les rapports de nos collègues rapporteurs, mais votre ministère prévoit d'intervenir dans nos régions à hauteur de près de 15 millions de francs en 1988.

Je ne veux pas penser que l'ambition du Gouvernement en matière d'industrialisation des départements et territoires d'outre-mer se limite au montant de cette enveloppe. En effet, même en l'absence de grand pôle industriel aux

Antilles, le potentiel de consommation peut favoriser la croissance et entraîner un certain développement des P.M.E. et P.M.I.

S'il est vrai que le Gouvernement a mis en place une politique de défiscalisation des investissements qui a d'ailleurs, à ce jour, peu d'effet dans l'industrie, il faut savoir que la définition de créneaux de productions rentables est la condition indispensable d'un devenir industriel.

Celui-ci ne peut reposer actuellement que sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et quelques unités artisanales de fabrication. Compte tenu de la nécessité d'améliorer la structuration de ces filières, quelles sont, monsieur le ministre, les interventions que vous prévoyez pour 1988 dans ce domaine ?

La canne à sucre et la banane demeurent toujours les pivots de l'économie guadeloupéenne. Dans la perspective du grand marché de 1992, envisagez-vous d'aider à la modernisation des usines sucrières pour assurer leur compétitivité ?

Enfin, la rentabilité de l'industrie sucrière passe par la revalorisation des sous-produits de la canne. Pensez-vous inclure les Antilles dans le champ d'utilisation du bio-éthanol ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, il est vrai que l'industrie s'est peu développée dans les départements et territoires d'outre-mer et que des progrès sont à réaliser.

Le cadre général est celui du régime de défiscalisation qui a été mis en place par la loi de finances rectificative de juillet 1986. Un système fiscal tout à fait exceptionnel et susceptible d'attirer les investissements sera appliqué, notamment en Guadeloupe. Peut-être faudra-t-il aller au-delà, mais il faudrait laisser un peu de temps pour tirer toutes les leçons de cette réforme, et notamment regarder ce qui peut être fait dans le cadre de la loi de programme relative au développement des départements d'outre-mer.

La volonté du Gouvernement est très claire. Le Premier ministre notamment est très sensible à la situation et souhaite qu'un maximum d'efforts soient faits en faveur de l'équipement, de l'industrialisation et de la création d'entreprises. Lorsque, voici quelques semaines, nous avons mis en œuvre un programme de créations d'entreprises, je me souviens notamment que le Premier ministre a personnellement insisté pour qu'un volet très important soit réservé aux départements et territoires d'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le ministre, ma question portera sur trois problèmes essentiels pour l'avenir du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais.

Mais, auparavant, laissez-moi vous dire que, une fois de plus, votre budget et notamment son titre IV, consacré aux interventions publiques, inquiète beaucoup notre région. Vous connaissez la situation faite de taux de chômage record, de désindustrialisation et de désertification. Vous vous en accommodez d'ailleurs fort bien, puisque pour notre bassin minier le rapport Lacaze - application du rapport Guichard - prévoit le départ de dizaines de milliers de personnes et la destruction de 40 000 logements des houillères.

Or que faites-vous ? Voici que, pour 1988, vous diminuez encore de 2,17 p. 100 la subvention aux Charbonnages de France. Soit dit en passant, pour la première fois la présentation de cette subvention met en relief ce que nous disions depuis toujours : plus de 50 p. 100 sont consacrés à des charges non liées à la production. Il est facile après cela de mettre l'entreprise en déficit artificiel !

Ce qui reste du personnel est inquiet. Le personnel d'origine marocaine est en grève depuis près de quatre semaines. De même, le personnel autochtone ne peut se satisfaire du Plan Pache leur promettant l'exode, le chômage déguisé ou la retraite au rabais. La solution, ce serait la poursuite de l'extraction, sa modernisation. Les ressources existent encore, comme l'avait montré la commission régionale d'expertise en 1982. Hélas ! le gouvernement de l'époque n'en avait pas tenu compte ; le vôtre continue.

Enfin, et c'est un comble, vous supprimez pour 1988 pour le Nord - Pas-de-Calais les 100 millions du fonds de réindustrialisation. C'est inacceptable, impossible à imaginer !

Monsieur le ministre, qu'entendez-vous faire, pour assurer la survie des houillères et leur modernisation. Qui serait conformes à l'intérêt national et régional ? Quelle issue allez-vous donner au conflit actuel pour permettre à la corporation de poursuivre sa carrière, de sauvegarder ses avantages acquis ? Comment allez-vous répondre à l'anxiété des 2 000 familles marocaines menacées d'A.N.P.E. ou d'expulsion déguisée ? Allez-vous empêcher la mise en œuvre de ce scandaleux rapport Lacaze de destruction de l'habitat minier ?

Enfin, monsieur le ministre, pourquoi avez-vous supprimé le fonds régional du Nord - Pas-de-Calais, alors qu'il aurait fallu le multiplier par dix pour répondre aux besoins de l'industrialisation et de l'emploi ? La région est inquiète. Elle veut des réponses, et surtout des actes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, je vous rassure tout de suite sur un point : le fonds de développement du Nord - Pas-de-Calais n'est pas supprimé. S'il n'est pas doté de crédits budgétaires en 1988, c'est parce qu'il existe un report qui permet d'assurer largement le budget de l'année prochaine.

La volonté du Gouvernement dans ces régions en conversion est de faire en sorte que nous ne butions pas - je l'ai déjà indiqué sur place et je le répète solennellement devant l'Assemblée nationale - dans la réalisation de bons projets sur des problèmes de financement. Nous ferons vraiment tout ce qui sera possible pour assurer la nécessaire reconversion industrielle ainsi que la reconversion des hommes.

L'Etat et les Charbonnages de France mettront tout en œuvre pour aider à maîtriser les problèmes de l'« après-charbon ».

S'agissant des problèmes du charbon, comme cela a été souhaité, notamment par les organisations syndicales que j'ai réunies pour la première fois depuis bien longtemps - elle n'avaient pas été réunies auparavant par le ministre de l'industrie - j'ai distingué ce qui relève du social de ce qui est du domaine de l'économique, de façon que les comptes soient beaucoup plus clairs et que le mineur ne soit pas victime d'une certaine forme d'assimilation entre les deux formes de soutien. Il y a donc une aide économique, un soutien à la production charbonnière qui est stable, ou en légère décroissance. Mais cela nécessite de la part des mineurs que soit poursuivi l'effort de productivité qui est fait. Aujourd'hui, on ne peut être complètement déconnecté du marché charbonnier international. Des efforts sont à faire. Un certain nombre de reconversions sont nécessaires. Aller chercher du charbon à 1 200 mètres de profondeur pour le ramener à la surface à 1 200 francs la tonne, alors qu'il vaut 300 ou 400 francs lorsqu'il est importé pose un vrai problème de productivité. Tout le monde comprendra que, dans un certain nombre de cas, des reconversions sont nécessaires.

L'essentiel est que vous soyez bien persuadés, je le répète solennellement aux élus de toutes tendances politiques, que le Gouvernement fera le maximum pour accompagner les initiatives locales, qu'il multipliera lui aussi les initiatives de façon à maîtriser, autant que faire se peut, ces reconversions industrielles et sociales.

M. le président. La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, ma question a trait aux conditions du fonctionnement du service des postes et télécommunications dans le département de la Réunion. Je vous saurais gré d'en prendre acte et d'y répondre le moment venu, puisque, à la suite d'une erreur, elle vient au moment des questions sur le projet de budget de l'industrie.

Les P. et T. souffrent d'un manque criant d'effectifs dans le département de la Réunion. Le mécontentement grandit dans les services, et la population se plaint de plus en plus de la mauvaise qualité du service qui découle du manque de moyens en personnels et en locaux notamment.

L'ampleur des dernières actions engagées par le personnel témoigne de l'exigence de ce dernier de travailler dans de meilleures conditions, de lutter contre la privatisation et la ruineuse sous-traitance et de pouvoir assurer un service public de bonne qualité.

Le budget des postes et télécommunications de 1988 devrait tenir compte du retard accumulé depuis de nombreuses années en matière d'emplois, d'équipements, de crédits d'investissement et de fonctionnement. Les statistiques de l'I.N.S.E.E. et celles du ministère reconnaissent ce retard.

Au 31 décembre 1985, le nombre d'agents des P. et T. en métropole était de 89 pour 10 000 habitants. La moyenne des départements d'outre-mer était de 54 pour 10 000 habitants, avec 101 pour la Guyane, 61 pour la Guadeloupe, 60 pour la Martinique et 41 seulement pour la Réunion. Depuis, la situation s'est encore dégradée. Les créations de postes n'ont pas suivi l'accroissement du trafic et des opérations, accroissement qui a été pour le trafic avions au départ de 12 p. 100, pour le trafic avions à l'arrivée de 17 p. 100, pour les services financiers de 18,40 p. 100 en émissions et de 17,50 p. 100 en paiements, et pour la Caisse nationale d'épargne de 13 p. 100.

En ce qui concerne la situation du personnel, la Réunion est encore une fois le parent pauvre. Il reste encore plus de 200 auxiliaires dans le département, ce qui représente 15 p. 100 de l'ensemble du personnel. La moyenne nationale, notons-le, n'est que de 5 p. 100. Des auxiliaires qui comptent quinze, voire vingt ans de service, sont encore sans statut de la fonction publique.

Ma question est la suivante, monsieur le ministre : quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour la mise sur pied d'un véritable plan de mise aux normes du service des P. et T. à la Réunion impliquant des moyens accrus pour l'investissement, la création d'au moins 120 emplois à la poste et de 100 aux télécommunications et un nouveau plan de titularisation des auxiliaires ?

M. le président. Monsieur le ministre, souhaitez-vous répondre à la question ou bien laisser ce soin à M. Longuet ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, pour la cohérence de la discussion, je me propose de transmettre cette question au ministre délégué.

M. le président. Soit.

La parole est à M. Charles Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le ministre, la situation de l'industrie chimique française est très préoccupante. Quelques faits seulement.

Dans le raffinage, nous allons à terme à la seule subsistance de deux ou trois raffineries françaises si nous n'investissons pas.

Dans la pharmacie, aucune molécule nouvelle ne sort du secteur recherche, nos produits vieillissent et des menaces pèsent sur Gennevilliers. A terme, Rhône-Poulenc ne restera plus dans la pharmacie et les problèmes sont identiques pour Sanofi et L'Oréal.

Dans les engrais, c'est le démantèlement. A l'usine A.Z.F. de Chasse-sur-Rhône, le groupe va dépenser 22 millions de centimes pour chaque licenciement d'un salarié, alors que cet argent serait à l'évidence mieux utilisé pour relancer la production et la moderniser contre les appétits des Norvégiens de Norsk Hydro qui sont à l'affût et nous ont déjà pris Cofaz.

Dans les produits d'entretien et les détergents, nous n'avons déjà plus d'entreprise nationale. Nous sommes les sous-traitants des Américains et des Allemands.

Dans le même temps, les grands groupes de la chimie abandonnent la recherche fondamentale. Les choix financiers priment tout.

Or, illustrant mes propos de ce matin auxquels, me semble-t-il, vous n'avez rien trouvé à répondre, monsieur le ministre, les résultats financiers positifs de ces dernières années s'accompagnent de l'affaiblissement de notre chimie. Les masses d'autofinancement ne sont utilisées que pour la croissance externe et pour des achats à l'étranger en vue de la privatisation, comme le fait Rhône-Poulenc qui dépense des milliards aux Etats-Unis et se désengage en France, par exemple de la chimie au silicium avec la disparition programmée de Rhône-Siltech.

Je vous demande de prendre conscience de la profonde inquiétude qui règne dans toute la chaîne de production, de Roussillon à Saint-Fons, en particulier avec l'annonce de l'achat par Rhône-Poulenc aux Etats-Unis d'une unité de production de vanilline dont les produits viendraient se substituer à la production de Rhône-Poulenc - Saint-Fons.

Quelles dispositions concrètes comptez-vous donc prendre, monsieur le ministre, face à cette situation qui pose, étant donné l'importance de ce secteur, un problème d'intérêt national, pour favoriser le maintien et le développement de l'industrie chimique française et lui permettre de développer sur un pied d'égalité, de façon fructueuse, de nouvelles coopérations internationales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous m'interrogez sur Rhône-Poulenc et sur C.D.F.-Chimie, et, plus généralement, sur le secteur de la chimie.

C.D.F.-Chimie a accumulé des pertes considérables, plusieurs milliards de francs, entre 1981 et 1986. Nous avons mené une action de restructuration, de management, faisant appel aux efforts de tous, qui est reconnue comme exemplaire. Les résultats qu'obtiendra C.D.F.-Chimie à la fin de l'année 1987 montreront à quel point cette action a été réussie. Le meilleur gage d'avenir pour C.D.F.-Chimie, c'est de ne pas se complaire dans le « rouge », mais de réaliser des bénéfices.

Quant à Rhone-Poulenc qui, comme C.D.F.-Chimie, produit pour le marché international, on constate également un développement de sa présence internationale.

Certains estiment que ce sont des chances perdues pour la France. Je pense, au contraire, que ce sont des chances gagnées. Nous ne pouvons rester seuls, frontières fermées, dans le domaine de la chimie et de la pharmacie. Nos frontières sont ouvertes ; la chimie comme la pharmacie ne peuvent se concevoir que sur le plan international, et l'on peut regretter que notre industrie pharmaceutique ait été victime, pendant des décennies, du dirigisme.

M. Francis Geng. Ô combien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Etranglée financièrement, elle n'a pu consentir les efforts d'investissement qui lui eussent permis d'être à la mesure du génie français en matière de découverte de molécules. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le rapport du comité des sages sur le financement de la sécurité sociale préconise une plus grande liberté des prix des médicaments.

Je vous remercie, monsieur le député, de votre intervention, qui ne peut que me conforter dans ma politique.

Telle est la réponse que je souhaitais vous apporter sur C.D.F.-Chimie et sur Rhône-Poulenc, leur nécessaire internationalisation et les performances que l'une et l'autre de ces entreprises obtiennent aujourd'hui à la fois dans leurs comptes financiers et dans les grandes manœuvres internationales de la chimie et de la pharmacie.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, la situation de la recherche en France se caractérise depuis longtemps par la faiblesse relative de l'effort de recherche-développement directement financé et induit par les entreprises. Le retard accumulé par les entreprises françaises par rapport à leurs principaux concurrents n'est d'ailleurs pas négligeable, puisqu'il a été récemment évalué à quelque 25 milliards de francs.

Cette situation m'incite à vous demander quelles actions d'ensemble vous comptez entreprendre pour inciter les P.M.E. et les P.M.I. à accroître leur effort de recherche-développement pour que les techniques de pointe ne soient plus uniquement réservées aux grandes entreprises, mais diffusées dans tout le tissu industriel.

Je note, en effet, qu'en dépit du dynamisme dont elles témoignent sur le plan de l'emploi et de l'investissement, les P.M.E. et les P.M.I. n'ont pas encore toujours la capacité financière ni le comportement à l'égard de l'innovation qui leur permettraient, grâce à un effort de recherche-développement plus soutenu, de renforcer durablement leur compétitivité.

J'aimerais notamment savoir, monsieur le ministre, les effets que vous attendez, pour le redressement de l'effort de recherche des P.M.E. et des P.M.I., des deux mesures importantes que comporte votre projet de budget, je veux parler de

la réforme du crédit d'impôt-recherche et du renforcement des moyens affectés à l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'Anvar.

Enfin, j'aimerais connaître les actions que vous souhaitez développer pour améliorer la diffusion de l'information scientifique et technologique auprès des P.M.E. et P.M.I. et pour favoriser, soit par une mobilité accrue des chercheurs, soit par un transfert plus systématique des connaissances, une meilleure valorisation par ces entreprises des recherches effectuées par le secteur public.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion de préciser toute une série de mesures ou d'orientations que j'ai évoquées depuis ce matin devant l'Assemblée.

Quel est, d'abord, le diagnostic ? Nous avons besoin d'un tissu plus fort de P.M.E. et de P.M.I. La compétition internationale, en effet, exige des produits nouveaux, plus beaux, de meilleure qualité, et la contribution des P.M.E. et des P.M.I. à cette rénovation, à cette flexibilité, à cette adaptation permanente est vitale. Cela ne se discute pas. Nous devons donc avoir une politique en faveur des P.M.E. et des P.M.I.

Globalement, je l'ai déjà indiqué, le budget du ministère de l'industrie est tout entier tendu vers une réorientation de ses actions au profit des P.M.E. et des P.M.I. C'est la priorité. C'est vrai des efforts budgétaires, c'est vrai aussi des exonérations fiscales et des allègements fiscaux prévus dans le projet de loi de finances pour 1988 et qui bénéficieront de façon non négligeable aux P.M.E. et aux P.M.I.

Par ailleurs, la politique de plus grande liberté de notre économie - de liberté retrouvée - est de nature à améliorer la situation financière de l'ensemble des P.M.E. et des P.M.I. J'ai dit que nos entreprises retrouvaient leur meilleur taux de marge depuis 1973. C'est particulièrement vrai des P.M.E. et P.M.I. De même, et alors que nous étions les derniers de la classe en 1985, nous sommes aujourd'hui, même si nous avons encore un effort important à faire, les premiers en ce qui concerne les investissements productifs. Cela est particulièrement vrai pour les P.M.E. et les P.M.I. C'est donc le signe d'une santé financière retrouvée, même si nous sommes loin d'être au bout de nos peines.

En ce qui concerne plus particulièrement l'innovation, j'ai indiqué qu'il fallait favoriser le transfert des connaissances technologiques et que nous devons, notamment, utiliser comme leviers les grands programmes, qui sont trop souvent affirmés à des grandes entreprises. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai organisé, il y a déjà quelques mois, une réunion avec l'ensemble des donneurs d'ordre pour rechercher avec eux comment on pourrait mieux diffuser les grands programmes dans le tissu des P.M.E. et des P.M.I.

Nous devons, par ailleurs, veiller à la valorisation de la recherche issue des centres publics. La recherche est trop cloisonnée en France. Il y a, d'un côté, la recherche publique et, de l'autre, la recherche privée - ou l'absence de recherche ! Il faut donc décloisonner et nous mènerons, au travers des lignes budgétaires et des différents organismes dont nous disposons, une politique de valorisation des transferts entre secteur public et secteur privé, dans les deux sens. Il faut permettre à des salariés du secteur privé d'aller dans le secteur public et réciproquement, de permettre aussi, et ce serait très sain, à des chercheurs du secteur public de s'enrichir en transférant le résultat de leurs recherches ou de leurs connaissances vers des entreprises privées. Nous mènerons cette action sur le plan national, plus particulièrement au travers de la politique, dont j'ai donné les grands axes, de pôles de compétitivité ou de pôles d'excellence.

L'Anvar, enfin, a été tout entière recentrée vers les petites et moyennes industries et nous allons étudier comment obtenir un effet de levier maximum avec les sommes dont elle dispose. Nous sommes passés de la subvention à l'avance remboursable, et nous allons rechercher comment nous pourrions passer de l'avance remboursable à une certaine forme d'assurance, de garantie de risques, qui permette de drainer encore davantage de capitaux en faveur de l'innovation.

Plus généralement, nous allons utiliser les moyens qui sont à notre disposition pour favoriser le transfert de connaissances. Trop peu de connaissances technologiques circulent dans le tissu industriel français, notamment dans les P.M.E. et les P.M.I. Celles-ci n'ont pas toujours compris la valeur

stratégique de l'information. Aussi, allons-nous développer une politique pour multiplier l'offre d'information technologique et, en même temps, susciter la demande en la rendant partiellement solvable par des procédures telles que celle du F.R.A.C. ou des procédures analogues.

Voilà, monsieur le député, quelques orientations - je ne les ai pas toutes énumérées, cela va de soi - qui vous montrent bien la volonté du Gouvernement d'aller dans le sens d'une revitalisation du tissu des P.M.E. et des P.M.I. Je sais, pour en avoir souvent parlé avec vous, que c'est votre préoccupation. Soyez persuadé que les lignes budgétaires que vous allez voter seront consacrées pour leur plus large part à un effort en faveur des P.M.E. et des P.M.I.

M. Francis Gong. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre, lors de votre visite à Caen le 18 septembre dernier, vous avez pu mesurer l'ampleur des efforts mis en œuvre depuis plus d'une décennie par l'Etat, la région de Basse-Normandie, le département du Calvados et la ville de Caen pour créer des équipements structurants propres à permettre le développement de nouvelles synergies autour de la trilogie « formation, recherche et entreprises de pointe ».

A cette occasion, vous avez souligné votre détermination à encourager les initiatives qui vont dans ce sens en les rassemblant sous l'appellation de « pôles de compétitivité ».

Toutefois, vous le savez mieux que personne, la mise en place d'une telle politique nécessite, en même temps que des investissements humains, des moyens financiers importants. C'est pourquoi il me semble nécessaire de connaître l'ensemble des mesures que vous allez mettre en place pour soutenir les actions sur ces sites.

Pourriez-vous nous indiquer la nature des concours de l'Etat dans le domaine de l'aide à la promotion, de l'aide aux études, ainsi que dans celui de la participation aux investissements dits « structurants » ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, à ce jour, je n'ai fait que tracer des perspectives pour la mise en place des pôles de compétitivité ou des pôles d'excellence. J'en ai rappelé les grandes lignes il y a un instant. Ne me demandez pas d'aller plus avant ; je ne peux le faire aujourd'hui. Je dois - cela a été rappelé - tenir prochainement une réunion avec l'ensemble des services de mon ministère, notamment la direction générale de l'industrie. Nous y verrons plus clair à ce moment-là.

L'idée est de ne pas enfermer notre action dans une sorte de « prêt-à-porter » national, mais faire du « sur mesure » et d'étudier, avec tous les partenaires concernés, quels outils peuvent être utilisés pour ces opérations de revitalisation du tissu industriel. J'en cite quelques-uns, je dirai presque au hasard et comme ils me viennent à l'esprit.

Nous pouvons, d'abord, utiliser l'Anvar, déjà évoquée. Nous pouvons aussi utiliser les grands programmes qui permettent de diffuser l'innovation ou de répartir des offres auprès des sous-traitants ou des fournisseurs. Nous pouvons utiliser les F.R.A.C., sous des formes extrêmement diverses, notamment l'aide au conseil, au sens très large du terme, et je suis très ouvert quant au contenu à donner au conseil.

Nous pouvons par ailleurs mobiliser les partenaires pour des opérations de formation en entreprise de nouveaux managers, voire de managers déjà en place. Il faut, en effet, accroître les compétences.

Nous pouvons également - cela a déjà commencé - inciter les entreprises à engager la bataille de la qualité. Gagner la compétition exige des produits de meilleure qualité ; il faut donc se mobiliser davantage en faveur de la qualité. Toute une série de lignes budgétaires et d'organismes divers peuvent être mobilisés pour cette bataille de la qualité.

Nous pouvons utiliser tous les leviers qui vont être mis en place dans le cadre de la politique que je souhaite développer en faveur du *design*, pour des produits plus beaux. Souvent, des parts de marché se gagnent ou se perdent selon que l'entreprise réalise ou ne réalise pas l'investissement en *design*.

Nous pouvons aussi mobiliser toute une série d'organismes placés sous la tutelle du ministère de l'industrie, directement ou indirectement, et qui poursuivent des politiques d'innova-

tion ou ont une activité de veille technologique, par exemple E.D.F. Voyons comment nous pouvons utiliser dans des opérations locales la très importante activité de veille technologique d'E.D.F.

D'autres organismes, tels que les A.R.I.S.T., les agences régionales pour l'information scientifique et technique, ou les centres techniques, peuvent eux aussi être mobilisés en faveur de pôles de compétitivité. Je pourrais continuer comme cela pendant des heures.

Notre volonté est de recenser l'ensemble des moyens, de trouver des équipes qui, sur le terrain, croient à la nécessité de diffuser l'excellence et la compétitivité et de rechercher avec eux comment, peut-être sous forme contractuelle, nous pourrions mettre ces moyens à leur disposition. Ils ne les prendront pas tous, et tous ne pourront pas être mobilisés sur le même site, mais nous rechercherons une sorte de « sur mesure » qui permette de faire rayonner l'excellence. Ici, ce sera dans le domaine de la productique, là ce sera peut-être dans le domaine de la robotique ou de la télématique, ailleurs ce sera dans le domaine de la qualité ou dans le domaine commercial.

Telle est la philosophie générale du projet que je souhaite mettre en œuvre de façon à revitaliser les tissus industriels locaux dans le cadre des moyens que vous voudrez bien m'accorder en votant le budget de mon ministère pour 1988.

M. le président. La parole est à M. Francis Geng pour poser la question de M. Pierre Montastruc.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, mon collègue Pierre Montastruc, retenu dans sa circonscription, m'a demandé de vous poser sa question. Elle concerne la fiscalité du gaz naturel destiné à l'industrie.

Le projet de loi de finances pour 1988 prévoit l'abaissement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers de 170 francs à 117 francs par tonne, alors que la taxe intérieure sur le gaz naturel destiné à l'industrie passerait de 0,59 franc à 0,56 franc.

Ces mesures entraînent une distorsion de concurrence entre industriels selon qu'ils utilisent le fioul et le gaz au détriment des derniers, qui subissent une perte de compétitivité assez importante pour l'ensemble des consommations industrielles de gaz.

Il est également à observer que les industriels français sont les seuls en Europe à supporter une taxe sur le gaz naturel, ce qui réduit d'autant leur compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Quelles sont, monsieur le ministre, les dispositions que vous envisagez de prendre pour ramener la taxe intérieure sur le gaz naturel à un niveau équivalent à celui de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ? En l'absence d'une telle mesure, je crains que le marché n'interprète les baisses projetées comme un signal d'encouragement à la consommation de pétrole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. La question de M. Montastruc concerne les taxes sur le fioul lourd, mais surtout sur le gaz industriel. L'objectif du Gouvernement est, dans ces deux domaines, de permettre aux industriels français d'être dans des conditions de compétitivité identiques à celles de leurs homologues européens.

Un effort était à faire sur le fioul. Annoncé l'an dernier, il a pour but de nous ramener à la moyenne européenne. Le calcul de cette moyenne, au demeurant, n'est pas très simple. Faut-il prendre une moyenne arithmétique ? Une moyenne pondérée ? Toujours est-il que nous sommes revenus dans la moyenne. À mon sens, il serait bon de poursuivre l'effort, et nous avons tout intérêt à nous aligner sur nos principaux concurrents, notamment les Allemands.

Un effort a donc été fait pour le fioul. Sans doute faudrait-il envisager de le poursuivre dans la perspective de l'harmonisation des droits d'accise à l'horizon 1992.

Reste le problème de la taxe sur le gaz. Seule la France l'applique en Europe. Je rappelle à ce sujet qu'elle a été instituée par le précédent gouvernement en 1985. La perspective ne peut être, là encore, que de nous aligner sur les conditions de compétitivité de nos partenaires européens. La taxe a été réduite pratiquement de moitié en deux ans. Si vous voulez nous faire dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines, la réponse est oui !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Odile Sicard.

Mme Odile Sicard. J'ai déjà souligné ce matin, monsieur le ministre, que les activités semi-conducteurs de Thomson, faute de la part du Gouvernement d'une stratégie de développement de la filière électronique, allaient en décroissant.

Devant l'aide puissante que les Etats-Unis, avec plus d'un milliard de dollars, le Japon et la Corée du Sud, qui met en place un plan de trois ans, apportent à leur industrie des composants, ce serait une lourde responsabilité de votre part que de ne pas apporter l'aide de l'Etat à des investissements de recherche et de production qui conditionnent notre compétitivité dans ce secteur clé aux plans économique et stratégique. A Grenoble, notamment, nous voyons les effectifs diminuer considérablement, alors que les produits d'avenir vont être fabriqués dans les usines beaucoup plus modernes de S.G.S. en Italie ou en Extrême-Orient.

Ne serait-ce que pour équilibrer le site de Grenoble, dans le cadre de l'accord S.G.S., nous devons, face à l'effort italien d'investissement industriel, développer un projet en technologie fine avec l'atout que représentent des partenaires tels que le C.E.A., le L.E.T.I. et le C.N.E.T., et mettre en route une chaîne pilote permettant un nouveau développement industriel. Faute de quoi nous risquons de voir une partie de notre pôle de recherche entraînée à l'étranger, là où seront industrialisés les produits nouveaux.

Ce matin, monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à la question que je vous avais posée dans mon intervention. C'est pourquoi je me permets de vous demander, puisque vous avez dit que la recherche publique devrait être décloisonnée et mieux orientée vers les applications, si cela peut se faire par un coup de baguette magique libérale. En tout cas, les pays concurrents, eux, ne plaquent pas leur idéologie sur les situations existantes mais aident leurs entreprises à demeurer dans la course. Quelle est donc, monsieur le ministre, votre intention s'agissant de l'aide à apporter au développement de la filière électronique française ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Madame le député, vous m'avez interrogé ce matin sur l'accord Thomson-S.G.S. J'ai précisé clairement que, dans le cadre de cet accord, les engagements publics seraient, d'une part, tenus et, d'autre part, parfaitement équilibrés avec les efforts de l'Italie, que vous aviez vous-même jugés importants.

Vous m'interrogez maintenant sur l'effort qui est fait dans le secteur des composants. Je vous répondrai qu'il est constant.

En ce qui concerne plus particulièrement le pôle de Grenoble, il est exact que les conditions semblent réunies pour s'orienter vers une spécialisation, sinon dans les productions de masse, tout au moins dans les petites séries et la recherche. En outre, la présence du L.E.T.I. et du C.N.E.T. constitue sans aucun doute un avantage. Je crois savoir que l'entreprise entend développer ses liens avec ces centres de recherche. Grenoble devrait donc constituer pour l'ensemble Thomson-S.G.S. un pôle d'excellence en matière de composants.

M. le président. La parole est à M. Michel Lambert.

M. Michel Lambert. Au mois d'avril dernier, j'ai saisi officiellement M. le Premier ministre ainsi que vous-même, monsieur le ministre de l'Industrie, des difficultés rencontrées par les salariés du centre industriel de la Radiotechnique, à Flers de l'Orne.

A la fin du mois de décembre 1985, l'intégration de l'usine Philips de Flers, soit 788 salariés, dans le groupe Radiotechnique était saluée par les dirigeants comme un renouveau. Selon eux, « l'usine de Flers ne serait plus isolée et pourrait bénéficier des synergies, tant sur le plan de la répartition des charges que sur celui des contributions techniques, d'une collaboration plus étroite avec des usines ayant des domaines d'activités identiques ou complémentaires ». Or, qu'avons-nous constaté à ce jour ?

Janvier 1986 : départ du service étude et développement vers Suresnes ;

Octobre 1986 : vente de l'activité plastique et outillage ;

Mars 1987 : vente de l'atelier de production de Granville ;

Enfin, arrêt des activités « audio ».

Puis, en mai-juin 1987, la Radiotechnique a présenté un plan de restructuration du groupe en matière d'emploi et de rationalisation des productions, qui avait pour conséquences, à court ou à moyen terme, d'entraîner des modifications profondes dans les charges de travail des différents centres industriels, tant globalement que les uns par rapport aux autres.

Cette nouvelle politique concentre en effet les fabrications de la télévision couleur à Dreux, de l'autoradio à Rambouillet et des produits de la télématique individuelle et domestique au Mans.

Et Flers dans cette perspective ?

Eh bien, Flers n'a plus de vocation propre. Écoutez d'ailleurs ce que disent les dirigeants : « On a pu maintenir une charge de travail grâce à de nombreuses sous-traitances pour le groupe ou pour des usines tierces », ou encore, « des solutions seront activement recherchées pour résoudre ce problème de charges soit en trouvant de nouvelles sous-traitances, soit en recherchant des partenaires pour des productions complémentaires ».

Pour Flers, les conséquences de cette restructuration sont les suivantes : cinquante-sept départs F.N.E. ; quatre-vingt-treize licenciements ; réduction de l'horaire de travail à vingt-huit heures par semaine pour une grande part de la production.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Michel Lambert. Je conclus, monsieur le président !

Ce plan de restructuration a surtout provoqué une grave inquiétude quant au maintien à moyen ou à long terme des emplois de l'usine de Flers.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles suites ont été données à la réunion, qui s'est tenue en votre présence, entre vos services et les élus de la région de Flers, où en est la recherche de sous-traitances à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe R.T.I.C., et où en est la recherche des partenaires nouveaux ?

Plus concrètement, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire, pour assurer la vie du centre de Flers,...

M. le président. Concluez, monsieur Lambert !

M. Michel Lambert. ... de promouvoir une fabrication de produits nouveaux, et ce dans des domaines où, en raison de son potentiel de recherche et de technologie, la R.T.I.C. peut s'engager, qu'il s'agisse, par exemple, de l'utilisation du laser à titre professionnel, de l'électronique embarquée ou de la télésurveillance ?

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faille inciter le groupe de la Radiotechnique à créer une société de conversion de type industriel qui permette de mobiliser acteurs locaux et industriels pour la réindustrialisation de la région flerienne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir du problème abordé par M. Lambert avec les élus locaux. Je rappelle à l'ensemble de la représentation nationale qu'il s'agit d'une entreprise qui, à l'origine, était spécialisée dans l'électronique grand public - électrophones, tourne-disques - bref, dans des créneaux qui aujourd'hui subissent fortement la concurrence des produits d'Extrême-Orient. D'où la nécessité qui s'est imposée d'une reconversion. Cette usine s'est donc orientée vers la construction de minitel, de décodeurs pour Canal Plus, ce qui lui a permis d'assurer une certaine activité jusqu'à maintenant.

Mais la concurrence toujours plus vive et la conjoncture défavorable ont conduit ce groupe à opérer des réductions d'emplois. Cela dit, n'étant pas responsable de l'entreprise, mais ministre de l'industrie, je ne peux en aucun cas vous garantir le maintien de l'intégralité de l'activité.

Est-il nécessaire de reconverter ? La réponse est oui ! C'est évident. Je ne peux que vous confirmer notre volonté - et nous en avons discuté avec les dirigeants et les élus locaux - de favoriser, le cas échéant, les efforts de conversion. Cela a d'ailleurs été fait au niveau du département concerné, avec la mise en place d'un fonds de conversion et c'est ce qui sera éventuellement fait avec la société Philips.

Mais ne pouvant pas intervenir directement au sein des entreprises, nous agissons le plus souvent en les sensibilisant aux conséquences sociales qui peuvent naître de telle ou telle reconversion. Nous demandons aux grands groupes - mais, le plus souvent, ils le font d'eux-mêmes - d'être très sensibles à cette dimension et d'assurer un effort de reconversion. C'est ainsi que, dans une autre région, Philips a été amené à faire jouer la société de reconversion de Thomson, qui a une bonne expérience dans ce domaine, ce qui a permis d'envisager la création d'environ 400 emplois et la mise en place d'un plan social très convenable sur dix-huit mois.

Tel est l'esprit dans lequel nous traiterions les éventuelles difficultés de cette entreprise.

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention et celle de vos collègues sur les risques que ferait courir un choix superficiel s'agissant de la mise en vente de l'Institut national de recherches chimiques appliquées.

Cet organisme de recherche a un ensemble de missions qui relèvent partiellement de la recherche industrielle et partiellement de la recherche publique. Jusqu'à présent, l'Etat finançait la partie recherche publique, soit budgétairement, soit par l'intermédiaire de la Caisse nationale de l'énergie puis de l'Institut français du pétrole. Or il paraît en voie d'abandonner tout financement de la recherche publique - et c'est un domaine auquel je suis particulièrement attentif puisqu'il a trait à la préservation de l'environnement. Cette perte de financement aboutit à la disparition programmée de plusieurs unités de recherche représentant cent chercheurs et collaborateurs, lesquels sont menacés à court terme de licenciement.

Cette option, si vous la confirmez, se traduirait par une stérilisation scientifique. Or les unités de l'Ircha sont indispensables pour mener des recherches d'intérêt national en environnement, domaine où la France investit moins que beaucoup de ses concurrents, ce qui la met sur la défensive face à la montée constante de l'exigence de production propre.

L'analyse des rejets dans l'air, qui est loin d'être suffisamment précise en France, réclame des recherches nouvelles ; c'est l'Ircha qui les fait !

La toxicologie des effluents rejetés dans l'eau évolue sans cesse et il faut mieux analyser pour garder des rivières propres ; c'est l'Ircha qui les fait !

Le programme Deforpa, relatif à la préservation des forêts, suppose des recherches sur la dégradation végétale ; c'est l'Ircha qui les fait ! Je pourrais citer des dizaines d'autres exemples, monsieur le ministre.

Ma question est simple : selon vous, monsieur le ministre, un financement public pour la recherche d'intérêt public jusqu'à présent confiée à l'Ircha est-il oui ou non nécessaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, cette question aurait pu être posée à M. Fabius en 1984, lorsque le Premier ministre a alors décidé, à la fin du mois de juillet, la débudgétisation de l'Ircha. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Depuis lors, des expédients budgétaires ont dû être mis en place pour assurer le financement de cet organisme. Une solution provisoire a été mise en place en 1985, puis en 1986, utilisant, c'est vrai, les reliquats de crédits appartenant à la Caisse nationale de l'énergie. Mais cette ressource s'est tarie au début de l'année 1987. Il a donc fallu mettre en place un montage de fortune utilisant cette fois la contribution de l'Institut français du pétrole. Voilà la réalité ! C'est bien le gouvernement de M. Fabius qui a décidé de couper les vivres à l'Ircha !

Aujourd'hui, nous devons donc mettre en place un schéma pérenne en ce qui concerne l'Ircha. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé un audit de l'organisme afin qu'il mette en évidence à la fois ses points forts et ses points faibles et trace des perspectives d'avenir, lesquelles passent notamment par des clients qui, bien entendu, peuvent être publics.

Vous avez évoqué un certain nombre de domaines qui relèvent bien évidemment des missions publiques, et je ne vois que des avantages à utiliser l'Ircha, surtout dans la mesure où il faut bien assurer sa survie sous une forme ou sous une autre.

Néanmoins, ce rapport d'audit a mis en évidence un sureffectif, et ce problème a été présenté sous forme d'un plan social au comité d'entreprise.

Toujours selon cet audit - et je me range à son avis - il est également nécessaire de trouver un partenaire industriel à l'Ircha pour assurer son développement et une bonne synergie entre lui et les entreprises. C'est ce que nous nous employons à faire.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le ministre, depuis plusieurs années, les pays étrangers multiplient les initiatives en matière de zones d'entreprises : les Etats-Unis en comptent 1 400 ; la Grande-Bretagne en a mis en place vingt-sept entre 1981 et 1984, permettant ainsi la création de 4 000 emplois.

Annoncées en conseil des ministres le 8 octobre 1986, trois zones ont vu le jour en France : Dunkerque, La Ciotat et La Seyne. Elles ont généré 2 000 emplois pour soixante entreprises et 800 emplois indirects.

Quels sont, monsieur le ministre, vos intentions et projets quant à la création de nouvelles zones ?

Devant la réussite de ces initiatives, ne pensez-vous pas qu'il faudrait, par l'intermédiaire de ces zones, armer des régions particulièrement exposées au choc de 1992, notamment les régions frontalières ?

Je voudrais vous rappeler à cet effet le dossier de candidature de la région dite « des trois frontières » dans le Sud de l'Alsace. Cette région a vu ses structures industrielles gravement endommagées au cours des dernières années. La situation de l'emploi s'y est dégradée, même si elle est masquée par le flux des travailleurs frontaliers qui se rendent chaque jour en Allemagne et en Suisse - selon les endroits, plus de 50 p. 100 des actifs sont des frontaliers.

Cette région frontalière est aux avant-postes de la compétition internationale en Europe, donc directement confrontée aux économies agressives et performantes de Bâle et du Bade-Wurtemberg. Mais malgré les atouts dont elle dispose - situation, infrastructures, qualité des hommes - et la création d'une zone franche, notre région n'a pas réussi à décoller. La création d'une zone d'entreprises permettrait donc de lui donner ce coup de pouce nécessaire pour être attractive aux investisseurs et pour se mesurer à la concurrence bâloise et badoise.

Une zone d'entreprises ne saurait être considérée comme une bouée de sauvetage, et elle ne donnera sa pleine mesure que si le terrain est favorable. La bataille de 1992 se gagnera d'abord sur les frontières. Monsieur le ministre, armez-les, s'il vous plaît !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, il est exact que nous avons mis en œuvre, à titre expérimental, trois zones d'entreprises.

Pour créer des emplois, en particulier dans les régions défavorisées, on peut soit multiplier les subventions - mais nous voyons bien à quel point le mécanisme d'aménagement du territoire fondé sur des subventions est à bout de souffle - soit essayer d'attirer les entreprises en leur promettant une sorte de petit soleil fiscal, en l'occurrence, une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans.

A cela, il y a un avantage et un inconvénient : l'avantage, c'est de créer des emplois ; l'inconvénient, c'est de faire naître une certaine forme de distorsion de concurrence.

C'est pourquoi j'ai négocié avec Bruxelles l'application aux zones d'entreprises de ce que je pourrais appeler la « clause de la région fiscalement la plus favorisée en Europe ». Prenons le cas de la France par exemple. Si de telles zones se créent à l'extérieur de nos frontières - en Ecosse, en Angleterre ou en Belgique, par exemple - non seulement nous aurons sur notre marché les produits des entreprises qui s'y seront installées, mais également nous n'aurons pas profité des créations d'emplois.

Pour notre part, nous avons mis en œuvre trois zones expérimentales, dont nous pouvons d'ores et déjà tirer un certain nombre de leçons.

Manifestement nous sommes sûrs qu'à Dunkerque, à la Seyne et à La Ciotat, que ce soit directement, par la création de ces zones, ou indirectement par le produit d'appel qu'elles

constituent pour la revitalisation des régions, nous aurons, à terme, créé davantage d'emplois qu'il en aura été supprimé dans lesdites zones, notamment à la suite de dépôt de bilan de l'entreprise Normed. Donc, ça marche !

Dès à présent se pose la question de savoir si nous pouvons mettre ces zones « dans la boîte à outils » de l'aménagement du territoire. Je suis donc en train de dresser une sorte de bilan de ces trois expérimentations de zones d'entreprises.

La question se posera le moment venu de savoir si nous faisons d'autres zones. Mais j'observe déjà que, sur l'ensemble des bancs de cette assemblée, on reconnaît que le mécanisme des zones d'entreprises a bien marché et qu'on en réclame ici ou là l'instauration.

Permettez-moi cependant de faire les observations suivantes quant à leur éventuelle généralisation.

D'abord, il faudra l'intervention du Parlement. En effet, nous avons créé ces trois zones expérimentales dans le cadre d'une loi d'habilitation, aujourd'hui échu. Il faudrait donc une nouvelle loi.

Ensuite, une intervention communautaire sera nécessaire. En effet, comme il s'agit d'une distorsion de concurrence, la Commission de Bruxelles et particulièrement son gardien vigilant de la concurrence, M. Peter Sutherland, veillent très soigneusement à ce que nous ne fassions pas de zones d'entreprises n'importe où et n'importe comment.

En raison de ces deux obstacles, le vote du Parlement et l'intervention de la Commission de Bruxelles, de telles zones devront être naturellement réservées là où elles ont des chances de se développer et, en priorité, bien sûr, aux régions les plus défavorisées.

S'agissant de la région dite « des trois frontières » - et je sais, monsieur le député, tous les efforts que vous faites pour assurer sa promotion - le concept de zones d'entreprises y serait parfaitement applicable. Toutefois, cette région est-elle prioritaire par rapport à d'autres ? Cela mérite, sans doute, d'être étudié. C'est la raison pour laquelle, s'agissant des zones frontalières, je m'emploie, auprès de mes différents partenaires européens et auprès de la Commission de Bruxelles, à développer un concept voisin de celui de la zone d'entreprises et qui est le concept d'eurozone, lequel consiste à mélanger le principe d'une zone européenne de création d'emplois avec celui de la défiscalisation des zones d'entreprises.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, actuellement, Usinor et Sacilor sont regroupés sous une présidence unique. Est-il prévu de réaliser prochainement leur fusion et sous quelle forme ? Quelle est la situation actuelle des fonds propres de chacune de ces deux sociétés ? Quelles sont les prévisions de résultats nets pour ces deux sociétés pour 1987 ? Attend-on des résultats exceptionnels ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, diverses communications ont été faites aux comités centraux d'entreprises d'Unimetal et de Solac quant à un plan fonte pour la Lorraine. L'entreprise se sert actuellement du rapport McKinsey relatif à ce plan fonte.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur les conclusions de ce rapport et sur le calendrier éventuel d'arrêt de certaines installations ? Je pense en particulier aux hauts-fourneaux de Joef et à la mine d'Hayange.

D'ailleurs, si l'on retenait l'hypothèse basse du rapport, c'est-à-dire celle de 2,3 millions de tonnes, une des deux aciéries pourrait disparaître, ce qui serait néfaste pour l'économie lorraine déjà durement touchée.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, rassurer les Lorrains ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, les situations nettes des deux sociétés d'Usinor et de Sacilor sont très différentes : celle d'Usinor sera, à la fin de cette année, positive d'environ 1,5 milliard de francs ; celle de Sacilor sera négative - moins 4,8 milliards environ. La situation de Sacilor a pour conséquence, d'une part, l'obligation de reconstituer ses fonds propres au niveau de son capital dans le délai légal des deux ans ; d'autre part, l'impossibilité absolue de fusionner deux sociétés dont l'une a des fonds propres négatifs.

La décision n'est donc pas arrêtée. Sous le bénéfice de cette observation, des solutions sont actuellement étudiées pour permettre juridiquement le rapprochement de ces deux entreprises.

Quant au fameux rapport MacKinsey, il s'agit d'une étude pour essayer de déterminer quel est l'optimum économique afin de consolider l'activité de produits longs en Lorraine. La nécessité d'une consolidation est évidente. En effet, avec environ 15 p. 100 seulement de l'activité du groupe, Unimétal est responsable à elle seule de la totalité des pertes.

Mais des décisions ont déjà été prises notamment par l'entreprise, avec l'accord de l'actionnaire, bien sûr : ce sont les 500 millions de francs d'investissement décidés, le 3 juillet dernier, en faveur de l'aval, notamment en ce qui concerne le T.F.M., l'acierie de Gandrange, celle de Neuves-Maisons et le laminoir à poutrelles et à rails de Hayange.

L'étude de MacKinsey est donc en discussion à l'intérieur de ce groupe : ne demandez surtout pas au ministre de l'industrie de se substituer à ses dirigeants et de vous préciser, avant même que ceux-ci en aient discuté et conclu, ce qu'il en est exactement. La question reste à l'ordre du jour.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir sur une préoccupation qui a déjà été évoquée par M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ainsi que par vous, en réponse aux intervenants : quelles sont les raisons qui vous ont conduit à réduire très substantiellement le nombre des personnels de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie ?

En une année, dès 1988, vous proposez de ramener le nombre des agents de l'Agence de 555 à 395, soit 160 personnes de moins. C'est beaucoup ! On peut estimer qu'un certain nombre de missions ont déjà été bien remplies et que désormais les gains à la marge étant devenus plus difficiles à obtenir, la réduction du personnel serait justifiée. Si tel est le cas, reconnaissez qu'il serait dommage que des agents soient pénalisés pour avoir trop bien réussi !

On peut également imaginer qu'il y aurait eu peut-être des embauches en trop grand nombre ces dernières années. Est-ce le cas au regard des missions de l'Agence ? Quels chiffres pourriez-vous me donner à ce sujet ?

Vous avez fait état précédemment d'erreurs de gestion sur les effectifs, de contrats passés en fonction de considérations de sympathie avec les bénéficiaires, de frais de réception et de mission trop élevés. Cela est évidemment condamnable et mérite d'être condamné ! Néanmoins, il ne faudrait pas que, pour autant, l'outil - j'allais dire la culture - accumulé dans l'Agence soit perdu ou hypothéqué dans sa qualité et son efficacité. De grands efforts restent à accomplir dans bien des domaines. En outre, subsistent les missions d'éducation de la population et d'entretien de sa vigilance - pour qu'elle continue à ne pas gâcher les énergies.

Les antennes régionales de l'Agence, notamment, sont bien perçues et elles ont dans l'ensemble accompli un bon travail. Or il semble qu'elles aient à subir une amputation de cinquante-huit postes. Une telle nécessité de réduction des personnels n'était-elle pas prévisible ? Un plan de reclassement est-il prévu ? Il s'agit en majorité de personnels contractuels, ne bénéficiant donc pas des protections statutaires attachées aux fonctionnaires titulaires ?

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à la question de mon collègue Weisenhorn. Que pensez-vous de l'Europe de l'énergie, en particulier dans la perspective de l'Acte unique européen, notamment eu égard aux atouts dont la France dispose avec son énergie d'origine nucléaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, j'ai évoqué les rapports accablants de la Cour des comptes et de l'inspection des finances sur la gestion de l'A.F.M.E. Maintenant, personne ne peut mettre en doute la nécessité d'une gestion très rigoureuse de cet organisme.

La question se pose de savoir, bien sûr, si une gestion rigoureuse exige qu'il soit procédé à de telles coupes dans les effectifs. En fait, pour l'A.F.M.E. s'impose, outre la rigueur

de gestion, la nécessité de recentrer les activités de l'organisme, parce que nous avons une autre politique dans le domaine des économies d'énergie.

Si je devais aller jusqu'au bout de ma pensée, je vous dirais que, parfois, trop d'intervention publique tue l'initiative privée dans ce domaine. Celle-ci est sans doute désormais la meilleure façon de développer les économies d'énergie, dans la mesure où ces économies sont rentables. C'est d'ailleurs ce que recommande la Communauté.

Il faut donc susciter l'offre, favoriser la demande afin de donner naissance à un marché privé des économies d'énergie. J'ai indiqué quelles étaient les grandes lignes de notre politique. En somme, gestion rigoureuse, nécessité de recentrer l'A.F.M.E. : total, c'est le plan de restructuration de l'organisme qui sera tout naturellement accompagné d'un plan de reclassement.

J'observe d'ailleurs des demandes différentes de la part des députés au sujet de l'A.F.M.E. Les uns s'émeuvent de la réduction des effectifs. Les autres nous déclarent qu'il faut supprimer cet organisme complètement inutile. Nous avons choisi une voie moyenne dans le cadre de notre politique d'économies d'énergie.

En ce qui concerne le marché commun de l'énergie, vous venez de m'offrir l'occasion de répondre très complètement à M. Weisenhorn qui avait soulevé effectivement le problème - je lui avais précisé ma position lors de mon audition en commission, mais je vais m'appesantir quelques instants sur cette question essentielle.

Le problème n'est pas de savoir si nous avons trop d'énergie ou si nous n'en avons pas assez, mais de savoir si nous sommes capables d'exporter de l'électricité. La réponse est oui : nous pouvons exporter de l'électricité ! Y a-t-il des clients ? Nous en avons déjà. Pouvons-nous en avoir d'autres ? Oui, il suffit de regarder : les industriels allemands seraient désireux d'acheter du courant électrique français au coût marginal du nucléaire.

Si nous avons donc une capacité d'exportation d'électricité en Europe, comment faire progresser nos exportations ? Assurément, l'idée d'un marché commun de l'énergie est bonne. Elle n'est d'ailleurs pas directement au centre des perspectives ouvertes par l'Acte unique, l'achèvement d'un marché sans frontière en 1992.

Mais je me suis attaché à promouvoir cette idée, qui vous tient particulièrement à cœur, monsieur Weisenhorn, notamment auprès du commissaire européen à la concurrence. Il y a quelque temps, ce dernier s'est lancé dans de nouvelles ouvertures, très appuyées par la France, dans la direction d'un marché commun de l'énergie. Nous allons renforcer notre action et même parfois - comme vous l'indiquiez, en « piste de réflexion » - tenter de prêcher l'exemple pour montrer que nous avons la volonté, nous les Français, de construire le marché commun de l'énergie qui serait assurément un plus pour l'Europe.

Il n'y a aucune raison de maintenir le secteur de l'énergie étroitement réglementé, cloisonné, comme il l'est encore trop souvent. Au surplus, vous l'avez noté, ce serait une bonne chose pour nos exportations d'électricité donc pour notre équilibre du commerce extérieur.

M. le président. M. Hart n'étant pas présent, nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne : « Industrie et tourisme » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé du tourisme.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements qui se rapportent à l'industrie.

Sur le titre III de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 400 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, en période de crise - et nul ne peut prétendre que nous n'y soyons pas - il convient de consacrer l'essentiel de nos dépenses à la lutte contre le chômage.

Le meilleur moyen consiste à exonérer de charges sociales, à 100 p. 100 puis à 50 p. 100, les embauches nouvelles effectuées par les P.M.E., les P.M.I. et les entreprises de services.

Pour cela, il vous faut des crédits. Je vais vous montrer, par une série d'amendements qu'il existe des crédits disponibles dans votre projet de budget.

M. Gantier a défini l'automobile comme une des mamelles de l'exportation - c'est sans doute pourquoi l'automobiliste est considéré comme une vache à lait, de même que les contribuables d'une manière générale.

Notre amendement s'applique au chapitre 34-90, article 51, de la section industrie. Il s'agit des frais de déplacement des directions régionales de l'industrie et de la recherche. Il y en a pour 17 millions 13 130 francs. Je pense que nous pourrions obtenir de réduire les crédits de 20 p. 100, soit d'une somme de 3 400 000 francs.

En commission des finances, le rapporteur avait fait observer que l'augmentation prévue était modeste et que ces crédits pouvaient ne pas être utilisés... Personnellement, par expérience professionnelle, je sais que les dépenses sont en fonction des crédits ouverts.

Alors, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demande de réduire les crédits de 3 400 000 francs pour mieux utiliser cette somme au profit de la lutte contre le chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Bernard Schreiner. Démagogue !

M. Pierre Descaves. Si vous êtes contre le chômage, votez avec nous l'amendement !

Vous dites n'importe quoi !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 13.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. S'agissant de la réduction des charges pesant sur les entreprises, M. Descaves l'aura compris, nous sommes tout à fait d'accord avec le principe.

Malgré tout, l'amendement nous propose de supprimer des crédits qui n'augmentent que de 1 p. 100 en francs courants. En francs constants, il s'agit d'une diminution.

Je fais d'ailleurs confiance à M. le ministre de l'industrie pour veiller à la bonne gestion et à la bonne exploitation des dépenses concernant ces services extérieurs. C'est pourquoi la commission a préféré émettre un avis défavorable à l'encontre de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Descaves, je comprends parfaitement votre préoccupation et si je pouvais demander aux uns et aux autres d'agir autant en dépensant moins, je le ferais aussitôt ! Et je soutiendrais moi-même votre amendement !

En l'occurrence, je préfère appeler votre attention sur ce que je compte demander aux D.R.I.R., compte tenu de notre politique de diffusion de l'innovation technologique, politique de maillage plus serré des entreprises sur le terrain et de création d'entreprises.

Notre politique va réclamer aux D.R.I.R. d'être davantage sur le terrain. Vous le voyez, je vais aller dans le même sens que vous. Je leur demande de faire plus, je leur confie plus de missions avec le même budget. Vous avez sur ce point satisfaction, reconnaissez-le.

C'est la raison pour laquelle je ne demanderai pas à l'Assemblée de voter l'amendement que vous avez défendu. Nous avons besoin des crédits inscrits pour soutenir les politiques de diffusion de l'innovation et les politiques de terrain qui doivent être celles du ministère de l'industrie dans l'année à venir.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 800 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, tout ce que vous nous avez expliqué sur l'amendement précédent était peut-être frappé au coin du bon sens mais concernait des frais de déplacement des directions. Ce n'est pas là que vous ferez de l'innovation ni de la création d'entreprises !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Si !

M. Pierre Descaves. L'amendement, n° 14, pour en venir à lui, s'applique au chapitre 43-01, articles 20 et 30, de la section industrie. Nous voulons réduire les crédits de 1 800 000 francs.

Les libellés, là, sont extrêmement vagues : incitations, informations, consultations ? On ne sait pas de quoi il s'agit. Qui est visé, qui va toucher ? On ne le sait pas. Alors, par curiosité, monsieur le ministre, j'avais demandé par écrit aux différents rapporteurs de nous faire connaître, puisque l'Assemblée avait à statuer sur les crédits, quels étaient les bénéficiaires de ces versements effectués au titre des « incitations », des « informations » ou des « consultations ».

Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui semble signifier que vous avez l'intention de poursuivre la politique de versement de subventions à toutes sortes d'organismes, plus ou moins réels, une politique que j'avais déjà dénoncée l'an dernier. Nous connaissons alors le montant des subventions versées en 1984. Nous n'avons pas encore les chiffres pour 1986 : mais, j'en suis persuadé, mes découvertes seront au moins aussi intéressantes.

Je demande donc à l'Assemblée de réduire les crédits de 1 800 000 francs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le député, les débats et diverses réactions, ce matin et cet après-midi, ont montré qu'il était plus que jamais nécessaire d'expliquer la politique suivie par le ministre de l'industrie.

Elle consiste à alléger les charges et à demander moins d'interventions à l'Etat. Par conséquent, une action de communication vigoureuse me paraît plus que jamais indispensable.

Pour ces raisons, la commission a conclu au rejet de l'amendement qui défavoriserait une action de communication essentielle.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il ne s'agit pas tant d'une action de communication en faveur de la politique du Gouvernement - les sommes seraient d'ailleurs extrêmement faibles - que de toute une série d'actions d'information, destinée à faire circuler les compétences.

Les informations qui arrivent au ministère de l'industrie, devons-nous les garder ? Non, il faut les faire circuler ! A la limite, j'aurais plutôt tendance à demander de multiplier considérablement ces crédits parce que nous en avons besoin pour faire circuler l'information.

M. Pierre Descaves. Non !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il faut participer au salon de la sous-traitance, au salon de la fonction commerciale, au salon de la création d'entreprises, au salon « Entreprendre » 1987, il faut être présent dans diverses manifestations : bref, il y a des choses à dire et à faire.

La banque de données sur l'Europe que nous avons mise en place joue un rôle extrêmement important. On a mis sur écran 2 000 pages, avec toutes les informations actuellement disponibles sur ce que sera l'échéance de 1992, sur le « qui fait quoi » dans la préparation des différentes directives de 1992. Ces informations essentielles doivent rayonner.

Une administration n'a pas pour vocation d'être une citadelle fermée sur elle-même. Dans la mesure où elle peut acquérir des informations, ou un certain nombre de potentiels, sa mission est de les faire jaillir, de les diffuser sur l'ensemble du tissu économique.

Les crédits qui vous sont proposés sont très au-dessous de l'ensemble des missions nécessaires.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 31 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cette fois, mes collègues socialistes ne vont pas me taxer de démagogie : les crédits que nous voulons supprimer concernent en partie la Chapelle-Darblay.

Monsieur le ministre, il s'agit de supprimer, dans le chapitre 44-02 de la section industrie, 31 millions de francs. En effet, le développement considérable des journaux permet de penser que cette industrie ne rencontre pas de difficulté particulière.

M. Bernard Schreiner. Comment dire cela ! Incroyable !

M. Pierre Descaves. Au lieu d'être le quatrième pouvoir, la presse tend à devenir le premier pouvoir. Le législateur est sans cesse pris à partie, les élus du peuple sont insultés sans vergogne par des plumitifs irresponsables. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. C'est scandaleux ! Et la liberté de la presse ?

M. Louis Mexandeau. Et la démocratie, monsieur Descaves ?

M. Pierre Descaves. C'est au lecteur, non au contribuable, qu'il appartient de financer les journaux, que cela vous plaise ou non, monsieur Mexandeau ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.]*)

Par conséquent, l'industrie papetière doit vivre du prix de vente de son papier et non des subventions versées par les contribuables : Mettez vous ça dans la tête, monsieur Mexandeau !

M. le président. Reprenons notre calme ! (*Sourires.*)

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le député, à titre personnel, attaché au développement des journaux et connaissant les difficultés des petits journaux, de ceux qui n'ont que peu de ressources publicitaires, j'estime qu'il ne serait pas sain de supprimer des mesures qui leur permettent de vivre. Diverses aides à la presse existent dans les principales démocraties modernes - je n'ai pas dit dans toutes.

En ce qui concerne les crédits pour le papier, le ministre de l'industrie, vous l'avez constaté a déjà réduit la dotation de plus du quart en la faisant tomber de 42 millions de francs en 1987 à 31 millions de francs en 1988. Certes, je le sais bien, on peut toujours faire plus. Mais je l'ai déjà dit, nous ne voulons pas opposer au « tout Etat » une sorte de libéralisme sauvage systématique. Il est nécessaire de ménager diverses transitions, dans l'industrie papetière comme ailleurs.

C'est pourquoi la commission s'est prononcée pour le rejet de cet amendement.

M. Bernard Schreiner. Réflexion pertinente !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je me borne à préciser que l'aide au papier dont bénéficient l'ensemble des journaux est, en réalité, une forme d'aide à la presse et non à proprement parler, une aide à l'industrie papetière, sujet que nous aurons peut-être l'occasion de traiter dans les jours qui viennent.

Sachez en tout cas que mon intention n'est pas que cette dernière continue de se développer avec l'argent des contribuables, comme cela a été trop fâcheusement la tendance dans les années passées.

M. Pierre Descaves. Exactement !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Bref, ne voyez là qu'une des modalités - peut-être faudra-t-il la revoir dans les années qui viennent - du soutien à la seule presse.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Je m'étonne de cet amendement. Nous sommes ici attachés au pluralisme et vous devez l'être aussi, monsieur Descaves, puisque, dans bien des cas, vous vous plaignez de ne pas jouir de la liberté d'expression.

Or, cette liberté, qui vous est donnée d'ailleurs, doit être assurée également à la presse régionale. A l'heure où les ressources de la publicité sont de plus en plus aspirées par la télévision, c'est un devoir du Gouvernement...

M. Pierre Descaves. Du contribuable !

M. Léonce Deprez. ... de veiller à assurer l'allègement des charges qui pèsent sur la presse.

A l'évidence, la presse ne peut, je le répète, développer ses recettes par la publicité. Il faut donc qu'elle puisse réduire ses charges grâce, notamment, à une politique de tarifs postaux privilégiés - nous y reviendrons lors de l'examen du projet de budget des P. et T. -, grâce aussi à l'action gouvernementale que vient d'exposer M. le ministre de l'industrie.

Si nous voulons respecter le pluralisme et donner à la démocratie locale, à la presse écrite, une chance de survivre, nous ne pouvons vous suivre dans votre raisonnement ni approuver votre amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 30 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais défendre à la fois les amendements n° 16 et 17 puisqu'ils visent tous deux les crédits de l'ANVAR. Plusieurs des intervenants ont appelé votre attention, monsieur le ministre, sur l'agence, dotée pour l'an prochain de 798 millions de francs. Je demande une réduction de 20 p. 100 de ces crédits.

En effet, l'ANVAR a fait la preuve de son inefficacité. Vous avez dit vous-même tout à l'heure que vous vouliez orienter davantage que par le passé son action vers les P.M.E. et les P.M.I. ainsi que vers une garantie de risques.

Prototype du dispositif interventionniste de l'Etat, cet organisme n'arrive même pas à couvrir ses frais de personnel. Quant à l'analyse des résultats de 1979 à 1984, elle fait apparaître qu'il ne réussit qu'un projet sur trois, ce qui n'est pas l'indice d'une efficacité évidente !

Au surplus, il faut noter que l'ANVAR s'intéresse souvent à des projets sans risque réel, menés par des entreprises performantes. En fait, l'aide accordée s'analyse comme une subvention déguisée accordée à des bénéficiaires soigneusement sélectionnés. L'Etat n'est pas fait pour juger la technologie. Les fonds attribués à l'ANVAR sont soustraits à des entreprises que le poids fiscal supplémentaire suffit à achever. C'est pour ces raisons que nous demandons la réduction de 20 p. 100 des crédits qui lui sont alloués.

M. le président. Les deux amendements n° 16 et 17 sont ainsi défendus. Ils ne portent pas sur le même article, et c'est pourquoi je n'ai appelé que l'amendement n° 16. Mais j'ai pris bonne note de l'intervention de M. Descaves sur l'amendement n° 17.

Monsieur le rapporteur, voulez-vous donner l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, autant je considère, comme M. Descaves, que l'Etat ne doit pas se mêler de tout, autant il me paraît nécessaire, au moment où nous voulons faire un effort en faveur des P.M.I. et de la création d'entreprises, de donner à l'ANVAR les moyens de remplir sa mission.

La commission s'est prononcée contre ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur des deux amendements ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, j'ai étudié de très près le fonctionnement de l'Anvar et les critiques dont elle était l'objet, ce qui m'a amené à réorienter sa mission. Ce n'est pas que l'agence était inadaptée dans le passé, mais les choses changent.

Les grandes entreprises ayant d'autres sources de financement et retrouvant leurs marges, il devenait tout à fait normal d'essayer de recentrer ses actions sur le tissu des P.M.I., comme je l'ai indiqué tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle je souhaite le maintien de cet outil.

De fait, personne ne peut nier que l'Anvar soit un potentiel très important de compétence technologique. J'ai interrogé nombre d'entreprises et toutes les organisations professionnelles. Chacun le reconnaît, le problème est d'utiliser cette compétence. Selon moi, il faut privilégier trois domaines :

D'abord celui de l'expertise. Un projet d'innovation passé au crible des experts de l'Anvar est reconnu viable. On peut donc parler d'un « label Anvar » qui pourrait même être utilisé à d'autres fins, comme l'exploitation ou la commercialisation.

Deuxième domaine donc : la diffusion de l'innovation. Cette activité pourrait s'intégrer dans la politique de pôles de compétitivité ou de pôles d'excellence que j'ai tracée. Dans cette perspective, l'Anvar sera mobilisée pour soutenir des opérations de circulation de l'information technologique et de décloisonnement entre les différentes formes de recherche.

Troisième domaine : le drainage des capitaux privés. L'Anvar a joué le rôle d'un guichet à subventions. Elle est devenue banquier en accordant des avances remboursables. Je souhaiterais qu'elle s'oriente vers des formes d'assurance ou de coassurance. Le label Anvar permettrait de drainer le maximum de capitaux privés vers les projets sélectionnés en réduisant le risque de ces placements grâce à des mécanismes d'assurance un peu analogue à ceux que j'ai proposés dans la réforme des financements des procédures Euréka.

L'Anvar, que je vous demande de juger dans la perspective du budget pour 1988, n'est plus l'agence d'hier avec ses missions de demain. C'est la raison pour la quelle je demande à l'Assemblée de s'opposer à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Alain Richard a présenté un amendement, n° 143, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 13 millions de francs. »

La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Il s'agit essentiellement d'une démarche de cohérence budgétaire.

L'analyse de la qualité des eaux souterraines et sa surveillance est une action qui dépend manifestement du ministère de l'environnement, lequel a la responsabilité globale de toute la politique de l'eau en France et est, en particulier, le partenaire, le tuteur des agences financières de bassin qui affectent près de 4 milliards de francs par an à cette mission publique.

Il se trouve que, pour des raisons essentiellement bureaucratiques, me semble-t-il, le programme de surveillance de qualité des eaux souterraines reste financé sur les crédits du ministère de l'Industrie. Pourquoi parlé-je de raisons bureaucratiques ? C'est que cette mission est confiée au B.R.G.M. - le Bureau de recherches géologiques et minières - grand organisme public scientifique dont la tutelle revient au ministère de l'Industrie, mais qui travaille naturellement pour d'autres clients publics ainsi que pour des clients concurrentiels.

Je pense qu'il est de l'intérêt de tout le monde de disposer d'une nomenclature budgétaire et d'avoir une répartition des missions entre ministères qui soit claire et qui favorise l'efficacité de l'action publique. Le ministère de l'environnement a la responsabilité de la politique de l'eau, et il ne peut pas être suspecté d'envahir les structures administratives françaises ! Notre problème, comparé à tous les pays développés d'Europe de l'Ouest, est au contraire d'avoir un ministère de l'environnement qui n'a pas atteint la taille critique et qui est sans cesse dévalorisé dans ses confrontations avec les autres ministères.

C'est la raison pour laquelle je préconise, très modestement, puisqu'il s'agit d'un crédit de 13 millions de francs, au moins cette rectification de frontières budgétaires qui n'a qu'un but de cohérence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. M. Richard suppose que si jamais nous supprimions les crédits aujourd'hui, ils seraient rétablis vendredi. Mais enfin, nous ne sommes pas maîtres du destin. Alors, mieux vaut tenir que courir ! Par conséquent, à titre personnel, je suis défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il est vrai que les travaux évoqués par M. Alain Richard relèvent des compétences de plusieurs ministères, dont celui de l'environnement, pour les eaux souterraines. Ventiler une telle somme entre les différents départements concernés me paraîtrait un exercice très difficile, une source de complications, et je ne vois pas ce que cela apporterait du point de vue de l'efficacité.

L'essentiel, c'est que l'administration de l'environnement dispose des moyens d'action pour surveiller les eaux souterraines, dispose du pouvoir d'orienter. C'est bien le cas.

Donc, je propose le rejet de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 143.

Je suis saisi par la commission d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	541
Nombre de suffrages exprimés	539
Majorité absolue	270
Pour l'adoption	248
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Sur le titre VI de l'état C, M. Chomat et les membres du groupe communiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 152, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 45 millions de francs. »

La parole est à Mme Colette Goerliot.

Mme Colette Goerliot. Notre amendement peut étonner. Il exprime, pour une part, les difficultés que rencontrent les parlementaires pour amender la deuxième partie de la loi de finances.

En fait, le groupe communiste veut, par ce geste, s'élever avec la plus grande fermeté contre la liquidation annoncée et amorcée de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et de l'Institut national de recherche chimique appliquée. Vos propos de cet après-midi confirment nos craintes. Les crédits de l'A.F.M.E. ouverts par le projet de budget baissent d'environ 9 p. 100 pour les crédits d'intervention et stagnent pour les dépenses de fonctionnement, témoignant de la part du Gouvernement d'une volonté de réduire les capacités d'intervention de l'agence. Après cinq ans de services, cet établissement se voit confier de vagues missions dans trois directions plus qu'imprécises. On ne comprend pas pourquoi l'établissement de programmes de travail et la définition de structures précises périclitent.

En fait, la nouvelle direction de l'agence, en accord avec le ministère de tutelle, propose le démantèlement de cet outil.

Le plan dit « social » de la direction vise à supprimer un tiers des effectifs. Les directions régionales qui sont les plus proches des élus et des consommateurs ne sont pas sûres d'être maintenues.

Monsieur le ministre, il faut avoir le courage de votre décision et ne pas en faire porter la responsabilité aux élus ou aux gestionnaires comme vous l'avez fait. La véritable raison est que vous voulez favoriser le privé et désengager l'Etat.

Avec l'IRCHA, nous retrouvons cette orientation. Les crédits sont en forte baisse et le comité d'entreprise a été saisi, la semaine dernière, d'une demande de quatre-vingt-dix suppressions d'emplois.

Dans les deux cas, nous avons à faire à des institutions qui ont donné des preuves de leur efficacité technique. Dans les deux cas, vous supprimez un outil de recherche et vous donnez un coup d'arrêt au développement indispensable pour dynamiser la politique d'innovation et pour favoriser l'application dans l'industrie des découvertes effectuées en amont.

C'est une politique délibérée qui tourne le dos aux objectifs qu'elle prétend atteindre.

En effet, si quelques grandes entreprises peuvent conduire elles-mêmes leurs recherches de développement, des dizaines de milliers d'autres, petites, moyennes et parfois assez grandes, ne peuvent efficacement consacrer les efforts financiers et les investissements de matière grise que nécessite un programme de recherche significatif.

Or, avec le type d'établissement public que vous visez de leur contenu, vous supprimez une des interfaces, les mieux appropriées au transfert vers l'industrie du savoir et des découvertes faites en amont de ces établissements et en leur sein.

Ces établissements regroupent des moyens qui leur permettent de conduire de vraies recherches directement utilisables par les industriels. Ils peuvent être des lieux de rencontres, de coopération entre public et privé. Les formes ne manquent pas, du partenariat à la convention.

Nous avons la conviction que votre orientation pénalise le plus grand nombre des entreprises au profit de quelques-unes.

Dans le cas de l'A.F.M.E. - l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie -, avec la suppression de la distribution des aides à l'investissement par l'intermédiaire du fonds de grands travaux, vous affaiblissez l'impact des conseils de l'Agence et vous ouvrez la porte à la distribution de fonds publics sous d'autres formes et sans contrôle.

Nous voulons que ces deux établissements conservent leur capacité de financement.

Les économies que nous proposons seraient affectées pour 24 millions de francs à l'A.F.M.E., permettant ainsi d'accroître ses crédits de l'ordre de 4 p. 100 par rapport à 1987 en francs courants.

Le reste irait à l'Ircha pour éviter des suppressions d'emplois et conserver son potentiel.

Nous estimons que ces crédits peuvent être économisés dans la mesure où ils servent surtout au patronat à « restructurer », c'est-à-dire à supprimer les emplois sans tenir compte de l'opinion des représentants des salariés. Mais si le Gouvernement estime nécessaire de les garder, qu'il propose d'ici à la deuxième lecture d'autres ressources. Il peut parfaitement, en effet, décider par exemple la réalisation d'économies sur certaines dépenses d'armement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Vous remarquerez, monsieur le ministre, que l'on fait preuve de beaucoup d'imagination pour tailler encore dans vos crédits, même s'il s'agit d'affecter les sommes ailleurs. Vous avez donc un encouragement, si vous êtes encore en fonction l'année prochaine, à continuer dans la même voie.

A titre personnel, je suis défavorable à l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ai eu un instant d'émotion en découvrant cet amendement : je me demandais si, à force de répétitions, j'avais réussi à convaincre le groupe communiste de la nécessité du désengagement de l'Etat et s'il traduisait une conversion au libéralisme. J'aurais même trouvé les auteurs de l'amendement un peu trop excessifs en la matière, car il faut tout de même conserver des crédits pour aider certaines entreprises en difficulté, ce que je souhaite. Il convient simplement d'être beaucoup plus rigoureux, plus que dans le passé, pour l'utilisation des crédits.

Mais ce geste n'avait que la beauté pour lui ; il s'agissait d'une astuce parlementaire permettant de répéter certaines contrevérités. C'est la raison pour laquelle je ne peux que m'opposer à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 152.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 17, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 128 millions de francs. »

Cet amendement a déjà été défendu et combattu.

Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. J'appelle l'article 69 rattaché à ce budget.

Article 69

M. le président. « Art. 69. - La société constituée entre les professionnels pour la conservation du stock de produits pétroliers prévu à l'article 2 de la loi du 10 janvier 1925, placée sous la tutelle des ministres chargés des hydrocarbures, de l'économie et du budget et dont les statuts sont approuvés par décret, n'est imposée sur ses bénéfices que lors de leur distribution, dans les conditions prévues à l'article 223 sexies du code général des impôts.

« La société est tenue de distribuer chaque année les bénéfices de l'exercice. Toutefois, les ministres peuvent autoriser le réinvestissement des bénéfices.

« La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants :

« a) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur ;

« b) pour ajuster le stock à l'obligation de stockage assurée par la société pour le compte de ses associés.

« A quantités constantes, les mouvements du stock, produit par produit, destinés à maintenir sa qualité physique, se font valeur pour valeur.

« Les versements des associés à la société sont déductibles de leurs résultats imposables à concurrence des frais de gestion et des charges financières de la société et d'une somme de 400 millions de francs représentant les premières charges de remboursement de l'emprunt souscrit par la société pour constituer son stock initial.

« Les actions de cette société ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres. Dans ce cas, les sommes qui ont été déduites au titre du remboursement de l'emprunt sont rapportées au résultat imposable de l'associé. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 69.

Je suis saisi par la commission d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	567
Nombre de suffrages exprimés	567
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	285
Contre	282

L'Assemblée nationale a adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme concernant l'industrie.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quaranté-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 37 et 38.

La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le ministre chargé des P. et T., mes chers collègues, le projet de budget des P. et T. pour 1988 se caractérise par une remise en ordre financière dans l'attente d'un nouvel environnement juridico-économique.

Sur le plan budgétaire proprement dit, on note, mais cela est tout à fait formel, une diminution des crédits qui régressent de 180 milliards de francs à 171 milliards de francs, malgré une réduction significative du prélèvement de l'Etat. Cela tient, en réalité, à l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., ce qui aboutit à la présentation des dépenses et des recettes de la D.G.T. hors taxes. Depuis l'année dernière, il s'agit de l'un des grands éléments novateurs de votre budget, monsieur le ministre.

Ce dispositif permettra de faire gagner 6 milliards de francs tant aux entreprises de services qu'aux entreprises industrielles. Par ailleurs, il est favorable aux implantations industrielles en France, car les différences d'impositions que l'on connaissait auparavant risquaient d'aboutir à des délocalisations d'entreprises et à des installations de grandes entreprises à l'étranger. Cela a été le cas pour une grande banque qui a été s'installer en Grande-Bretagne, lorsque M. Mexandeau était ministre.

En ce qui concerne le prélèvement de l'Etat, la situation s'est améliorée. Alors qu'il se situait aux environs de 20 milliards de francs en 1985, il a été ramené à 16,6 milliards de francs en 1987 pour passer à 10 milliards de francs en 1988. Cette diminution n'apparaît guère, en raison de l'introduction de la T.V.A., mais le résultat est positif pour le budget spécial.

Il reste néanmoins un certain nombre d'affectations un peu particulières que nous n'aimons pas beaucoup à la commission des finances, que nous n'avons jamais aimées. Je pense en particulier au financement de la filière électronique. Certes, il est évidemment nécessaire, mais faut-il, pour cela, taxer de 2 160 millions de francs le budget annexe ?

Par ailleurs, il y a le problème du C.N.E.S. pour lequel nous avons déjà demandé l'année dernière une rebudgétisation des crédits. Quelle n'a pas été notre surprise cette année de constater que loin d'opérer une débudgétisation, on avait procédé à une légère augmentation du financement du fonctionnement et de l'investissement du C.N.E.S. par le budget annexe.

Le plan « Informatique pour tous » représente une contribution de 450 millions de francs. On sait maintenant que, lorsqu'il a été lancé, ce plan, monsieur Mexandeau, n'était pas vraiment financé. Il fonctionnait par un système de crédit-bail qui s'est traduit par un surcoût de près de 187 millions de francs.

Certes, c'est très bien, il y a davantage d'ordinateurs dans les écoles, mais le système de financement choisi - vous ne l'avez pas dit à l'époque, monsieur Mexandeau - est très coûteux pour l'utilisateur du téléphone.

M. Bernard Schreiner. M. Mexandeau n'est plus ministre !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Il est bon de rappeler des choses qu'il aurait dû nous dire quand il était ministre.

M. Louis Mexandeau. « Informatique pour tous » était un bon plan. Personne ne le critique ! Puisque le Gouvernement actuel le continue, c'est qu'il avait ses vertus !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Je ne mets pas en cause le principe.

M. le président. Monsieur le rapporteur, veuillez poursuivre votre exposé.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. La poste poursuit un gros effort d'adaptation dans un cadre plus concurrentiel qu'on ne l'imagine généralement.

Les recettes de fonctionnement sont stabilisées à 72 milliards de francs. On retrouve toujours cette distorsion entre le coût de revient réel de certaines prestations et le prix auquel elles sont proposées aux usagers. Ainsi, la poste gagne un peu d'argent sur les lettres de moins de vingt grammes, sur les lettres de plus de vingt grammes et sur les valeurs déclarées, mais elle en perd sur les plis non urgents, sur les paquets ordinaires et sur les journaux. Les abonnés doivent savoir que chaque quotidien arrivé à leur domicile coûte à la poste 1,75 franc. Il ne s'agit pas de mettre en cause dans son principe ce service public. Mais il est bon que les lecteurs en connaissent le coût.

Les dépenses de personnel de la poste se montent à 43 milliards de francs. Je note - je le regrette comme beaucoup de mes collègues - la suppression de 3 450 emplois, qui sont des postes faiblement qualifiés. Si des emplois de poseurs de ligne ont été touchés par cette diminution générale de l'emploi, les services de la poste sont également concernés. Monsieur le ministre, nous connaissons les contraintes gouvernementales et nous savons que cette baisse des effectifs vous a été imposée par le ministère de l'économie et des finances.

Les investissements sont malheureusement en légère baisse. La poste aura du mal à faire face à tous ses engagements, notamment après la tempête qui a secoué les régions de l'Ouest et qui entraînera d'importants travaux.

Pour la troisième fois consécutive, le solde est positif pour la poste : 158 millions de francs.

En ce qui concerne les télécommunications, le climat général - je parle des pays anglo-saxons et de nos autres concurrents - est à la déréglementation.

Aujourd'hui, nous sommes dans la deuxième phase de cette déréglementation.

La première était une phase d'enthousiasme : on soulignait les mérites supposés de la déréglementation, notamment aux Etats-Unis.

M. Bernard Schreiner. Vous-même en étiez le défenseur !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Aujourd'hui, on est dans une phase de bilan, sans doute provisoire.

M. Louis Mexandeau. Il n'est pas brillant pour les usagers !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Attendez, monsieur Mexandeau !

De ce bilan on peut tirer trois enseignements.

Le premier est la difficulté de mettre en place une véritable concurrence sur les services de base. Il ne faut pas se faire d'illusions à ce sujet. En Grande-Bretagne, il y a eu une tentative de créer un deuxième service de base. On ne peut pas dire que ce soit un succès. C'est une leçon à méditer pour la France.

Le deuxième est une baisse des tarifs aux Etats-Unis. Elle a concerné les entreprises - ce qui est une bonne chose pour le développement économique - mais peu les particuliers : pour certaines liaisons très particulières, la tarification a même augmenté pour les ménages.

M. Bernard Schreiner. Exactement !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. En revanche - et c'est le troisième enseignement -, on a remarqué une formidable dynamisation des entreprises anglo-saxonnes, américaines en particulier, à la suite de la déréglementation. Ces entreprises qui, pour certaines, étaient nationales, comme A.T.T., ont débarqué sur le continent européen. C'est une des conséquences de la déréglementation à laquelle il faut bien faire face.

M. Louis Mexandeau. Puis-je vous interrompre, monsieur d'Aubert ?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeu, avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. Louis Mexandeu. Monsieur d'Aubert, vous avez raison de dresser le bilan de ces expériences - qui sont plus que des expériences - de déréglementation à l'extérieur.

Quel a été le résultat de l'exemple anglais ? Malgré, ou à cause, des suppressions massives d'emplois, sans doute y a-t-il eu une légère augmentation pour les porteurs désormais privés, mais il y a surtout eu une détérioration impressionnante de la qualité du service public.

M. Bernard Schreiner. Tout à fait !

M. Louis Mexandeu. Quant aux Etats-Unis, je vous renvoie aux quatre-vingt-dix annuaires différents qui existent à Los Angeles, fruits de la déréglementation.

Vendredi dernier, nous avons interrogé les dirigeants d'A.T.T. sur leurs entreprises européennes. Nous avons été frappés par leur considérable modestie quant aux résultats de leurs efforts de pénétration sur le marché européen. J'espère que cette modestie subsistera pendant longtemps. Il n'y a pas eu de dynamisation ; il y a eu conquête du marché américain notamment par Northern Telecom, par la NEC japonaise et quelques entreprises de moindre importance.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur spécial.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur Mexandeu, permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous. Pour ma part, j'estime qu'il y a une certaine dynamisation des entreprises anglo-saxonnes, en particulier américaines et canadiennes. Vous avez cité Northern Telecom. Elle est aux portes de l'Europe, A.T.T. aussi. Ne l'oublions donc pas quand nous avons à réfléchir aux problèmes liés à la déréglementation.

M. Bernard Schreiner. Demandez au ministre d'organiser un débat devant l'Assemblée.

M. Jean Oehler. Demandez aux consommateurs ce qu'ils en pensent !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur Schreiner, vous aurez peut-être l'occasion d'en discuter tout à l'heure avec le ministre !

Les recettes des télécommunications représenteront 94,4 milliards de francs. Comme toujours - mais c'est l'un des effets de la tarification - il y a une péréquation au profit du local et au détriment de l'interurbain, ce qui défavorise légèrement les entreprises. Le local représente, en effet, 56 p. 100 des coûts des télécommunications alors qu'il ne rapporte que 17 p. 100 des recettes et l'interurbain, essentiellement utilisé par les entreprises, représente 38 p. 100 des coûts et 73 p. 100 des recettes.

M. Bernard Schreiner. C'est le prix du service public !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Pour les investissements, on observe une stabilité en francs courants ; 34,2 milliards de francs leur seront consacrés dont 27,2 milliards de francs pour le service de base. Une inquiétude porte sur le niveau de la recherche-développement : seulement, oserai-je dire, 2,5 milliards de francs.

En ce qui concerne le câble, vous respectez vos engagements. Le niveau d'investissement de la D.G.T. sera de 3,3 milliards de francs. Heureusement que la liste des communes, arrêtée au mois de mars 1986, n'a pas été allongée, sinon les télécommunications auraient du mal à financer un investissement supplémentaire.

M. Bernard Schreiner. Nous en reparlerons !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Quant à la dette, résultat de nombreuses années d'un certain laxisme dans la gestion des télécommunications, elle représente, au 30 juin 1987, 118 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elle est supérieure au chiffre d'affaires des télécommunications, ce qui n'est pas très rassurant.

Monsieur le ministre, voilà les points généraux sur lesquels je voulais insister. J'en viens maintenant à trois points particuliers.

Le premier concerne la Compagnie générale d'électricité, fournisseur dominant de la D.G.T. à la suite de la brillante opération qui a consisté à rassembler la production de télé-

phones, jusqu'alors répartie entre plusieurs entreprises, aux mains d'une seule entreprise, c'est-à-dire à créer un monopole ! Cette entreprise a été privatisée, ce dont nous nous félicitons, mais il est indispensable que la direction générale des télécommunications soit attentive aux prix consentis à la C.G.E. et que la situation dominante de celle-ci n'aboutisse pas à des surcoûts sur les équipements.

Par ailleurs, la Compagnie générale d'électricité ayant des relations financières étroites avec la direction générale des télécommunications consacrer normalement une partie importante de ses investissements aux télécommunications, mais il y a peut-être de quoi s'interroger - ne soyons pas trop méchants ! - sur la signification d'investissements de nature plus financière, en particulier dans la Générale occidentale. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il y a une sorte de raccourci saisissant entre les télécommunications et le papier journal, qui est pour le moins surprenant !

M. Louis Mexandeu. On fait de la finance et on oublie de faire de l'industrie.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Le deuxième sujet souvent abordé par les parlementaires - et la préoccupation de beaucoup de gens - est un peu délicat : les messageries roses.

C'est un succès technique, un succès économique, mais tout cela reste dans un certain flou du point de vue des chiffres. Il est tout de même assez invraisemblable qu'il n'existe aucun système de comptage des heures passées à l'écoute de ces services un peu particuliers. Le chiffre d'affaires de la messagerie rose en 1987 peut être estimé à environ 250 millions, dont un tiers ira à la D.G.T. - ce qui fait dire à certains que cette grande administration n'est peut-être pas parfaite sur le plan de la moralité générale, mais c'est un peu secondaire - et à peu près 175 millions de francs seront reversés aux centres serveurs et aux fournisseurs de services.

Je crois, monsieur le ministre que, dans ce domaine, il faut que la surveillance - le terme est peut-être un petit peu fort, mais il est juste - soit renforcée.

Je ne suis pas un habitué des messageries roses, mais j'ai demandé à mes collaborateurs de faire quelques essais. Nous avons « couplé » - si l'on peut dire - une imprimante avec le minitel. J'ai là une longue liste de choses croustillantes, que je tiens à votre disposition. En voici quelques exemples.

M. Bernard Schreiner. Le rapporteur prend son pied !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Le premier relève franchement du pénal. Le vendredi 23, à quatorze heures, en tapant 36-15, code « POM », « Harmonie du couple », on lit le texte suivant, que je vais quand même censurer, figurant dans la rubrique Petites annonces : « Je recherche une gamine de quatorze ans pour... Si une femme a des difficultés financières, je peux l'aider si elle me confie sa gamine. Discretion assurée. » Je me demande, monsieur le ministre, comment ce service, à la disposition du public, peut émettre de telles choses ! Cela relève du pénal.

M. Pierre Dancavea. Quel pourrissement !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Deuxième exemple, aujourd'hui à dix-sept heures : « Aline », messagerie qui est proche d'un grand hebdomadaire. Vous tapez « pseudo », ensuite un chiffre et apparaît une annonce où figure le mot « rémunération ». Nous sommes donc dans un service payant, mais d'une curieuse façon. C'est une forme de prostitution.

Vendredi à seize heures, nous avons tapé « Maud » : je ne citerai pas les intitulés des « Pseudo », il n'y a aucun doute sur la nature et le contenu précis du service ; c'est de nature pornographique, même sans vouloir être un « père la pudeur ».

Monsieur le ministre, je crois qu'il faut faire quelque chose et d'abord un peu plus de surveillance. On nous dit que les services se surveillent eux-mêmes, je n'en suis pas tout à fait sûr : les exemples que je vous ai cités montrent très précisément qu'il n'y a pas de surveillance à l'intérieur même des services.

Il me paraît aussi indispensable de faire appliquer la loi pénale, puisqu'il y en a une, dans toute sa rigueur.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

Il me paraît aussi nécessaire de tenter de diminuer l'incitation à ce genre de choses. C'est pourquoi tout à l'heure nous vous proposerons un amendement.

Le troisième sujet portait sur les satellites. Je souhaitais vous demander quel était l'état d'avancement des études du dossier de TDF 1 et de TDF 2. J'ai noté ce qu'a dit M. Maxwell l'autre jour : « TDF 1 et TDF 2 sont de grandes valeurs d'investissement. Nous regrettons que TDF 1, qui est un excellent satellite, n'ait pas réussi à résoudre son problème commercial et je dis aux autorités responsables : ne ratez pas le coche avec vos satellites. Si TDF 1 et TDF 2 ne sont pas lancés, j'utiliserai le satellite Astra qui, lui, sera prêt en septembre 1988. » C'est aussi un grand enjeu européen.

Telles sont, monsieur le ministre, les trois remarques personnelles que je voulais ajouter à ce rapport sur votre budget annexe qui a reçu l'approbation de la commission des finances avec une seule observation qui porte sur la nécessaire rebudgétisation des crédits du C.N.E.S. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*).

Rappel au règlement

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Pour la deuxième fois aujourd'hui, monsieur le président, je suis obligé de constater l'absence, et cette fois totale à une exception près...

M. Serge Charles. Mais quelle exception ! (*Sourires.*)

M. Louis Mexandeau. ... des députés de la majorité pour la discussion d'un des plus importants budgets de l'Etat. Ce matin, c'était l'industrie ; cet après midi, ce sont les P. et T. C'est infiniment regrettable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Serge Charles. Je suis le porte-parole de mes collègues et ils me font confiance !

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Mais je n'ai pas le pouvoir d'obliger nos collègues à venir dans l'hémicycle... (*Sourires.*)

M. Serge Charles. Les socialistes ne sont pas tellement nombreux non plus !

M. le président. Monsieur Charles, n'abusez pas du fait que vous êtes seul ! (*Rires.*)

M. Ladislas Poniatowsky, rapporteur pour avis. Il n'est pas seul, monsieur le président, nous sommes trois députés de la majorité.

M. Louis Mexandeau. Parce que les rapporteurs sont obligés d'être là !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowsky, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Ladislas Poniatowsky, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier, le budget des P. et T. s'inscrivait dans le cadre de la loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication. Cette année, il se présente sous le signe de la T.V.A. Mais la « nouveauté » vient surtout de ce que désormais il sera amené à évoluer sous le signe de la concurrence.

Avec un solde d'exécution budgétaire de 158 millions de francs, prévu pour la poste, et de 2,9 milliards de francs hors taxes pour les télécommunications, le projet de budget des P. et T. pour 1988 est un budget en bonne santé et c'est

hélas ! son principal défaut, monsieur le ministre, car il ne fait ainsi que susciter la convoitise, pourtant répréhensible, du budget général.

Comment faire donc, lorsqu'on s'appelle la D.G.T., pour échapper au système mis en place depuis 1983 et qui consiste pour l'Etat à vouloir prélever « tout ce qui dépasse » de l'équilibre du budget annexe des P. et T. ?

La T.V.A. constitue sans doute un début de réponse.

Sans que soit modifié le coût total de la communication, puisque la T.V.A. sur les télécommunications est calculée en dedans, la D.G.T. collectera à ce titre plus de 15 milliards de francs pour le compte du Trésor, mais ne lui versera que 12 milliards, puisqu'elle même déduira sa propre T.V.A.

Par ailleurs, les entreprises pourront déduire de leurs factures environ 6 milliards de francs et bénéficieront d'un remboursement du même montant.

Sur un plan économique, la mesure est excellente puisqu'elle va dans le sens d'un allègement des charges des entreprises encore trop lourdement handicapées sur le plan de la compétitivité. Il est donc heureux qu'elles soient les premières bénéficiaires de l'application de la T.V.A. sur les télécommunications.

Sur le plan politique, l'opération est neutre pour le budget général, puisque en réalité c'est la D.G.T. qui « finance » l'allègement fiscal accordé aux entreprises et qui s'offre, pour 6 milliards de francs, son entrée dans le régime fiscal de droit commun des entreprises.

A ce prix-là, on pourrait s'attendre à ce que l'Etat fasse disparaître les prélèvements qu'il inflige, je suis tenté de dire à tort et à travers, au budget annexe des P. et T.

Depuis plusieurs années déjà, le budget annexe des P. et T. finance la filière électronique, le plan « Informatique pour tous » et les programmes du C.N.E.S., autant de réalisations qui ont leur intérêt, mais qui n'ont pas leur place dans le budget des P. et T.

Or, une fois encore, grâce au budget des P. et T. pour 1988, la filière électronique bénéficiera de 2,3 milliards de francs, le plan « Informatique pour tous » d'un demi milliard et le C.N.E.S. verra même s'accroître sa dotation qui atteindra 4,7 milliards de francs. Cette augmentation, même faible, de 485 millions de francs par rapport à l'année dernière, est inquiétante. Un engagement de rebudgétisation de cette contribution pour 1989 a été pris par le ministre des finances. L'élimination du décalage du versement de cette dotation permettrait cependant de la rebudgétiser dès 1988. C'est pourquoi les deux rapporteurs proposeront tout à l'heure à l'Assemblée un amendement dans ce sens en vous rappelant que tout délai supplémentaire rend encore plus difficile le transfert de cette dotation à la charge du budget général.

Autant de prélèvements indus qu'en bonne logique d'entreprise il serait préférable d'affecter au désendettement de la poste et des télécommunications dont la dette cumulée s'élèvera respectivement en 1988 à 45 milliards de francs pour la poste et à plus de 120 milliards de francs pour les télécommunications.

A titre de comparaison, la charge totale de la dette de la poste s'élèvera en 1988 à 7,8 milliards de francs, alors que la somme des prélèvements affectés atteindra en 1988 7,5 milliards de francs, soit un montant à peu près équivalent.

Le prélèvement au profit du budget général qui sera en 1988 de 2,7 milliards de francs, alors qu'il était de 8,6 milliards de francs en 1987, se justifie davantage dans la mesure où il est possible de considérer que le budget des P. et T. « paie » sous cette forme le privilège du monopole, ainsi que la non-imposition sur les bénéfices des sociétés et le non-assujettissement à la taxe professionnelle.

Cependant, monsieur le ministre, l'administration des P. et T. mérite mieux qu'un privilège de marché. Elle mérite qu'on lui reconnaisse l'autonomie et en conséquence qu'on lui applique, à terme, tout le droit commun des entreprises, sans exception.

Aujourd'hui, l'administration des P. et T. se trouve dans une situation transitoire, puisqu'on s'engage progressivement vers une fiscalisation des prélèvements, mais la logique qui prévaut encore est quelque peu absurde, convenez-en, monsieur le ministre, puisque toute recette réalisée vous met dans l'embarras et que vous ne disposez pas par ailleurs d'une totale liberté dans la fixation de vos tarifs, même si vous avez

récemment réussi à engager une tendance à la baisse de l'unité « télécom » et un rééquilibrage qui intègre mieux le facteur temps.

Vous êtes par ailleurs condamné au dynamisme et à la réalisation de gains de productivité, puisque 4 000 postes nets de travail vont être supprimés en 1988 dans votre administration. C'est beaucoup, même si vous contribuez ainsi à la politique générale de rigueur voulue par le Gouvernement.

Comment, dans ces conditions, ne pas se poser la question des missions que devra accomplir votre administration dans un contexte de plus en plus concurrentiel ? Une part des activités des P. et T. s'exerce dans un cadre concurrentiel, alors que l'administration des P. et T. souffre des rigidités que je viens d'évoquer : prélèvements encore arbitraires, lourdeur dans la fixation des tarifs et surendettement.

La poste est déjà en concurrence avec les transporteurs routiers dans une partie de ses activités de transport des paquets. En ce qui concerne son activité financière, elle est entièrement soumise à la concurrence des banques. C'est vrai pour ses activités traditionnelles : caisse d'épargne, mandats, comptes chèques postaux, caisse nationale de prévoyance ; c'est vrai pour les nouveaux produits qu'elle a créés ces dernières années : Sicav, fonds communs de placement, carte bleue. Plus récemment encore, la poste concurrence directement les banques dans le développement de l'actionnariat populaire.

Les télécommunications s'ouvrent aussi à la concurrence. Je suis tenté de dire qu'elles n'ont, en fait, pas le choix.

L'évolution technologique tend à faire disparaître les frontières classiques entre les télécommunications, l'informatique et l'audiovisuel, et fait progressivement rentrer le secteur des télécommunications dans un marché concurrentiel. Dans le même temps, ce marché des télécommunications nécessite des investissements considérables qui ne peuvent se réaliser qu'à l'échelon national et en obligeant chaque pays à adopter la même structure de marché, à savoir la concurrence.

Vous l'avez parfaitement compris, monsieur le ministre, en créant ce que vous avez appelé vos « chantiers de liberté ».

En effet, alors que le budget consacra cette année encore 2 milliards de francs à la recherche-développement, notamment pour la numérisation du réseau, 1,2 milliard pour le programme satellite de deuxième génération, Télécom 2, 3,3 milliards de francs pour les réseaux câblés, la France reste en retard dans le développement de certains nouveaux marchés comme la radiomessagerie ou le radiotéléphone.

On ne compte actuellement que 75 000 abonnés au système Eurosignal, alors qu'il existe un marché potentiel d'un million et demi d'abonnés dans les cinq ans à venir ; par ailleurs, 40 000 mobiles seulement sont en circulation alors qu'environ 80 000 clients seraient demandeurs d'une telle installation et ne peuvent être satisfaits.

Vous avez considéré, à juste titre, qu'il ne s'agissait pas là d'exigences à satisfaire dans le cadre des missions de service public, mais que ces marchés méritaient d'être développés. C'est pourquoi vous avez ouvert ces secteurs à la concurrence, et vous avez bien fait. T.D.F. développera son système de radiomessagerie, baptisé « Operator », qui concurrencera le nouveau système que proposera la D.G.T., et un second opérateur sera autorisé à intervenir dans la bande des 450 mégahertz, pour développer un second réseau de radiotéléphone.

Il y a quelques semaines enfin, monsieur le ministre, vous avez signé un décret fixant le régime d'utilisation des liaisons spécialisées qui sont données en location par l'administration des P. et T. pour exploiter des réseaux télématiques ouverts à des tiers. Le principe est donc admis d'une revente de trafic à des tiers sur des lignes appartenant aux P. et T.

La France dispose désormais d'une législation nouvelle sur les services à valeur ajoutée. Les utilisateurs pourront bénéficier, grâce à ce jeu de la concurrence, de services plus nombreux et à meilleur coût.

Puisque vous avez, monsieur le ministre, introduit la concurrence sur ces marchés, sachez la susciter également dans le domaine des satellites.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Ladislav Poniatowski, rapporteur pour avis. La D.G.T. met au point son programme de satellites de la deuxième génération, Télécom 2, qui va permettre comme Télécom 1 de

faire de la télécommunication et de la télédiffusion. Parallèlement, depuis 1979, Télédiffusion de France développe un programme de satellites à forte puissance de télédiffusion directe, T.D.F. 1 et T.D.F. 2, dont le financement n'est pas totalement garanti. Un abandon du programme complet T.D.F. 1 et T.D.F. 2 serait des plus regrettables. A l'heure actuelle, seuls des satellites de forte puissance, semble-t-il, permettraient de réaliser la télévision haute définition pour laquelle l'Europe a réussi à faire entendre provisoirement sa voix en proposant la norme transitoire « D2. Mac Paquets » face aux tentatives américano-japonaises pour imposer leurs propres normes, et donc leurs propres matériels.

C'est pourquoi, avant de conclure, je vous demande, monsieur le ministre, de veiller à ce que la France, qui a été à l'origine de cette étape, ne puisse être tenue pour responsable d'un éventuel échec européen.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, constitue un premier pas vers une évolution que l'on se doit d'encourager. C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des P. et T. et je souhaite que l'Assemblée suive cet avis. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandau.

M. Louis Mexandau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le budget de 1988 lui-même, il y a beaucoup à dire. J'y reviendrai ainsi que plusieurs de mes collègues.

Pourtant en l'absence prévisible de débat sur l'avenir des P. et T. d'ici à la fin de la session parlementaire, on peut estimer que ce qui n'est pas écrit dans le projet de loi de finances qui concerne un aspect essentiel de notre économie, de notre industrie, de notre vie sociale, revêt au moins autant d'importance que les chiffres et leur interprétation. Il s'agit, en effet, de savoir si demain il y aura encore un service public, une administration des P. et T. dotés de prérogatives, de moyens, remplissant leur triple rôle traditionnel : égalité de traitement entre les usagers, péréquation sociale, promotion concertée des personnels, sans oublier le rôle d'aiguillon de la recherche et de base forte pour le développement de l'industrie française, de ses exportations et donc de l'emploi dans notre pays.

Examinons néanmoins le projet de budget pour 1988 tel qu'il nous est présenté. Monsieur le ministre, non sans quelque autosatisfaction, je remarque qu'il est acceptable là où se poursuit la politique antérieure à mars 1986, mais discutable, voire inquiétant, dans bien d'autres domaines.

Acceptable en ce qui concerne la modernisation du réseau de télécommunications ou encore la modernisation et l'informatisation des bureaux de poste qui se poursuivent en application du plan arrêté à la fin de 1984, bien que j'observe un ralentissement des investissements. Or la poste n'a pas le droit de ralentir son effort si elle veut soutenir une concurrence de plus en plus vive. Cette remarque clôt déjà la trop brève liste des satisfactions, car, à côté, que d'inquiétudes et d'interrogations !

Au premier rang des insatisfactions, je note les réductions d'effectifs qui, par leur gravité et leur ampleur, vont porter atteinte à la qualité de service et aux conditions de travail des personnels. Cette ponction de 6 400 emplois s'ajoutant aux suppressions antérieures n'est pas justifiée si l'on veut conserver un service public digne de ce nom. On affirme parfois que la réduction des effectifs avait commencé avant 1986. C'est oublier que, pour la période 1981-1986, le solde positif était, à mon départ, supérieur à 20 000, alors que la productivité ne cessait de s'accroître. Pour le deuxième budget que vous défendez, monsieur le ministre, nous assistons, au contraire, à une accélération des suppressions d'emplois.

Je le répète, la qualité et l'universalité du service ne pourront être maintenues, sauf si vous envisagez la fermeture de certains bureaux de poste, notamment en milieu rural. Or, à lire certaines phrases des rapports, je me demande si l'on n'y songe pas sérieusement, sans pourtant oser l'avouer, surtout si l'on prend en compte l'évolution préoccupante des services financiers de la poste. Ceux-ci, vous le savez, sont indispensables à la survie d'un réseau postal compatible avec un service public digne de ce nom. Or, j'observe que l'évolution, amorcée de 1981 à 1986, qui tendait à accroître le nombre de

prestations offertes par la poste, ne s'est pas poursuivie ; en particulier, les bureaux de poste ne peuvent toujours pas consentir de prêts aux usagers. J'avais engagé une « longue marche » tout en sachant bien qu'existaient des résistances très fortes. Vous n'avez pas poursuivi l'œuvre que j'avais amorcée avec les prêts au personnel.

Cette ouverture de l'éventail des services apparaît d'autant plus nécessaire que, comme l'ont souligné les rapporteurs, on observe une régression continue de la part de marché des C.C.P. ainsi qu'une forte éviation des dépôts de la caisse nationale d'épargne. Eh oui, monsieur le ministre, les épargnants ont été sensibles au chant des sirènes, mais ceux qui ont succombé entendront sûrement le dernier conseil de la dernière sirène - je veux parler de Mme Deneuve - qui, de façon prophétique, les invitait à réfléchir...

J'observe le même ralentissement de l'investissement dans le secteur des télécommunications ; plus grave encore, peut être, l'orientation de ces investissements a été modifiée. L'abandon - honteux, puisqu'il n'ose pas dire son nom - du plan câble...

M. Bernard Schralnar. Très bien !

M. Louis Maxandaou. ... explique la stagnation des investissements en vidéocommunication - Bernard Schreiner y reviendra. Alors que les grands pays concurrents, un moment hésitants, et que nous avons devancés, se lancent maintenant en accéléré dans l'équipement en fibres optiques des vidéocommunications, nous marchons en quelque sorte « en crabe », à reculons, au lieu d'accroître nos efforts dans les domaines de la recherche, du développement, des équipements. Une telle attitude risque d'entraîner des effets meurtriers pour notre niveau technique et notre industrie. Je n'hésite pas à dire qu'il faudrait peut-être revoir, prudemment certes, le rythme de remplacement de nos centraux téléphoniques dont le taux de numérisation reste, vous le savez, très avancé, pour réserver des moyens supplémentaires aux vidéocommunications.

Une telle volonté dynamique permettrait d'accélérer la montée en puissance des entreprises, d'abaisser de ce fait nos coûts unitaires et de nous placer en position favorable sur le marché.

L'attitude malthusienne que vous avez choisie se retrouve dans le radio-téléphone, autre grand marché du futur. Le rapporteur pour avis vient de dire que la clientèle potentielle était incomparablement plus forte que celle qui existe. En commission, pour justifier l'appel à des groupes privés concurrents, vous avez dit qu'il ne s'agissait pas là d'un service public soumis aux contraintes de péréquation - je reprends presque vos propres termes - et que la clientèle serait donc une clientèle rare pouvant payer le prix fort.

Permettez-moi de vous rappeler que c'est aussi en considérant le téléphone comme un « objet de luxe », selon l'expression malheureuse employée par l'un de mes lointains prédécesseurs, que l'on en était arrivé, il y a une bonne quinzaine d'années, à la situation du « 22 à Asnières ».

Un mot des prélèvements qui, sous cette forme, ne sont pas une bonne chose surtout lorsqu'ils ne sont pas affectés à des secteurs où le ministère des P. et T. peut exercer un contrôle. La charge pour la D.G.T., si on y inclut la déduction de la T.V.A. aux entreprises, n'en est pas diminuée.

Ce qui est grave, c'est qu'il n'y a plus de politique industrielle. Notre principal constructeur - M. d'Aubert l'a rappelé tout à l'heure - a préféré courir l'aventure financière avec I.T.T. plutôt que de courir franchement le dur marathon industriel. On peut craindre que, demain, les réveils ne soient douloureux.

Pour s'adapter aux nouvelles conditions économiques, pour préparer au mieux 1992, pour permettre à notre industrie de fabriquer et d'exporter les réseaux du futur, il ne suffit pas d'avoir recours aux incantations, de présenter comme seule solution envisageable la transformation du statut des télécoms comme s'il s'agissait d'une potion magique. On croirait revivre une scène du *Malade imaginaire* : le statut, le statut, c'est la réponse unique que l'on fait aux problèmes qui se posent !

Il n'est pas question de nier la réalité des évolutions. Ces évolutions sont techniques et qui a vu, à quatre ans de distance, les grandes expositions de Genève, « Télécom 83 » et « Télécom 87 » qui vient de s'achever, ne peut être que frappé par la rapidité avec laquelle s'effacent les frontières

qui existaient entre les télécommunications, l'informatique et l'audiovisuel, ainsi qu'entre l'image, le son et les données, frappé aussi par cette réalité, à savoir que les matériels s'effacent de plus en plus derrière les services.

Je me félicite à ce propos que le seul réseau à intégration de services qui soit présenté en état de marche soit le R.N.I.S. français, mais c'est pour m'interroger aussitôt : combien de temps durera cette avance, quelle traduction industrielle et commerciale, et à quel rythme ?

J'ajoute qu'il y a d'autres évolutions, celles qui découlent des transformations de l'environnement européen et mondial en ce qui concerne la réglementation, la législation, les tarifs.

Il existe aussi, ne le nions pas, pour la D.G.T. un autre risque, celui d'évasion des cadres.

M. le président. Monsieur Maxandaou, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Louis Maxandaou. Il n'est pas question d'instituer une police hertzienne, de mettre un gendarme devant chaque fréquence. Mais les solutions ne sont pas uniques. La réponse n'est pas univoque.

Il est faux de prétendre que cette réponse, ces solutions ne peuvent être trouvées dans le cadre du service public et avec le maintien, pour le personnel, du statut d'administration. Or, malgré une campagne obsédante et bien sûr totalement unilatérale imposée depuis deux mois aux cadres et aux agents des télécommunications, ceux-ci viennent de réaffirmer leur attachement au service public. Ils ont participé massivement au mouvement du 15 octobre dernier. Il semble d'ailleurs que cette attitude ait pesé dans votre choix de ne pas soumettre au Parlement votre funeste avant-projet de loi sur la concurrence avant le 31 décembre de cette année.

Et maintenant que la fureur de déréglementation, que le libéralisme intégriste se heurtent aux limites et aux excès qu'ils ont eux-mêmes secrétés, peut-être serait-il aujourd'hui opportun de rechercher désormais, comme nous l'avons fait nous-mêmes, des adaptations nécessaires dans le cadre administratif actuel. Le service public français des P. et T. a fait la preuve qu'il savait concilier sa mission de service avec la performance économique, qu'il savait associer réussite technique et productivité. Qu'il s'agisse de la poste ou des télécommunications, les résultats sont là, qui font l'envie et souvenent l'admiration de l'étranger.

Celui qui, pour des motifs purement idéologiques ou pour le bénéfice exclusif de quelques-uns, entreprendrait de le casser prendrait devant les usagers et devant le personnel une bien lourde responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Porteu de la Morandière.

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le ministre, votre projet de budget comporte beaucoup de bonnes choses.

Indiscutablement, l'introduction de la T.V.A. sera ressentie favorablement dans toutes nos entreprises, et il faut que nous en donnions acte au Gouvernement. Les réductions de coûts constituent certainement un progrès. L'augmentation du rendement et l'amélioration du travail constituent un ensemble qui devrait permettre aux entreprises de réaliser sur leur facture de P. et T. une économie de l'ordre de 15,7 p. 100 à conditions égales.

Nous avons également été heureux d'apprendre les projets du Gouvernement en ce qui concerne l'extension du minitel, et surtout de percevoir d'une manière très nette le fait que le Gouvernement s'engageait dans un développement du secteur concurrentiel qui, nous en sommes persuadés, aura des conséquences favorables pour l'ensemble de notre économie. Nous sommes contents de constater que le Gouvernement a donné l'exemple de la stabilisation des dépenses de personnel et qu'il affiche une volonté de déréglementation, qui s'inscrit dans le cadre d'une évolution mondiale indiscutablement souhaitable.

M. Louis Maxandaou. Vous n'avez qu'à voir la Bourse aujourd'hui !

M. François Porteu de la Morandière. Tout cela est vrai, mais il y a des points beaucoup moins favorables.

Je n'insisterai pas sur certains points techniques tels que la baisse du taux de rendement du portefeuille qui suscitera certainement des difficultés au cours des mois ou des années à venir.

Je veux aussi signaler un point d'ombre en ce qui concerne les petites communes. Les élus locaux sont légitimement inquiets lorsqu'ils ont le sentiment que le Gouvernement se prépare à fermer un certain nombre de petits bureaux de postes.

M. Louis Mexandeau. C'est cela le libéralisme !

M. François Porteu de la Morandière. Nous savons que 850 recettes rurales ont une activité inférieure à une heure par jour, en moyenne annuelle, mais nous pensons que, dans la polyvalence administrative, des solutions doivent pouvoir être trouvées. Il y a là un point technique. Le bureau de poste d'une petite commune est un point de communication et de liaison. Il appartient au Gouvernement de le respecter et non de suivre la loi inéluctable des économies budgétaires. Ce serait dommage, et même inacceptable pour nos petites communes.

M. Bernard Schreiner. Vous êtes contre le libéralisme alors !

M. François Porteu de la Morandière. J'en viens au point le plus grave, qui a été évoqué il y a quelques instants par M. d'Aubert, celui des messageries roses.

Il est inadmissible, monsieur le ministre, que l'on continue dans cette voie qui discrédite votre gouvernement, notre pays, qui salit notre jeunesse, qui la compromet.

M. Bernard Schreiner. N'exagérons rien !

M. François Porteu de la Morandière. Il n'est pas acceptable que l'on se résigne parce qu'on en tire 250 millions de recettes - dont 175 millions seront d'ailleurs reversés aux centres serveurs et aux fournisseurs de services - à conserver au sein d'un de nos grands services publics cette putréfaction permanente et indigne.

Le 2 mars dernier, monsieur le ministre, je vous avais posé une question écrite vous demandant si ce scandale allait se poursuivre. Vous m'aviez répondu qu'on était en train de constituer un groupe de travail, avec à sa tête un conseiller d'Etat hautement compétent. J'ai le texte de votre réponse sous les yeux. Qu'en est-il sorti ? Rien ! Depuis, les choses n'ont fait que croître et embellir.

Le 6 mai 1987, lors des questions au Gouvernement, je vous ai à nouveau interrogé et vous m'avez répondu, en ironisant, que les ministres ayant moins de temps que les députés vous étiez sans doute moins informé que moi. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez de l'esprit car c'est parfois nécessaire dans cette enceinte. Ce que je vous reproche, c'est de nous avoir fourni de faux éléments. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une protection du courrier. Or il ne s'agit pas de sauvegarder le secret du courrier. M. d'Aubert en a donné la démonstration en dépliant une bande d'imprimante dans lequel s'étaient les pires turpitudes. Toutes ces informations sont publiques et n'importe lequel d'entre nous n'a qu'à pianoter sur un minitel pour savoir immédiatement à quoi s'en tenir sur ce principe du secret de la correspondance.

J'en ai fait l'expérience cet après-midi.

M. Louis Mexandeau. Personne ne vous y obligeait !

M. François Porteu de la Morandière. J'y ai consacré un quart d'heure avant de venir dans cette enceinte. Je ne regrette pas ce que j'ai fait car ce que j'ai constaté est véritablement ignoble.

Vous avez déclaré également ce 6 mai 1987, que s'il y avait un usage délictueux des minitels roses, le parquet ne manquerait pas d'en être avisé. Mais, monsieur le ministre, quand avons-nous jamais entendu parler d'une plainte déposée par le parquet à ce sujet ? Aucune plainte n'a été déposée. J'ai vérifié tout à l'heure que sur le minitel était mentionné que toute proposition faite à des mineurs de moins de dix-huit ans serait déconnectée. Résultat : en cinq minutes, j'ai vu défiler des propositions s'adressant à des jeunes de quinze ans. Que fait le parquet dans cette histoire ? Quand va-t-il se décider à poursuivre ? Qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour que ce gouvernement adopte une attitude en accord avec ses déclarations ?

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure.

M. François Porteu de la Morandière. Je vais conclure, monsieur le président.

Et, depuis quelques temps, on assiste au déferlement de la publicité homosexuelle, comme si les autres ne suffisaient pas. J'ai là une affiche qui était apposée devant le lycée Charlemagne. Je l'ai fait décoller pour vous la montrer, monsieur le ministre. (*M. Porteu de la Morandière montre une affiche.*)

Voici donc maintenant la publicité pour le minitel rose et homosexuel !

Non, monsieur le ministre, c'est indigne ! Vous ne pouvez pas parler de valeurs morales et en même temps tirer profit du proxénétisme. Les minitels ont atteint un degré qui suscite dans le monde entier une légitime réprobation.

Pour terminer, je citerai ces quelques mots de Rabelais qui ne passait pas pour particulièrement pudibond : « Science sans conscience n'est que la ruine de l'âme. » C'est là où notre administration, monsieur le ministre, en est arrivée, à la ruine de l'âme. N'avez-vous pas mieux à faire avec cette merveille technique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voilà le libéralisme !

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre, lorsque j'étais intervenu le 31 octobre 1986 dans cette même enceinte, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, sur le budget des P. et T., j'avais exprimé le souhait que le budget de 1987 puisse être considéré comme relevant d'une période de transition dont l'intérêt de tous serait qu'elle ne s'éternise pas. Je voudrais aujourd'hui à la fois exprimer ma satisfaction quant aux progrès considérables accomplis et attirer à nouveau l'attention sur « l'ardente obligation » de mener à son terme, dans les meilleurs délais, une évolution aussi fondamentale qu'indispensable des P. et T., que jusqu'à présent vous avez su conduire, monsieur le ministre, avec souplesse et efficacité et à laquelle votre nom restera attaché.

Alors que l'éclatement sans précédent des nouvelles technologies faisait entrer - qu'on le veuille ou non - tant la poste que les télécommunications dans un univers de plus en plus concurrentiel, nous nous sommes bien longtemps refusé à substituer à la logique ancienne d'un service public administratif de l'Etat géré en régie la logique de l'entreprise. Nous prenions ainsi le risque d'être impitoyablement rejetés par l'évolution d'un marché dont l'internationalisation se moque des boucliers de carton que sont devenues des armes hier aussi absolues que le monopole d'Etat.

Un premier pas significatif vers une nécessaire clarification financière était accompli l'an dernier avec la suppression des subdivisions de branche à branche et la disparition de la contribution des télécommunications au budget de la poste. Une étape supplémentaire est aujourd'hui franchie avec la remise en question de la perméabilité entre le budget annexe et le budget général.

Force est de constater qu'à compter de 1982 l'Etat, par les P. et T. alléché, n'a guère résisté à la tentation d'accroître ses prélèvements sur le budget annexe, ceux-ci passant de 2 milliards de francs en 1983 à 15,5 milliards de francs en 1985. Est-il besoin d'ajouter que ces ponctions opérées en fonction d'impératifs largement étrangers à l'avenir des P. et T., dans le souci de colmater les brèches du budget général, obligeaient, par confiscation des gains de productivité, à une politique tarifaire que le rapporteur spécial, François d'Aubert, qualifiait par euphémisme d'« irréaliste » ?

Nous gardons en mémoire l'augmentation de 25 p. 100 de la taxe de base des communications téléphoniques imposée en 1984 par le gouvernement à la D.G.T., prenant ainsi la responsabilité d'accroître les charges des particuliers et, surtout, des entreprises, et le risque de susciter des détournements de trafic au niveau international.

Ce budget marque l'avènement de temps nouveaux sur ce point, puisque le versement au budget général accuse une baisse significative, passant de 8 415 millions de francs en 1987 à 2 700 millions de francs en 1988, soit une différence de 5 715 millions de francs.

Dans le même esprit, je note avec satisfaction la légère diminution des crédits pour le développement de la filière électronique et la disparition de la contribution des P. et T. aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de la filière électronique.

Je ne puis, en revanche, cacher mon inquiétude quant à l'augmentation de la contribution aux programmes du Centre national d'études spatiales. Je suis bien conscient du rôle essentiel joué par cet établissement public dans la politique spatiale de notre pays, mais le financement du C.N.E.S. par l'usager des P. et T. perpétue les erreurs du passé et va à contre-courant de notre objectif de clarification des relations financières.

Il en va de même du maintien de la contribution des P. et T. au plan Informatique pour tous, qui voit le budget annexe financer une opération qui lui est étrangère au bénéfice du ministère de l'éducation nationale.

A ces deux réserves près, le progrès est considérable et il a été rendu possible par l'orientation vers une politique de fiscalisation qui devra être activement poursuivie.

L'instauration d'une fiscalité moderne passait en effet par l'assujettissement des télécoms à la T.V.A. Comme le Parlement l'a décidé lors du vote du projet de loi de finances pour 1987, ce sera chose faite à compter du 1^{er} novembre prochain. Cette mesure, sans effet pour les usagers, permettra d'accroître la compétitivité de nos entreprises qui verront ainsi leurs dépenses de télécommunications diminuer de 15,7 p. 100. Le Trésor encaissera un bénéfice net de 6,1 milliards de francs après déduction de la T.V.A. par la D.G.T. et par les assujettis, ce qui compense exactement la baisse du prélèvement du budget général sur le budget annexe. Il est peu de réformes qui puissent susciter pareille adhésion puisque, si l'avantage consenti aux entreprises équivaut à une baisse des recettes de la D.G.T. celle-ci est la première à s'en féliciter. En effet, il s'agit là d'un aspect déterminant de sa politique commerciale auprès des entreprises, qui représentent une part croissante de son chiffre d'affaires et qu'elle considère désormais comme des clients et des partenaires et non plus comme des administrés.

Pour conclure cet aspect de mon intervention, je souhaiterais que l'évolution ainsi amorcée puisse être rapidement menée à son terme. Cela implique la poursuite de la politique de fiscalisation et, tout au moins en ce qui concerne la D.G.T. la substitution totale aux prélèvements d'une fiscalité d'entreprise. Ne nous arrêtons pas au milieu du gué ; il faut aller vers la situation de droit commun et assujettir la D.G.T. non seulement à la T.V.A. mais à l'impôt sur les sociétés et à la fiscalité locale. Les élus locaux, qui nous sommes pour la plupart, ne peuvent rester insensibles à l'enjeu financier de l'ordre de 4 milliards de francs que représenterait à cet égard l'assujettissement de la D.G.T. à la taxe professionnelle.

Bien évidemment, si la T.V.A. déduite par les télécoms sur ses investissements ne devrait être déduite qu'à concurrence de 40 p. 100 en 1988, il va de soi que ce taux, fixé chaque année par décret en conseil d'Etat, devra atteindre 100 p. 100 dans les meilleurs délais, et si possible dès 1989.

La discussion de ce budget fournit galement l'occasion d'un approfondissement de la réflexion, depuis longtemps engagée, sur l'évolution du statut des P. et T. Ce statut a rendu, ce n'est pas contestable, d'immenses services et le personnel s'y déclare fort légitimement attaché, mais chacun constate aujourd'hui qu'il est dépassé et devient un carcan préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise et à son développement.

Nous ne pouvons rester éternellement assis entre deux chaises, entre, par exemple, l'affirmation d'un monopole sur le plan des principes et son éclatement dans les faits par le biais de la filialisation. N'est-ce pas d'ores et déjà le recours à des sociétés anonymes de droit privé à capitaux publics réunies sous un holding financier, la Cogecom, qui permet à la D.G.T. d'être présente, dans les domaines hors monopole, dans des conditions normales de concurrence ?

Ne faut-il pas chercher à dépassionner le débat sur l'adoption d'un nouveau statut, à le décharger de son potentiel d'affectivité ? Il importe simplement de distinguer ce qui relève du service public, où les considérations financières sont accessoires, et ce qui relève de l'activité commerciale concurrentielle, où elles sont prioritaires. Assurer un service de téléphone performant sur l'ensemble du territoire comme maintenir la présence des bureaux de poste en zone rurale

relèvent de la responsabilité de l'Etat, du respect du principe d'égalité devant le service public et du souci inhérent à toute politique d'aménagement du territoire. En revanche, comment ne pas constater que 60 p. 100 des activités de la poste s'exercent déjà en secteur concurrentiel, tandis que les initiatives d'ouverture à la concurrence de certaines activités hier réservées aux télécoms, en matière de cabines publiques ou de réseaux câblés notamment, se multiplient ?

Dans ces conditions, le moment n'est-il pas venu d'aller vers une réforme d'ensemble, dont l'examen du projet de loi sur les télécommunications fournira demain l'opportunité ?

L'emploi devrait d'ailleurs y trouver son compte, car la baisse des effectifs de 4 000 agents qu'entérine ce budget se justifie sans doute davantage par les impératifs de redressement des comptes publics, qui sont ceux de la politique gouvernementale, que par les perspectives propres à l'activité des P. et T.

M. Louis Mexandeau. Allez voir à l'étranger les dizaines de milliers de suppressions d'emplois ! Informez-vous !

M. Serge Charles. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous êtes investi en ce domaine d'une responsabilité historique, celle de relever les défis du XXI^e siècle. C'est aujourd'hui que se joue la réussite ou l'échec d'un secteur clé de notre industrie.

Vos efforts vont dans le bon sens. Le groupe R.P.R. votera ce projet de budget...

M. Louis Mexandeau. Sans l'avoir lu !

M. Serge Charles. ... qui, avec sagesse mais détermination, trace le chemin de l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Louis Mexandeau. On en a entendu de belles !

M. le président. La parole est à M. Marcel Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le ministre, les puissantes actions des agents des postes et télécommunications qui ont eu lieu dans le pays, notamment le 15 octobre, vous ont conduit à plus de prudence et à un premier recul en ce qui concerne vos projets, sur lesquels reviendra mon ami Paul Chomat.

Vos projets de démantèlement sont mis en sourdine, du moins officiellement, car vous avez vous-même reconnu en commission que le projet de budget avait été préparé dans une perspective d'ouverture à la concurrence. Comme il n'a pas été modifié, l'outil remarquable que constitue l'administration dont vous avez la charge n'est donc pas à l'abri de vos projets, néfastes à notre avis, pour le service public et l'usager.

Selon vous, le statut des personnels - d'autres viennent d'en parler - serait un obstacle à l'adaptation du service aux évolutions technologiques. Dois-je vous rappeler que c'est avec ce statut que les postes et télécommunications françaises sont devenues les meilleures du monde, que le basculement de la numérotation s'est fait à l'admiration de tous les autres pays, que le minitel, la fibre optique, les satellites et de nombreux autres produits ont été créés ?

Vous vous abritez derrière la rapidité des évolutions. Mais dois-je vous rappeler que les P. et T. se sont adaptées avant que vous ne soyez ministre ?

Il est faux de prétendre que le statut des personnels fasse obstacle à l'évolution nécessaire. Rien ne s'oppose à payer de très hauts salaires aux cadres exceptionnels, rien ne s'oppose à l'embauche de contractuels faute d'autres candidats, rien ne s'oppose au recours à la coopération avec des sociétés, des bureaux d'études et de recherche.

Rien ne s'y oppose, sauf ce que vous appelez, dans la présentation de votre avant-projet de loi, « les pouvoirs exorbitants actuels du ministre chargé des télécommunications ».

Ces possibilités du statut, vous les utilisez bien pour faire pression sur les rémunérations des agents, vous pensez y recourir pour recruter le personnel nécessaire qui ne souhaite pas entrer dans la fonction publique. Qui vous empêche de laisser la D.G.T., la direction des postes assurer leurs responsabilités tranquillement, sans tutelle tatillonne ?

Vous vous plaisez à évoquer les hautes technologies. Mais croyez-vous que c'est avec un personnel sans statut, ou avec un statut précaire, sans garantie d'emploi, sans formation et sans motivation, que vous allez maîtriser ces nouvelles tech-

nologies ? Toute l'expérience française montre au contraire que là où notre industrie occupe encore le premier rang, elle le doit à l'existence de grands établissements publics maîtrisant à la fois les connaissances techniques et le pouvoir politique de les mettre en œuvre.

Vous n'êtes pas obligé de faire dans les P. et T. ce que vous avez fait dans l'enseignement et que vous êtes en train de faire dans la recherche, c'est à dire sous-payer les salariés, tarissant ainsi le recrutement des meilleurs, des plus motivés.

Dans votre projet de budget pour 1988, vous poursuivez cette orientation mise en vigueur, c'est vrai, avant votre arrivée aux affaires. De nombreuses revendications catégorielles ne sont pas satisfaites. Le pouvoir d'achat de tous les personnels va être une nouvelle fois amputé. Les efforts de formation demeurent encore très au-dessous des besoins. Plus grave encore, la suppression de 6 400 emplois dans cette administration ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la qualité du service public. Vous l'avez vous-même admis devant la commission de la production et des échanges.

Monsieur le ministre, il ne faut pas seulement attendre que les élections soient passées pour mettre en œuvre votre funeste projet. Vous devez y renoncer définitivement. Vous pouvez d'ailleurs compter sur la vigilance des postiers, largement soutenus par les usagers qui savent qu'ils en seront, eux aussi, les victimes.

Pour adapter les P. et T. aux évolutions technologiques, je vous suggère quelques idées, très brièvement résumées.

En premier lieu, oui c'est vrai, il faut alléger la tutelle de l'Etat. Le budget annexe le permet. Désigner de bonnes directions et les laisser travailler en toute responsabilité, voilà ce que doit faire l'Etat.

En second lieu, il faut arrêter de « piocher » dans la caisse des P. et T. Laissez-leur les moyens d'investir, de se moderniser, de faire face à la concurrence.

En troisième lieu, au lieu de manifester votre méfiance à l'égard des personnels, donnez-leur de meilleurs salaires, favorisez les promotions internes, donnez-leur une formation professionnelle permanente et de haut niveau, associez-les à la gestion. Vous savez, ils ne manquent pas d'idées pour « muscler » et dynamiser leurs services. Il est par ailleurs indispensable que vous recrutiez un nombre suffisant d'agents pour faire face aux besoins.

Voilà, monsieur le ministre, dans quelle voie se trouve, à notre avis, la seconde jeunesse de votre service public et les conditions de son essor au bénéfice de tous les usagers. Vous avez dû manœuvrer, mais je suis convaincu que le rassemblement de tous, agents et usagers vous imposera de nouveaux reculs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre chargé des P. et T., chers collègues, si après m'être exprimé sur le budget du ministère de l'industrie, j'interviens à nouveau sur le budget des P. et T., c'est parce que le problème des tarifs postaux pose celui de la survie de la presse écrite, et notamment d'une presse écrite dont on parle peu : la presse écrite hebdomadaire régionale d'information, la presse liée à la vie de nos départements et de nos arrondissements.

C'est un S.O.S. que je vous lance, monsieur le ministre, et la discussion de votre projet de budget me permet de souligner à l'intention du Gouvernement la nécessité d'une politique nationale en faveur de cette presse. Nous y tenons tous, sur quelque banc de cette assemblée que nous siégeons, parce que nous représentons toutes les régions, tous les départements de France et toutes les communes de France. C'est cette presse locale qui donne à tous les élus la possibilité de s'exprimer, c'est cette presse hebdomadaire régionale et locale qui permet précisément la liberté d'expression et assure le pluralisme de l'expression politique. Elle défend notre démocratie locale, qui est le fondement même de notre démocratie nationale.

Ce que je demande, monsieur le ministre, c'est que les mesures gouvernementales en faveur de cette presse, d'une part, soient renforcées, et, d'autre part soient cohérentes. Le Gouvernement a pris des mesures, certes, que M. François Léotard a rappelées, mais souvent elles visent la grande presse nationale, notamment la presse quotidienne. Elles ne touchent pas la presse hebdomadaire régionale. Or je vous signale que trois hebdomadaires viennent de disparaître dans

un seul département, et les disparitions d'hebdomadaires locaux, d'hebdomadaires d'arrondissement ne se comptent plus.

Quelles sont les causes du mal dont souffre la presse hebdomadaire régionale ? Je les analyserai rapidement.

M. Pierre Descaves. Il n'y a pas de lecteurs !

M. Léonce Deprez. Il y a eu, d'abord, un certain laxisme qui a permis la prolifération des journaux gratuits. Ces journaux ont aspiré les recettes provenant de la publicité sans avoir à supporter les dépenses. Ils ne font pas d'effort d'information, ils n'ont pas de rédaction et n'ont pas de journalistes salariés à payer. Ces journaux se sont multipliés depuis plusieurs années.

Il y a ensuite les radios qui, en s'ouvrant à la publicité, ont été une autre source de concurrence, normale celle-ci. Mais encore faut-il que, là aussi, il n'y ait pas de laxisme et que la C.N.C.L. fasse respecter la règle du jeu pour que la publicité ne soit pas aspirée par des radios qui émettraient sans autorisation.

Enfin, les tarifs postaux ont augmenté de manière inquiétante. Si le coût de la vie a été multiplié par quatre depuis 1976, il a été calculé que les tarifs postaux de la presse avaient, eux, augmenté de vingt-cinq fois. Or les recettes de la presse écrite hebdomadaire ne peuvent pas beaucoup augmenter parce que la télévision, avec la multiplication des chaînes, aspire la publicité.

Ce n'est donc que par un effort rigoureux de compression des prix de revient que la direction des journaux peut arriver à l'équilibre. Il faut donc tendre à réduire les dépenses, dont les tarifs postaux constituent l'une des bases essentielles. Si vous n'aidez pas la presse écrite, monsieur le ministre, les directions de journaux devront comprimer leur personnel, restreindre l'effort d'information, mettre au chômage des journalistes qui ont leur place dans l'expression écrite, dans la presse nationale.

Il faut donc que le Gouvernement fasse un effort. Nous demandons, en conséquence, le renouvellement des accords Laurent, qui arrivent à leur terme. Je vous en ai parlé en commission. Vous m'avez répondu très franchement que le problème se posait au niveau du Gouvernement. C'est vrai, mais nous débattons aujourd'hui de votre budget qui a une dimension gouvernementale puisque le budget des P. et T. est l'une des composantes du budget national. Or on ne peut résoudre un problème comme celui-là en le laissant dans le flou.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Léonce Deprez. Je conclus, monsieur le président.

Les accords Laurent répartissaient l'effort pour les tarifs postaux : la presse en supportait un tiers, l'Etat un tiers et le ministère des P. et T., un tiers. Nous demandons que ces accords soient reconduits.

Nous demandons également que le gramage pour l'obtention du demi-tarif soit porté de 70 à 100 grammes. Avec le développement de la pagination, en effet, soixante-dix grammes n'ont plus grande signification.

Enfin, nous demandons que la tarification soit fonction de la distance et du nombre d'opérations de tri, ce qui favoriserait les hebdomadaires locaux.

J'évoquerai, monsieur le ministre, un dernier point. Vous avez accordé une réduction des tarifs téléphoniques de 50 p. 100 aux quotidiens pour les communications liées à la rédaction. Pourquoi ne pas accorder la même réduction aux hebdomadaires régionaux d'information ?

Voilà quelques points qui méritent très certainement attention de votre part et réponse positive. En vous présentant nos observations et en vous disant qu'il faut une politique cohérente à l'égard de cette presse hebdomadaire écrite, nous défendons l'intérêt de la presse en général, mais aussi l'intérêt de la démocratie locale.

Merci, monsieur le ministre, de nous apporter une réponse positive. Nous l'attendons avec espoir.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, vous êtes obligé de battre en retraite sur votre projet de hâter la déréglementation des P. et T.

Dans la loi Léotard sur la communication, vous aviez annoncé, avant le 31 décembre de cette année, le vote d'une loi sur la concurrence qui devait être une étape décisive vers cette déréglementation. Aujourd'hui vous repoussez la présentation de cette loi après les présidentielles, à l'initiative d'un autre gouvernement.

Ce recul est dû aux fortes oppositions que votre projet suscite parmi les personnels et parmi tous ceux qui, comme nous, sont très attachés au service public et à l'indépendance économique nationale. Vous en faites l'aveu en annonçant une consultation des personnels de la D.G.T. et des parties concernées.

Cependant, vous le proclamez vous-même, vous n'avez pas renoncé. En témoignent une série de décisions ponctuelles et votre projet de budget pour 1988.

Avant de l'examiner, je veux rappeler que les attaques contre les P. et T., contre la D.G.T. en particulier, ont commencé avant mars 1986. L'entreprise d'affaiblissement politique de celles-ci a revêtu de nombreuses formes : filialisations, privatisations, ponctions budgétaires, fusion C.G.E.-Thomson, recherche d'un accord C.G.E.-A.T.T. Nous avons à l'époque exprimé nos désaccords avec ces décisions qui cédaient devant la vague de déréglementation et ouvraient des brèches propices à l'appétit des géants américains pour le marché national.

Notre critique de votre budget pour 1988 s'inscrit dans la logique des principes qui nous ont toujours animés. Nous déplorons le nouvel accroissement des prélèvements sur le budget des P. et T. Dès le budget pour 1982, notre groupe s'était, à la demande du rapporteur, Jean Jarosz, opposé au premier prélèvement direct demandé. Le Premier ministre de l'époque s'était engagé solennellement à ce que ce prélèvement soit exceptionnel. En fait, il a été maintenu et s'est accru sous des formes diverses. Aujourd'hui, le Gouvernement et les rapporteurs de la majorité s'évertuent à nous expliquer que les prélèvements baissent. C'est faux !

Voyons les chiffres fournis par les rapports eux-mêmes.

Le prélèvement direct est de 2,7 milliards de francs, la T.V.A. récupérée par le Trésor sur les factures des abonnés assujettis à la T.V.A., essentiellement des entreprises, représente 6,1 milliards de francs ; le financement de filière électronique est de 2,1 milliards de francs en crédits de paiement, un peu plus en autorisations de programme ; la contribution au C.N.E.S. s'élève à 4,7 milliards de francs ; le financement du plan informatique représente 0,45 milliard de francs ; le déficit de l'expédition de la presse est de 3 milliards de francs. Nous arrivons à 18,6 milliards de francs de prélèvements directs, sans aucune contestation possible.

Et ce n'est pas tout. Nous ne pouvons, en effet, nous contenter des prélèvements directs pour mesurer la contribution des P. et T. au budget général.

S'agissant d'une « T.V.A. en dedans », le Trésor encaisse une partie de la T.V.A. payée par les particuliers, soit à peu près 9 milliards de francs, sur lesquels la D.G.T. récupère 3,7 milliards de francs pour ses dépenses, ce qui laisse 5,3 milliards au Trésor.

Par ailleurs, le taux de 3 p. 100 servi aux P. et T. sur les fonds collectés par les chèques postaux et mis à la disposition du Trésor est reconnu comme étant loin du taux du marché. En appliquant un taux plus convenable, il reviendrait aux P. et T. une somme supérieure à 5 milliards de francs.

Si l'on ajoute les frais de trésorerie divers, soit 0,7 milliard de francs, nous arrivons aux environs de 28 ou 29 milliards de francs de prélèvements ou de manque à gagner.

Devant ces faits, on est en droit de considérer une partie des recettes de la tarification comme des impôts déguisés. Il est incontestable que les gains de productivité des P. T.T. auraient dû permettre de diminuer les tarifs. Or, en général, ils ne diminuent pas, certains seront même en hausse. Par exemple, il est question de relever les tarifs spéciaux de messagerie, les tarifs des mandats et il est prévu que les tarifs des télécommunications soient ajustés si l'évolution effective du trafic ne permet pas de satisfaire les besoins du budget général. Or, pendant que l'Etat puise dans les ressources de la poste, les investissements reculent ou, au mieux, piétinent.

Ainsi, les autorisations de programmes perdent 5,1 p. 100 sur 1987 et les crédits de paiement 18,1 p. 100 en francs courants. En valeur, le recul est supérieur à 3 p. 100.

Pourtant, les locaux d'accueil du public et les lieux de travail des agents sont loin d'avoir le confort et d'offrir la sécurité que les usagers et les personnels sont en droit d'attendre.

Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, de constater la fermeture de milliers de bureaux de postes que vous offrez aux communes de transformer en guichet en leur transférant les charges. Vous porter ainsi un coup à la qualité du service public.

Le service public, vous l'affaiblissez aussi avec la modification de la tarification. Un rapport indique que les 10 000 premiers clients de la D.G.T. représentent 34 p. 100 de son chiffre d'affaires. Les tarifs sont modulés à leur usage et vous pouvez faire état d'une réduction des dépenses de communications de l'ordre de 29 p. 100, à consommation équivalente.

Qui paie cette note ? Encore une fois, ce sont les usagers de base, pas seulement les particuliers, mais également des dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises, d'artisans, de commerçants.

Les produits de la D.G.T. ne sont pas épargnés par le recul des investissements, puisque ceux-ci, à structure constante, sont tout juste maintenus en francs courants. Plus grave encore, les dépenses de recherche-développement baissent de manière significative.

Les crédits pour les produits nouveaux sont ouverts chichement. Ainsi, le plan câble est officiellement mis en retard et le rapporteur spécial de la commission des finances nous dit « qu'il n'était plus possible de continuer sur les bases initiales ». Compte tenu de l'importance des prélèvements, il aurait été possible de respecter les engagements.

Avec un budget 1988 étriqué, vous entraînez encore plus le service public dans une spirale de déclin. Mais n'avez-vous pas besoin de faire la démonstration que le service public ne peut pas répondre aux exigences technologiques pour justifier la privatisation de ce qui peut être le plus juteux pour les grands financiers, fussent-ils américains ?

Je veux maintenant revenir sur l'enjeu du débat sur la déréglementation des P.T.T.

Parmi les motivations qui ont conduit en 1982 au démantèlement du « Bell System » américain, il y a incontestablement l'ambition des deux géants, A.T.T. et I.B.M., de régner sur le monde de la communication où ordinateurs, terminaux, centraux téléphoniques, satellites, réseaux publics et privés transmettront demain, comme de gigantesques toiles d'araignée, n'importe quelle information, du son à l'image, dans n'importe quelle partie du monde.

Les télécommunications sont devenues un vecteur stratégique de la société de demain et des nouveaux rapports de force.

La déréglementation est présentée comme un moyen de développer la concurrence. En fait, seules quelques sociétés seront en mesure de maîtriser les technologies et de financer les investissements. Il faut s'attendre à une concentration qui a, par ailleurs, largement commencé sous couvert de la déréglementation et du grand jeu des alliances. C'est d'ailleurs pour répondre à cette évolution que les autorités américaines apportent un soutien actif aux stratégies d'I.B.M. et d'A.T.T.

L'abandon par A.T.T. de ses vingt-deux sociétés locales de téléphonie visait notamment à permettre au géant de quitter une activité déficitaire dans le cadre des structures tarifaires alors en vigueur et de disposer de nouvelles ressources pour s'attaquer au marché mondial et, en particulier, au marché européen.

La déréglementation est présentée comme une condition de la modernisation des services. En fait, les expériences américaines et anglaises confirment les risques qu'elle fait courir au service public, aux personnels et aux usagers.

Aux U.S.A., la dégradation du service public est patente : des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés et d'autres sont menacés, alors que les augmentations des communications locales vont de 30 p. 100 à 100 p. 100. Cette expérience montre que ce n'est vraiment pas l'exemple que la France doit suivre.

Une nouvelle fois, nous voulons dénoncer les graves conséquences qu'aurait la déréglementation dans notre pays.

Elle entraînerait l'affaiblissement du service public et remettrait en cause des garanties essentielles pour les personnels et les usagers.

Elle créerait une opposition entre l'objectif de profits et l'intérêt général fondé sur une politique nationale de modernisation et de relance industrielle.

Elle provoquerait une perte du contrôle national dans un domaine stratégique.

En conclusion, je rappellerai six de nos propositions. Elles s'opposent à votre volonté d'affaiblissement politique et économique des P. et T.

Premièrement, l'autonomie de gestion des P. et T. doit être assurée. Elle est possible avec le budget annexe qui exprime l'unicité du service et offre la possibilité de distinguer les différentes activités.

Deuxièmement, les P. et T. doivent assurer la maîtrise nationale des réseaux de communications, et ce au service de tous les usagers. En détenant à la fois le pouvoir de décision, la maîtrise et le savoir-faire techniques, les P. et T. peuvent être au cœur d'une intense coopération avec les groupes industriels nationaux et favoriser, avec eux, les avancées technologiques et leur mise en œuvre industrielle rapide.

Troisièmement, le réseau des bureaux de poste peut être encore développé et modernisé. Il constitue un potentiel commercial formidable permettant de mettre à la disposition de tous les Français les techniques de communication les plus performantes.

Quatrièmement, les moyens financiers doivent être laissés aux P. et T. pour développer les atouts dont dispose notre pays dans le secteur de la communication. Le réseau câblé en fibres optiques appelle un financement urgent et conséquent, et il en va de même pour les autres programmes, notamment pour les satellites. Les télécom dégagent assez de ressources pour faire face à ces financements et pour assainir leur gestion par la réduction des frais financiers.

Cinquièmement, une attention particulière doit être portée à la recherche et à la recherche-développement. Le C.N.E.T. a la capacité technique d'élargir ses missions ; pour cela, ses moyens humains et financiers méritent d'être renforcés.

Sixièmement, enfin, nous estimons que la qualité des services et la maîtrise des nouvelles technologies feront de plus en plus appel à une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Cela passe, pour les personnels, par une bonne garantie d'emploi, une formation de haut niveau et permanente, une rémunéra-

tion traduisant les résultats de leur travail. Non seulement, il ne faut pas casser le statut, mais, au contraire, il faut le renforcer.

Les P. et T. françaises, notamment leur réseau de télécommunications qui compte parmi les plus modernes du monde, sont le résultat d'efforts persévérants et de la mobilisation de capacités humaines, techniques, industrielles, financières.

Les députés communistes n'accepteront jamais que cela soit remis en cause sous les pressions de ceux qui, Français ou étrangers, mus par l'appât des profits, veulent écrémer le secteur des communications au détriment du service public et de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite à la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Budget annexe des postes et télécommunications (*suite*) :

Annexe n° 43. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome XVI, de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission de la production et des changes.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 26 octobre 1987

SCRUTIN (n° 797)

sur l'amendement n° 143 de M. Alain Richard tendant à réduire les crédits du titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1988 (budget de l'industrie et du tourisme; interventions publiques; suppression des crédits destinés à l'analyse des eaux souterraines).

Nombre de votants	541
Nombre des suffrages exprimés	539
Majorité absolue	270
Pour l'adoption	248
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (214) :

Pour : 213.

Non-votant : 1. - M. Nicolas Alfonsi.

Groupes R.P.R. (158) :

Contre : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupes U.D.F. (131) :

Pour : 1. - M. Jean-Marie Caro.

Contre : 130.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupes communistes (35) :

Abstentions volontaires : 2. - MM. Paul Chomat et André Lajoinie.

Non-votants : 33.

Non-inscrites (6) :

Pour : 1. - M. Robert Borrel.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
Anciant (Jean)
Arrighi (Pascal)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baeckeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Bartolone (Claude)
Basinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Béche (Guy)

Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)

Boucheron (Jean-Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Bruno (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Caro (Jean-Marie)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)

Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerc (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Germont (Claude)
Giovannelli (Jean)
Gollnisch (Bruno)
Courmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Herlory (Guy)
Hemu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Holeindre (Roger)
Hugot (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Jalilh (Jean-François)

Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joze (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissegues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Nieertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)

Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaut (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porteu de la Morandière (François)
Porthault (Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Rostolan (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sigue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Suum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)

Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)

Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)

Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Enou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Pénicard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski (Ladislas)

Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Prorol (Jean)
Raoult (Éric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguéla (Jean-Paul)
Seiflinger (Jean)

Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Bianc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Biot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Busserreau (Dominique)
Cabal (Christian)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvière (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)

Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Hersant (Jacques)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynek (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Druet (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Grotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)

Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Émile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lacheraud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayeud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)

Se sont abstenus volontairement

MM. Paul Chomat et André Lajoinie.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Alfonsi (Nicolas)
Ansart (Gustave)
Aseusi (François)
Auchède (Remy)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bordu (Gérard)
Combrisson (Roger)
Deschamps (Bernard)
Ducoloné (Guy)
Fiterman (Charles)
Gaysot (Jean-Claude)
Giard (Jean)

Mme Goeuot (Colette)
Grumetz (Maxime)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jarosz (Jean)
Le Meur (Danel)
Leroy (Roland)

Marchais (Georges)
Mercieca (Paul)
Montdargent (Robert)
Moutoussamy (Ernest)
Peyret (Michel)
Porelli (Vincent)
Renard (Michel)
Reyssier (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Roux (Jacques)
Vergès (Laurent)

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Nicolas Alfonsi, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Paul Chomat et André Lajoinie, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 798)

sur l'article 69 du projet de loi de finances pour 1988 (budget de l'industrie et du tourisme ; industrie : régime fiscal de l'organisme commun de stockage des produits pétroliers).

Nombre de votants 567
Nombre des suffrages exprimés 567
Majorité absolue 284

Pour l'adoption 285
Contre 282

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 213.

Non-votant : 1. - Mme Renée Sourm.

Groupe R.P.R. (158) :*Pour* : 155.*Non-votants* : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Michel Renard et Maurice Toga.**Groupe U.D.F. (30) :***Pour* : 125.*Non-votants* : 6. - MM. Jacques Blanc, Robert Hersant, Emile Koehl, Michel d'Ornano, Jean Proriol et Jean Seitlinger.**Groupe Front national (R.N.) (33) :***Contre* : 33.**Groupe communiste (35) :***Contre* : 35.**Non-inscrite (8) :***Pour* : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.*Contre* : 1. - M. Robert Borrel.**Ont voté pour****MM.**

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandry (Edmond)
André (René)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Frank)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)

Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charropin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveignes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoeye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Djinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)

Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gration)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Frich (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)

Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lalleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Aurox (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baekeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Baraila (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaulis (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Boquet (Alain)
Bopard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)

Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Messmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moresau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pvataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (André)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujado (Robert)

Ont voté contre

Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerc (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)

Préaumont (Jean de)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Siasi (Hermard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toubou (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Villaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhom (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufuix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durioux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)

Frédéric-Dupont (Edouard)
 Freulet (Gérard)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gayssot (Jean-Claude)
 Gernon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Gollnisch (Bruno)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Guze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Herlory (Guy)
 Hermier (Guy)
 Hemu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Claude)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Holeindre (Roger)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalkh (Jean-François)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)

Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Le Jaouen (Guy)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Martinez (Jean-Claude)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mégret (Bruno)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)

Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortet (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pénicaud (Jean-Pierre)
 Perdomo (Ronald)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyrat (Jacques)
 Peyret (Michel)
 Peyron (Albert)
 Pezet (Michel)
 Mme Piat (Yann)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porteu de la Morandière (François)
 Portheault (Jean-Claude)
 Pourchon (Maurice)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Ravassard (Noël)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Rostolan (Michel de)
 Mme Roudy (Yvette)

Roussel (Jean)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schenardi (Jean-Pierre)
 Schreiner (Bernard)
 Schwarzenberg (Roger-Gérard)
 Sergent (Pierre)

Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Sirgue (Pierre)
 Souchon (René)
 Spieler (Robert)
 Mme Stievenard (Gisèle)
 Stirbois (Jean-Pierre)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Josèphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)

Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vade pied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Laurent)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Wagner (Georges-Paul)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jacques Blanc, Robert Hersant, Emile Koehl, Michel d'Ornano, Jean Proriot, Michel Renard, Jean Seitlinger, Mme Renée Soum et M. Maurice Toga.

Mise au point au sujet du présent scrutin

Mme Renée Soum, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 761 sur l'amendement n° 38 de M. François Bachelot après l'article 1^{er} A du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants (nouvelle rédaction de l'article L. 355-16 du code de la santé publique destinée à améliorer les conditions de surveillance de la cure à laquelle est astreinte la personne intoxiquée), (*Journal officiel*, Débats A.N., du samedi 10 octobre 1987, p. 4108), M. Charles Paccou, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 795 sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1988 (budget des anciens combattants : moyens des services), (*Journal officiel*, Débats A.N., du 23 octobre 1987, p. 4699), M. Jean-Claude Martinez, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

